

R
A
P
P
O
R
T

A

N

N

U

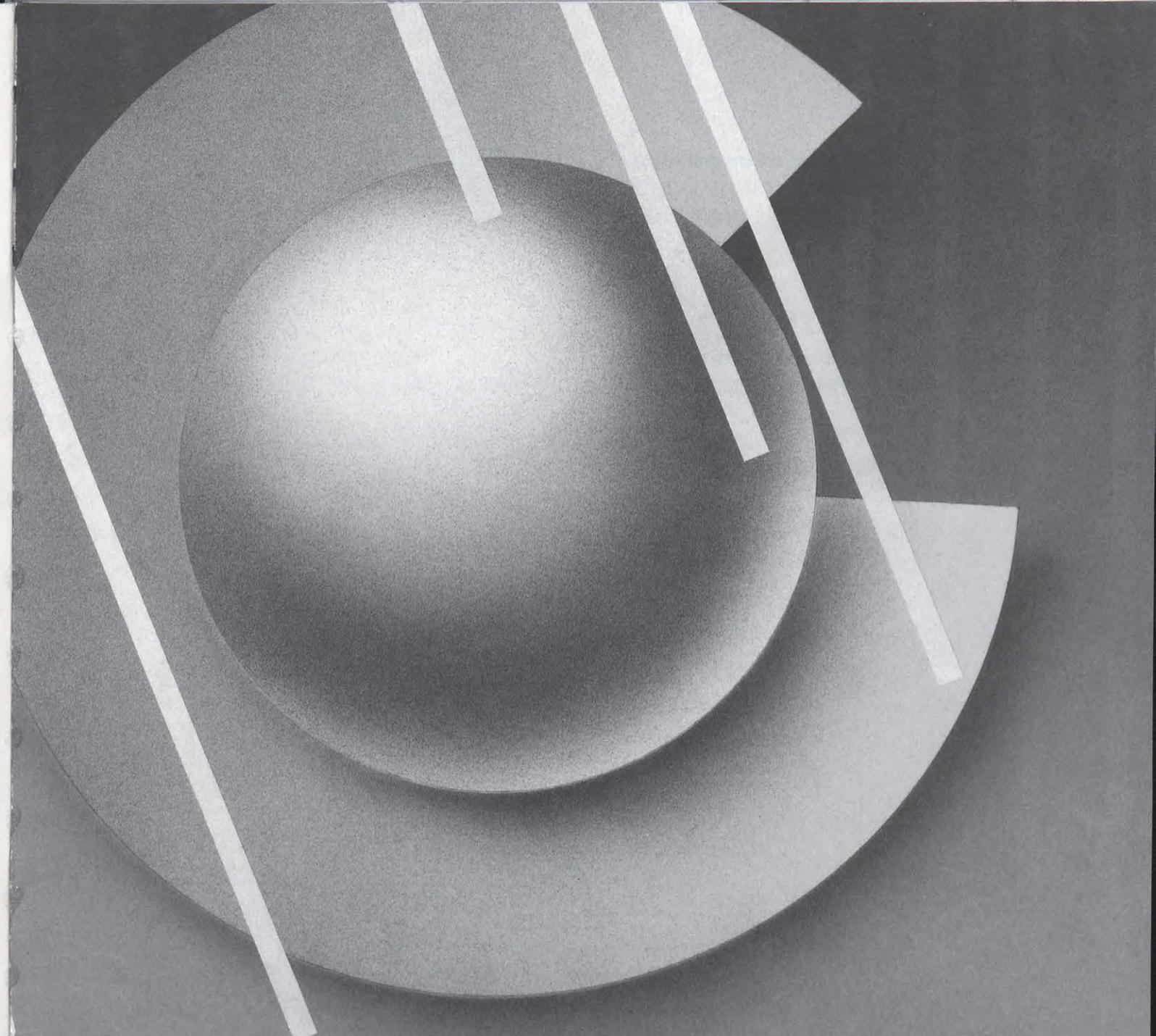
E

L

1988-1989



Communications
Canada



R A P P O R T

A

N

N

U

E

L

1988-1989



Communications
Canada

À son Excellence le très honorable Ramon John Hnatyshyn,
C.P., C.C., C.M.M., C.D., C.R., gouverneur général et commandant
en chef du Canada

Excellence,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du ministère
des Communications pour l'année budgétaire se terminant le
31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de mon profond
respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Masse', with a large, stylized flourish at the end.

L'honorable Marcel Masse,
Ministre des Communications

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
Introduction	2
Vingt années de service, d'innovation et de créativité	4
La vocation du Ministère	4
Le portefeuille des communications et de la culture	4
Mandat	5
Structure organisationnelle	6
Dossiers politiques	8
La convergence	9
Les télécommunications	10
Le Comité consultatif sur le RNIS	11
Révision de la politique touchant le spectre radioélectrique (30-896 MHz)	11
Privatisation	11
Le projet de loi sur la radiocommunication	12
Emplacement des antennes radio	13
Stratégie en matière de technologie de l'information	13
Le colloque « Perspectives 20 ans »	13
Comité du cabinet sur les affaires culturelles et l'identité nationale	14
Politique de la radiodiffusion	14
Le projet de loi sur la radiodiffusion	15
Politique du film	15
Projet de loi C-134 sur l'importation des produits cinématographiques	16
Politique concernant les investissements étrangers dans l'industrie de l'édition des livres	16
Statut de l'artiste	17
Amendements à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> (projet de loi C-60)	17
Politique et législation muséales	18
La politique archéologique	19
Activités et services pancanadiens	20
Développement régional et réalisation des programmes	21
Gestion du spectre	21
Automatisation de l'exploitation	21
Attribution de licences et contrôle	21
Indicateur de la qualité du spectre	22
Projet de surveillance du spectre à distance	22

Sécurité du service radiomaritime	23
Délégation en matière d'examen des opérateurs radio	23
Communications d'urgence	23
Saint-Basile-le-Grand	23
Plan d'urgence pour les tremblements de terre	24
Agence des télécommunications gouvernementales	24
Réseau téléphonique du gouvernement	24
Réseau gouvernemental de commutation par paquets (RGCP)	24
RGT-2000	25
Nouveaux services	25
Activités de recherche	26
Centre de recherches sur les communications (CRC)	27
Comités consultatifs de recherche	28
Recherche conjointe sur l'arséniure de gallium	28
Télévision haute définition (TVHD)	28
<i>Olympus</i>	29
<i>MSAT</i>	29
<i>SHARP</i>	30
Transfert des technologies spatiales	31
Institut canadien de conservation (ICC)	31
Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)	32
Centre d'évaluation de logiciels	33
Traduction assistée par ordinateur	33
Interconnexion des systèmes ouverts (ISO)	34
Système informatisé de lecture à haute voix (SIL)	34
Service d'écoute et de consultation sur la sexualité par l'informatique (SECSI)	34
Recherche organisationnelle	35
Centres d'applications régionales	35
Programmes d'appui	36
Ententes de développement économique et régional (EDER)	37
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	39
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES)	39
Tarifs postaux préférentiels	40
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)	40
Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)	41
Programme des biens culturels mobiliers	42
Programme d'assurance des expositions itinérantes	42

Programme d'appui aux musées (PAM)	42
Programme d'initiatives culturelles (PIC)	43
Programme de paiement d'utilisation publique	44
Appui aux organisations nationales de service œuvrant dans le secteur des arts	44
Programme des centres d'excellence	45

Activités internationales 46

Une nouvelle division administrative	47
La francophonie	47
La radio en régions rurales	47
TV5 Québec-Canada	47
Projet d'extension de TV5 en Amérique du Nord, dans les Antilles et en Afrique	48
Télé-enseignement	48
La Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	48
Le Commonwealth	48
Le Centre de télé-enseignement du Commonwealth (CTEC)	48
L'Europe de 1992	49
UNESCO	49
L'Union internationale des télécommunications (UIT)	50
Conférence administrative régionale des radiocommunications (CARR)	50
Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR-ORB)	50
Conférence administrative mondiale sur le service télégraphique et téléphonique (CAMTT)	50
Recherche sur la propagation radioélectrique	51
Préparatifs pour la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT	51
Accord tripartite sur le partage des orbites	51
INMARSAT/INTELSAT	51
EXPOCOMM	51
Accords sur la coproduction de films et d'émissions de télévision	52
ICGET	52
Le projet international d'étude des dinosaures	52
Protocole d'entente Canada-Maroc	53

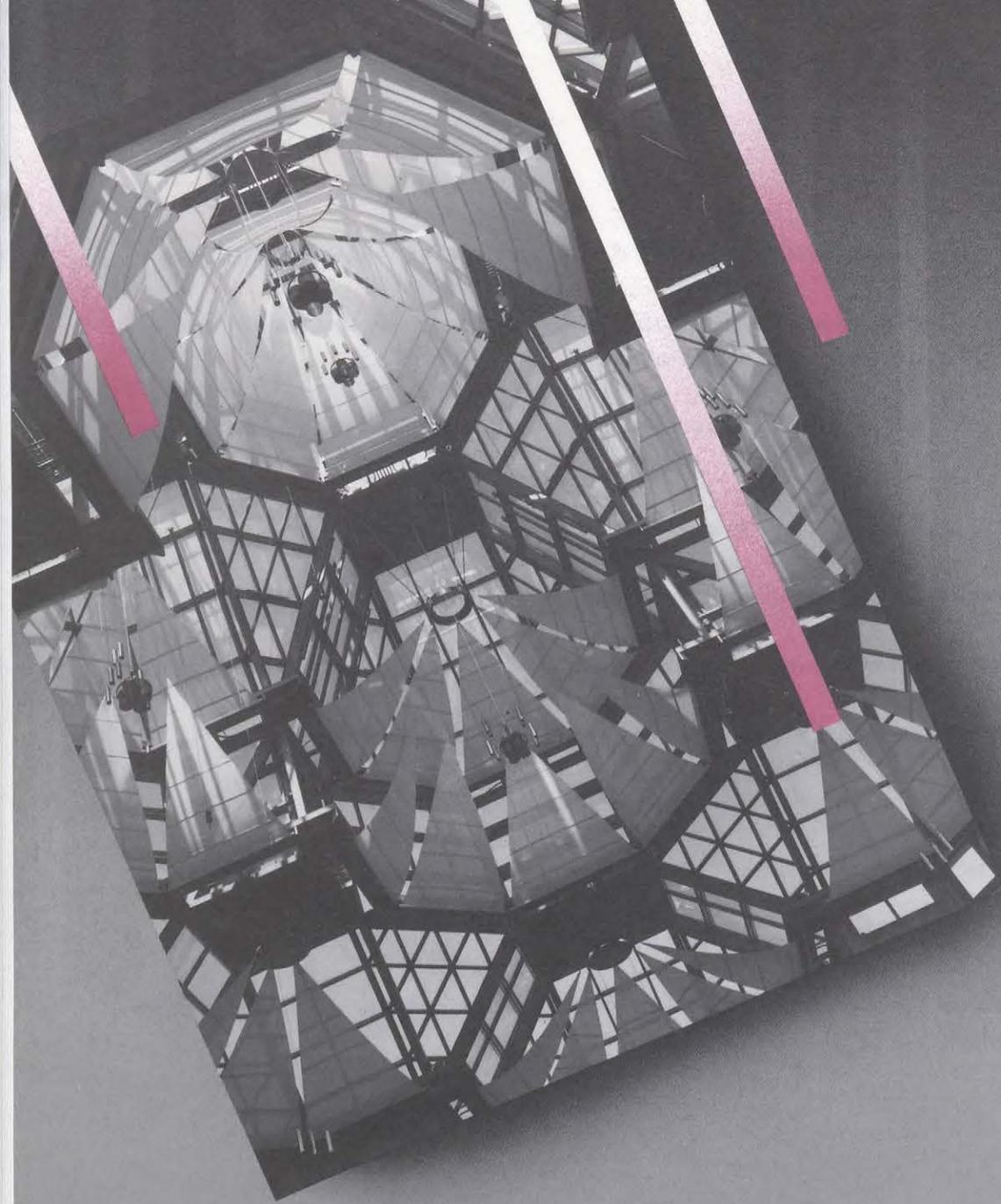
Gestion du Ministère 54

Le défi du changement	55
L'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres (APRM)	59

Annexes

FAITS SAILLANTS

- Première étape de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*, le projet de loi C-60 obtient la sanction royale.
- Dépôt au Parlement de trois projets de loi : l'un sur la radiodiffusion, l'autre sur la radiocommunication et le troisième sur l'importation des produits cinématographiques.
- Le colloque « Perspectives 20 ans » propose une vision pour la recherche-développement en communications au Canada.
- Publication du document de travail *Des enjeux et des choix* intéressant la politique des musées.
- Mise à exécution du plan d'urgence de communications lors de l'incendie de l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand.
- Publication du document de travail *Le patrimoine archéologique de compétence fédérale : protection et gestion*.
- Fin de la série de tests effectués sur le satellite *Olympus* au Laboratoire David Florida.
- Inauguration des nouveaux quartiers du Musée des beaux-arts du Canada.
- TV5 Québec-Canada entre en ondes.
- Création de quatre centres d'applications régionales.
- Publication du rapport du Comité consultatif sur la mise en service du Réseau numérique à intégration de services (RNIS).



I N T R O D U C T I O N

Ainsi que le traduit son mandat, le Ministère joue un rôle prépondérant, au sein du gouvernement fédéral, dans l'affermissement de notre identité nationale, chargé qu'il est d'assurer l'essor des communications et de la culture au Canada.

À ce titre, le ministère des Communications doit veiller à ce que :

- le système canadien des communications se développe de façon harmonieuse, à la fine pointe du progrès, tout en continuant de satisfaire aux besoins de toutes et tous à un coût raisonnable;
- les Canadiennes et les Canadiens puissent, à leur gré, se prévaloir d'un large éventail de produits culturels et services d'information canadiens et étrangers auxquels leur donnent accès nos réseaux de télécommunications.

Depuis sa création en 1969, le ministère des Communications s'est employé à favoriser la croissance et l'exploitation du système national de télécommunications, qui relie entre eux les Canadiens de toutes les régions du pays au moyen des technologies aussi bien traditionnelles que d'avant-garde, parmi lesquelles la télévision, le téléphone, les communications par satellite, les médias électroniques, la radio et la fibre optique. Grâce à l'informatisation des composants et des réseaux, l'infrastructure des télécommunications a accru sa puissance et sa souplesse au cours des vingt dernières années, au point de constituer aujourd'hui le système nerveux de la société de l'information. Aussi, les lignes de conduite visant son développement et son exploitation revêtent-elles une importance considérable dans la réalisation de nos objectifs nationaux en matière sociale et économique.

En 1980, le Secrétariat d'État cédait la responsabilité du secteur des arts et de la culture au ministère des Communications. Le mandat du Ministère s'en trouva élargi de sorte qu'on mit davantage l'accent sur les produits culturels, la protection du patrimoine national et l'appui aux créateurs canadiens et à nos industries culturelles.



L'honorable Marcel Masse, ministre des Communications, visite le Centre de recherches sur les communications, à Shirleys Bay.

◁ Le nouveau Musée des beaux-arts du Canada a été officiellement inauguré en mai 1988. Ci-contre, une vue saisissante du plafond du Grand Hall. (Photo : Fiona Spalding-Smith.) gracieuseté du Musée des beaux-arts du Canada.)

Cette fusion des dossiers des télécommunications et de la culture au sein d'un même ministère a favorisé une utilisation optimale des technologies nouvelles de la communication et de l'informatique. Fort de ces outils, on a pu accroître largement la production et la diffusion de créations canadiennes et, partant, la gamme des services d'information et des produits culturels dont l'importance économique aussi bien que culturelle n'échappe plus à personne.



Le sous-ministre des Communications, M. Alain Gourd, reçoit des mains de M. George Anderson, président de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), le fanion de Centraide lors d'une cérémonie qui a eu lieu en décembre dernier. La SCHL a coordonné la campagne de cet organisme au sein de la Fonction publique en 1988.

VINGT ANNÉES DE SERVICE, D'INNOVATION ET DE CRÉATIVITÉ

La fin du présent exercice financier a marqué le vingtième anniversaire du ministère des Communications. Le personnel s'est employé à œuvrer à la préparation des diverses manifestations commémoratives qui se dérouleront entre le 1^{er} avril 1989 et le 31 mars 1990 et qui permettront tout à la fois de retracer l'histoire du Ministère, de suivre l'évolution de sa mission au service du pays et de célébrer ses nombreuses réalisations. Les activités prévues à cette occasion se rapporteront à divers thèmes, depuis le rôle du Ministère en tant que coordonnateur officiel de la campagne Centraide dans la Fonction publique fédérale, jusqu'à la réalisation de publications qui seront distribuées à la clientèle du

Ministère. Des prix ont été créés pour récompenser les réalisations marquantes des individus et des groupes œuvrant au sein et à l'extérieur du Ministère. En outre, on s'emploiera tout spécialement au cours de la prochaine année à mieux faire comprendre à la population l'importance de l'action du Ministère en organisant, entre autres, des journées d'accueil dans ses établissements de recherche mondialement connus.

LA VOCATION DU MINISTÈRE

La devise du Ministère : BÂTIR LE PAYS, illustre parfaitement sa vocation qui est de favoriser le partage entre les Canadiennes et les Canadiens de leurs idées, de leurs connaissances et de leurs aspirations. Elle met en évidence la synergie fonctionnelle qui existe entre les deux grandes sphères d'activité du Ministère : les réseaux de télécommunications qui relient entre eux les Canadiens et les réalisations artistiques et culturelles qui leur permettent de s'enrichir mutuellement.

Les principes directeurs de l'action du Ministère s'énoncent en termes simples : qualité du service au public; sensibilité aux besoins individuels; saine gestion; efficacité des télécommunications; reconnaissance officielle des réalisations; travail d'équipe et valeurs communes.

LE PORTEFEUILLE DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Le ministre des Communications est responsable devant le Parlement de la loi habilitante qui régit diverses sociétés de la Couronne, sociétés ministérielles, organes de réglementation et directions gouvernementales.

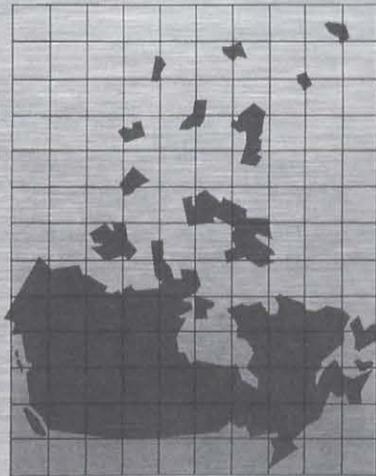
Le portefeuille des communications et de la culture englobe :

- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- La Société Radio-Canada
- Téléfilm Canada
- Le Centre national des Arts
- L'Office national du film
- Le Musée national des sciences et de la technologie (dont le Musée national de l'aviation)
- Le Musée national des sciences naturelles
- Le Musée canadien des civilisations (y compris le Musée canadien de la guerre)
- Les Archives nationales du Canada

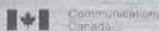
- La Bibliothèque nationale du Canada
- Le Musée des beaux-arts du Canada (auquel se rattache le Musée canadien de la photographie contemporaine)
- La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels
- Le Conseil des Arts du Canada

Le Ministère bénéficie de surcroît des conseils que lui prodiguent le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale, le Comité consultatif national de la statistique culturelle (lequel fait également rapport à Statistique Canada) et les comités consultatifs de communications avec les provinces.

NOTRE MISSION



Bâtir le pays, c'est aussi aider les Canadiens à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves

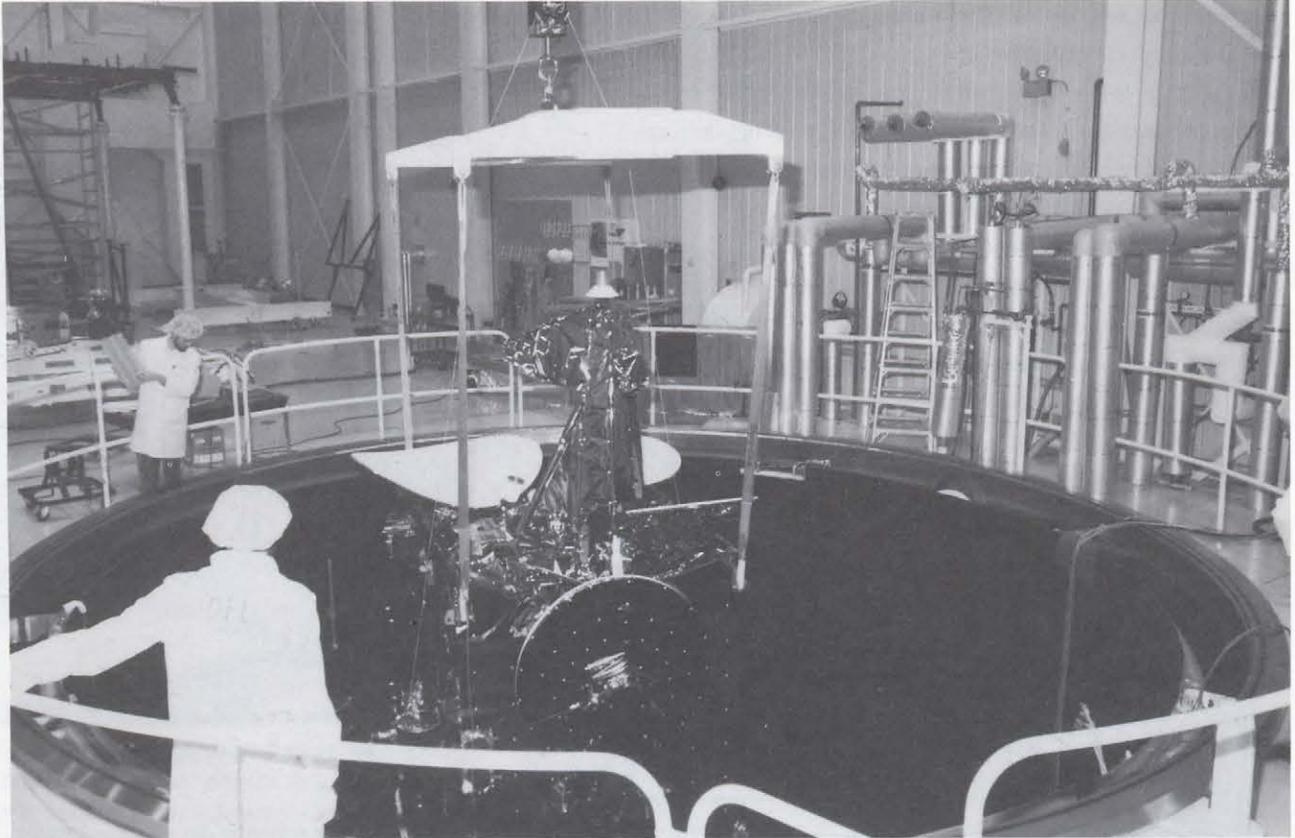


Canada

MANDAT

Le ministre des Communications est responsable devant le Parlement des lois suivantes :

- La Loi sur le ministère des Communications*
- La Loi sur les télégraphes*
- La Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*
- La Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications*
- La Loi de la Télésat Canada*
- La Loi sur la radio*
- La Loi sur les chemins de fer*
- La Loi sur la radiodiffusion*
- La Loi sur le Conseil des Arts du Canada*
- La Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*
- La Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
- La Loi sur le Centre national des Arts*
- La Loi nationale sur le film*
- La Loi sur la Bibliothèque nationale*
- La Loi sur les musées nationaux*
- La Loi sur les Archives nationales du Canada*



Le prototype d'Olympus est introduit dans la chambre des essais à vide du Laboratoire David Florida.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le ministère des Communications se compose de six grands secteurs, chacun étant chargé de l'un des volets de son programme d'action. Leurs responsabilités s'établissent comme suit :

Secteur Technologie, recherche et télécommunications

- élaborer les lignes de conduite touchant le développement du réseau national de télécommunications, lequel comprend les systèmes de transmission par radio, télégraphe,

câble et satellite; effectuer des recherches et diffuser les informations relatives aux nouvelles technologies et aux nouveaux services; encourager l'Administration, le secteur privé et le public à faire usage des nouvelles technologies de la télécommunication et de l'informatique; superviser l'Agence des télécommunications gouvernementales.

Secteur Affaires culturelles et radiodiffusion

- assurer la création d'un climat propice à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine canadien, à l'expression artistique et à l'essor

des industries culturelles, tout en permettant aux Canadiens de bénéficier plus aisément des produits et des services de ces dernières.

Secteur Gestion du spectre et opérations régionales

- gérer l'exploitation et le développement du spectre des radiofréquences à l'échelle du pays; défendre les droits canadiens lors des négociations internationales concernant l'usage du spectre et de l'orbite des satellites géostationnaires; diriger les activités du Ministère dans toutes les régions du Canada.

Secteur Coordination des politiques

- veiller à la planification stratégique visant les relations fédérales-provinciales et les relations internationales, diriger les services juridiques et ceux d'information et assurer l'évaluation des programmes de même que la vérification des comptes du Ministère.

Secteur Gestion intégrée

- prodiguer conseils et appui au ministre et aux fonctionnaires de sorte que le Ministère s'acquitte de son mandat conformément aux exigences d'une bonne gestion et grâce à une supervision efficace.



Stacie Mistyshyn, Rebecca Haines et Sara Ballingall dans un épisode, intitulé « Stage Fright », du feuilleton télévisé Degrassi Junior High.

Secteur Sommets et développement

- préparer et coordonner les interventions du Ministère concernant le Commonwealth et la Francophonie ainsi que les activités destinées à favoriser l'essor économique du Québec dans les domaines des télécommunications et de la culture, ce qui comprend la gestion des Ententes de développement économique et régional.



D O S S I E R S
P O L I T I Q U E S

LA CONVERGENCE

Les effets de la convergence influent plus que jamais sur la manière de définir les orientations stratégiques du Ministère. Ce phénomène est double.

Il y a d'une part la convergence des technologies des télécommunications et de l'informatique, résultant de la numérisation progressive des réseaux et services de communications, et de l'autre, l'abolition graduelle des frontières entre les moyens de communication en tant que tels — soit l'infrastructure matérielle — et le contenu du message — soit les produits des industries culturelles et informationnelles.

Plus que tout autre, le facteur de la convergence technologique a marqué l'évolution de l'infrastructure des télécommunications au cours des deux dernières décennies. Il y a vingt ans, par exemple, le téléphone n'avait aucun rapport avec la radio et la télévision. Les conversations téléphoniques empruntaient alors les fils de cuivre, tandis que les récepteurs de radio et de télévision captaient les signaux hertziens transmis par des émetteurs. De nos jours, les signaux de radio et de télévision, les conversations téléphoniques et les échanges de données entre ordinateurs sont de plus en plus acheminés, de façon intégrée et sous forme numérique, par des installations communes utilisant le câble coaxial, la fibre optique, les faisceaux hertziens aussi bien que les systèmes à satellites. Ajoutons à cela que les techniques classiques de commutation ont cédé le pas à de puissants autocommutateurs numériques informatisés. Aussi est-il devenu extrêmement difficile d'établir des distinctions entre les différentes entreprises de télécommunications si l'on se fonde uniquement sur les technologies qu'elles utilisent.

La mise au point des divers aspects de la politique ministérielle a donc été grandement influencée par la nécessité de créer un cadre réglementaire approprié à ces nouvelles réalités. Car il s'agit, tout à la fois, de stimuler l'innovation technologique au Canada, de renforcer la compétitivité du pays sur les marchés internationaux, et de continuer d'assurer aux Canadiens un accès, à prix raisonnable, aux services essentiels de télécommunications.



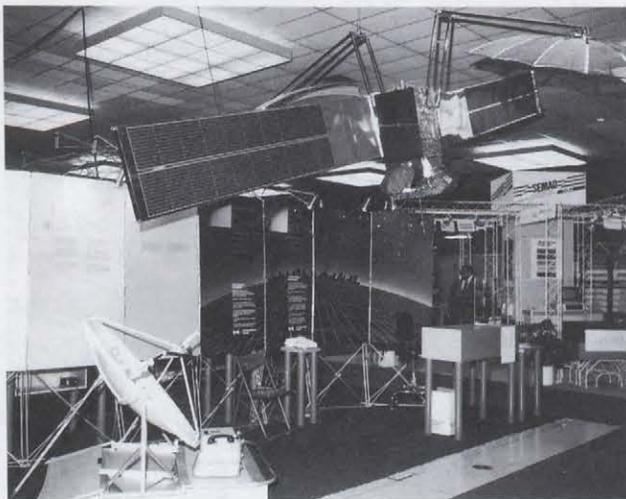
Reportage de la Société Radio-Canada sur les élections qui ont eu lieu le 20 février 1989 au Yukon. Le service du Nord de la SRC en a assuré la diffusion grâce à une centaine de retransmetteurs et à deux canaux satellisés couvrant quatre fuseaux horaires. (Photo : gracieusesté de la Société Radio-Canada.)

« Le Grand Jour », présenté dans le cadre de l'émission Les Beaux dimanches, a été fort apprécié des téléspectateurs. (Photo : gracieusesté de la Société Radio-Canada.)

Par ailleurs, la convergence des technologies du stockage des informations et des télécommunications, qui ont un rapport de plus en plus étroit avec le contenu culturel, pose des problèmes complexes en matière de politique pour plusieurs volets de la mission du Ministère.

Un premier exemple des multiples possibilités qu'offre cette convergence est le disque laser ou compact; cette technologie de stockage

des données fut conçue à l'origine pour l'enregistrement des signaux vidéo et sonores. Parce qu'il utilise la numérisation, le disque compact est un support extrêmement souple pour le traitement informatique de toutes sortes de données, qu'elles soient sonores ou visuelles. Un autre exemple est le passage du traitement de textes sur ordinateur à l'édition électronique qui permet aux particuliers comme aux petites organisations de diffuser des documents imprimés ou électroniques.



L'exposition du Ministère sur les technologies de télécommunications a été l'un des temps forts du Salon canadien de la haute technologie, qui s'est tenu à Ottawa en mai 1988.

Les industries de la téléphonie et de la télédistribution font actuellement l'acquisition d'installations techniques leur permettant d'exploiter le potentiel du service à large bande. Cette conversion technologique mettra à la disposition des créateurs un éventail grandissant d'outils nouveaux pour la production et la diffusion des contenus et se traduira par l'apparition de nouveaux produits culturels et d'information destinés aux consommateurs. Non seulement les produits canadiens seront-ils plus vendables, mais aussi le contenu canadien occupera une place prépondérante dans l'économie nationale.

La rapidité des progrès technologiques multiplie aujourd'hui la puissance et la portée des systèmes de communications et d'information, ce qui entraîne une interdépendance croissante des moyens de transmission et du contenu, des médias et de la culture et crée une relation toujours plus étroite entre les télécommunications et l'ensemble de notre économie. La convergence implique une exigence impérative : pour prospérer au sein de l'économie informationnelle mondiale, les Canadiens doivent se donner les moyens de créer le contenu et de le communiquer aux autres.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'élaboration et l'exploitation d'un réseau national de télécommunications — depuis la création d'un service télégraphique transcontinental, en 1885, jusqu'à la mise sur orbite, au début des années 1970, du premier satellite géostationnaire de communications intérieures du monde — ont présidé à l'édification de notre nationalité et servi admirablement nos intérêts sociaux, économiques et culturels. Notons en outre que depuis la Seconde Guerre mondiale le savoir-faire des Canadiens en recherche-développement et en commercialisation des technologies de télécommunications a été un facteur décisif du maintien du Canada dans le peloton de tête des industries de pointe œuvrant dans les domaines stratégiques de la numérisation et de l'électronique.

Mais de nouveaux défis se dessinent à l'horizon. Conscients du phénomène de centralisation de l'information qui s'opère dans les économies modernes, les gouvernements des pays industrialisés sont à revoir leurs structures réglementaires afin de soutenir, et même renforcer,

la vitalité des entreprises de fabrication et d'exploitation du secteur des télécommunications. Le Canada ne fait pas exception à la règle, et a même d'importants intérêts dans ce secteur qui, après avoir été le moteur de l'expansion économique nationale, doit désormais servir à asseoir la compétitivité du Canada dans l'arène internationale. C'est dans cette optique que le ministère des Communications entreprend l'étape ultime de la révision de sa politique des télécommunications qui aboutira à une nouvelle législation en ce domaine.

Le Comité consultatif sur le RNIS

Un exemple incontournable de convergence est le Réseau numérique à intégration de services (RNIS) qui constitue une architecture nouvelle et universelle de télécommunications, fondée sur des normes internationales, et qui offrira à ses usagers des services de transmission de la voix, de données et d'images auxquels on pourra accéder par un fil de cuivre unique. Le RNIS transformera profondément la prestation des services de télécommunications et l'évolution des réseaux. Afin de tirer le meilleur parti de cette technologie fort prometteuse, le Ministère a mis sur pied en octobre 1988 un comité consultatif chargé de lui faire des recommandations relatives à la mise en service d'un réseau du genre au Canada. Parmi les principales exhortations du comité, signalons l'établissement d'un régime concurrentiel dans la fourniture des services du RNIS, le droit pour les usagers de posséder leur équipement, l'interconnexion efficace des réseaux ainsi qu'une approche homogène dans l'implantation du service à l'échelle du pays. Cela suppose l'élaboration de normes canadiennes et d'une politique nationale qui fourniront un cadre approprié pour le lancement, à des fins commerciales, du RNIS, prévu pour fin 1990.

C'est le Ministère qui coordonne l'élaboration des normes d'interface pour l'accès au RNIS. De leur côté, le ministère de la Défense nationale et celui de l'Industrie, de la Science et de la Technologie participent activement aux essais sur le terrain du matériel et des services amorcés en 1987.

Révision de la politique touchant le spectre radioélectrique (30-896 MHz)

En octobre 1988, le ministère des Communications a entrepris une révision fondamentale de sa politique concernant les radiofréquences des bandes comprises dans l'intervalle 30-896 MHz, soit la portion du spectre faisant l'objet d'une utilisation toujours croissante au Canada. Des projets touchant environ la moitié de ces bandes ont déjà été rendus publics, et les intéressés ont été invités à faire connaître leurs réactions. Les propositions relatives aux bandes restantes seront publiées au début de 1990.

Les changements envisagés cherchent notamment à obvier à l'encombrement provoqué par la téléphonie cellulaire et à faire place au service de radiocommunications cellulaire numérique, en cours de développement, ainsi qu'au service téléphonique air-sol pour les passagers des transporteurs aériens.

Privatisation

Conformément à sa stratégie en matière de réforme économique et poursuivant son objectif d'assurer une concurrence accrue entre les entreprises de télécommunications propriétaires de leurs installations, le gouvernement a privatisé Terra Nova Tel et NorthwestTel ainsi que les avoirs en actions de cette dernière dans les Télécommunications CNCP. La direction de

la Politique des télécommunications du Ministère a agi à titre de conseiller pour voir à ce que les modalités de ces privatisations ne contreviennent pas à la politique gouvernementale dans le domaine des télécommunications.

LE PROJET DE LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

La législation régissant la radio au Canada sera complètement actualisée avec l'adoption du projet de loi sur la radiocommunication qui

a été déposé le 17 août 1988. Il constitue la première révision d'envergure de la *Loi sur la radio* depuis son entrée en vigueur en 1938. Le projet de loi prend acte des progrès considérables réalisés dans ce domaine et ses technologies afférentes depuis plus d'un demi-siècle. Il vise essentiellement à assurer l'utilisation et le développement ordonnés des radiocommunications au Canada.

Compte tenu de la pléthore de dispositifs électroniques qui peuvent avoir des incidences sur l'utilisation du spectre ou en subir les inconvénients, le projet de loi permettra un meilleur contrôle des matériels non conformes aux normes. Il habilite aussi le Ministère à réglementer les appareils dont le fonctionnement pourrait être, en raison de leur sensibilité à la radioélectricité, perturbé par les signaux radioélectriques brouilleurs, présentant ainsi des risques latents pour le public. Le projet de loi autorise en outre le ministre des Communications à solliciter une ordonnance judiciaire pour mettre fin aux brouillages nuisibles des radiocommunications de sécurité, notamment de celles des services d'incendie et de police.

Par contre, le projet de loi comporte un assouplissement des exigences en matière de licence pour divers types de dispositifs tels les bracelets de repérage pour les malades hospitalisés et les appareils de divertissement à domicile sans fil, lesquels n'ont aucunement besoin d'une licence radio aux fins de la gestion du spectre.

Bien que le projet de loi ait expiré au Feuilleton de la Chambre à la dissolution du 33^e Parlement, le gouvernement était prêt, à la fin du présent exercice, à le soumettre de nouveau peu après la reprise des travaux parlementaires.



Lors d'un gala organisé en mai 1988, quatre Canadiens émérites se sont vu décerner les prix de la technologie de l'information pour leurs réalisations exceptionnelles dans ce domaine. La ministre des Communications, M^{me} Flora McDonald, remet son prix à M. Jim Spilsbury de Whonnock, en Colombie-Britannique.

EMPLACEMENT DES ANTENNES RADIO

Le Ministère a rendu publique en janvier 1988 une étude visant à répondre aux nombreuses préoccupations exprimées relativement aux lignes de conduite touchant l'utilisation des sols pour l'érection des structures d'antennes. Conduite par l'Université du Nouveau-Brunswick, l'étude cerne les aspects juridiques de la compétence territoriale sur l'emplacement des antennes. Depuis sa publication, des représentants du Ministère ont eu des entretiens avec des dirigeants municipaux et des associations municipales, des autorités réglementaires, des prestataires de services de radiocommunications et d'autres groupes intéressés afin de déterminer la meilleure façon de tenir compte des inquiétudes légitimes des autorités locales dans le traitement des demandes de licences radio.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

En avril 1987, le ministre des Communications a annoncé une nouvelle stratégie visant la technologie des télécommunications et de l'information, stratégie qui ouvrira la voie à un large éventail d'activités et de développements qui devrait maintenir le Canada à la fine pointe de la technologie de l'information pour bien des années à venir. Les points saillants de cette stratégie sont l'établissement d'une politique nationale des télécommunications; le renforcement de l'infrastructure au bénéfice des nouvelles entreprises du secteur de l'information; le recours plus étendu aux applications des technologies de l'information notamment dans les services sociaux, les activités des pouvoirs publics et le

développement régional; la revitalisation du programme fédéral de recherche en télécommunications; et la sensibilisation du public aux défis qui nous attendent.

Publié vers la fin de 1987, un document d'orientation intitulé *Les communications au XXI^e siècle* a été abondamment diffusé tant sous forme imprimée que sous forme électronique (disquettes souples et accès par la Base de données des documents gouvernementaux clés exploitée par InfoGlobe). À la suite de cette publication, le Ministère a tenu des consultations régionales et nationales partout au Canada.

Plusieurs dossiers importants sont présentement à l'étude, parmi lesquels la question des disparités régionales; l'extrême rareté des bases de données et des logiciels canadiens (90 p. 100 des logiciels utilisés dans nos écoles sont d'origine américaine); la création de logiciels en langue française qui constitue une priorité économique et culturelle; et la nécessité d'assurer une plus grande diffusion des bases de données du gouvernement fédéral. On examine par ailleurs les moyens de rendre les productions canadiennes plus concurrentielles sur les marchés internationaux.

LE COLLOQUE « PERSPECTIVES 20 ANS »

Des dirigeants du monde universitaire, du gouvernement et du secteur privé se sont réunis à Saint-Sauveur (Québec) en mars 1989 pour discuter de l'importance stratégique de la technologie des télécommunications dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques du Canada. Parrainé par le Ministère, le colloque « Perspectives 20 ans » s'est penché sur deux questions fondamentales : Quelle direction

imprimer à nos activités de recherche-développement ? Et quels programmes et mécanismes seraient susceptibles d'assurer aux interventions des secteurs public et privé un rendement maximal ?

L'élaboration d'un plan d'action, baptisé Vision 2000, aura été l'un des principaux résultats de ce colloque. Il s'agit d'une initiative d'envergure nationale destinée à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne à l'échelle mondiale. Son rôle est de permettre la mise en place, vers la fin du siècle, de réseaux électroniques d'un prix raisonnable et internationalement concurrentiels grâce auxquels les Canadiens pourront communiquer entre eux et avec le reste du monde.

Un comité d'organisation et des groupes de travail représentant diverses catégories d'entreprises s'emploient présentement à jeter les bases de ce programme. On était convenu que les intéressés feraient rapport de leurs travaux lors du deuxième colloque « Perspectives 20 ans », devant avoir lieu en Alberta en novembre 1989.

COMITÉ DU CABINET SUR LES AFFAIRES CULTURELLES ET L'IDENTITÉ NATIONALE

Le 30 janvier 1989, le premier ministre a annoncé d'importants changements à la vocation et à la structure des comités du conseil des ministres afin de les mieux adapter aux priorités du gouvernement. Quatre nouveaux comités d'orientation ont ainsi vu le jour, dont le Comité sur les affaires culturelles et l'identité nationale.

Présidé par le ministre des Communications, il se compose de neuf membres. Sa mission est de faire en sorte que le gouvernement joue pleinement son rôle auprès des Canadiens pour qu'ils soient de plus en plus conscients et fiers de leur être national.

POLITIQUE DE LA RADIODIFFUSION

Après trois ans de réflexion et d'étude sur la politique de la radiodiffusion, le gouvernement a déposé au Parlement, en juin 1988, un dossier d'orientation et un projet de loi en la matière. La politique et le texte législatif proposés ainsi que la réaction du gouvernement aux trois rapports du Comité permanent de la Chambre des communes sur les communications et la culture reflètent bien l'importance considérable

DES VOIX CANADIENNES
POUR UN CHOIX VÉRITABLE

Une nouvelle politique de la radiodiffusion pour le Canada

Communications
Canada

Canada

des changements sociaux, économiques et techniques qui ont transformé le visage de la radiodiffusion canadienne au cours des deux décennies qui ont suivi l'adoption de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1968. Ensemble, ils constituent un plan d'action détaillé qui balisera l'évolution de la radiodiffusion d'ici au XXI^e siècle.

La politique définie dans le document intitulé *Des voix canadiennes pour un choix véritable* créait un nouveau fonds de 250 millions de dollars en faveur de la production et de la distribution d'émissions canadiennes.

Cette somme sera consacrée à l'accroissement du contenu canadien dans la grille horaire de la Société Radio-Canada (SRC), à l'amélioration de la programmation de langues française et anglaise des secteurs public et privé, à l'extension des services de distribution d'émissions aux petites collectivités éloignées, à la mise sur pied d'un service de distribution par satellite à l'intention des radiodiffuseurs autochtones du Grand Nord et à l'établissement d'un nouveau service radiophonique national de lecture pour les aveugles. Des crédits additionnels ont également été affectés à la création du Service de programmation complémentaire national. L'importance de l'apport gouvernemental sera déterminée à la suite de discussions publiques avec les intéressés, dont les radiodiffuseurs publics et privés et les associations à but non lucratif.

Le projet de loi sur la radiodiffusion

Le projet de loi sur la radiodiffusion, déposé en même temps que la nouvelle politique en ce domaine, remanie sensiblement la *Loi sur la radiodiffusion* de 1968. Outre les modifications touchant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le projet de loi contient des dispositions contre le piratage et des mesures pour stimuler les investissements privés dans la production d'émissions canadiennes. D'autres clauses visent à consolider le rôle central de la SRC en améliorant sa structure administrative, en la rendant davantage imputable devant le Parlement sur le plan financier et en garantissant son autonomie journalistique et artistique.

Le projet de loi sur la radiodiffusion a été adopté par la Chambre des communes en septembre 1988 avant de mourir au Feuilleton du Sénat, à la dissolution du 33^e Parlement. À la reprise des travaux, après l'élection générale de novembre, le gouvernement a signalé son intention de soumettre de nouveau ce projet législatif.

POLITIQUE DU FILM

Les compagnies de distribution étrangères dominent le marché canadien à un point tel que les auditoires d'ici ne voient que rarement des films canadiens et que nos cinéastes ont peu de chances que leurs films soient mis à l'affiche des cinémas du pays. Aussi, le ministre des Communications a-t-il rendu publique le 5 mai 1988 une nouvelle politique nationale du film qui témoigne de la volonté du Canada de corriger les iniquités de longue date qui ont jusqu'ici vicié

le fonctionnement du marché canadien de la distribution des films. En élaborant cette politique, le Ministère a consulté des représentants de l'industrie cinématographique ainsi que des producteurs indépendants du Canada, de l'Australie, de l'Europe et des États-Unis.

Tout en n'étant pas discriminatoire à l'égard des détenteurs actuels de droits et des producteurs indépendants étrangers, la nouvelle politique exigera que les droits de distribution pour le Canada soient achetés séparément et que les distributeurs canadiens se voient accorder la possibilité de s'en porter acquéreurs. De la sorte, les Canadiens continueront d'avoir pleinement accès aux films étrangers, même si dans plusieurs cas les droits seront détenus par des distributeurs canadiens, car notre marché sera désormais distinct et plus concurrentiel.

Le document d'orientation définit une série de mesures dont un projet de législation, un programme d'appui de 200 millions de dollars et une nouvelle politique d'investissement Canada touchant les placements étrangers dans le secteur de la distribution au Canada. Il prévoit également la création d'un Bureau d'importation des productions cinématographiques et vidéo pour en réglementer l'importation.

PROJET DE LOI C-134 SUR L'IMPORTATION DES PRODUITS CINÉMATOGRAPHIQUES

Déposé au Parlement le 8 juin 1988, le projet de loi sur l'importation des produits cinématographiques entend réglementer ce secteur des importations et faire en sorte que, pour la première fois, le Canada devienne un marché distinct en ce domaine. Il comporte des dispositions visant les importateurs qui détiennent des droits acquis dans certains films et qui en contrôlent la présentation en étant propriétaires d'un grand nombre de cinémas. Un comité consultatif présidé par le directeur des enquêtes et recherches du Bureau de la politique de concurrence conseillera le Ministère et lui fera rapport en ce qui a trait au respect de la loi par l'industrie.

Ce projet de loi est mort au Feuilleton de la Chambre à la dissolution du 33^e Parlement en septembre 1988. Mais à l'ouverture du 34^e Parlement, le gouvernement a réitéré son intention d'adopter des mesures législatives touchant la distribution des films au Canada.

POLITIQUE CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION DES LIVRES

La politique gouvernementale en matière d'investissements étrangers dans l'industrie de l'édition a pour objet d'assurer la croissance normale des entreprises canadiennes à l'heure de la mondialisation des activités commerciales dans ce secteur. Elle vise à favoriser une plus

forte participation canadienne dans nos maisons d'édition afin d'améliorer notre position sur le marché intérieur. Elle appuie en outre la création de co-entreprises dans lesquelles les éditeurs canadiens détiennent des intérêts majoritaires; ce qui permettrait au Canada de se tailler une meilleure place sur les marchés internationaux.

Depuis l'entrée en vigueur de cette politique en 1985, les éditeurs canadiens ont vu leur part du marché national passer de 26 à 34 p. 100.

STATUT DE L'ARTISTE

En janvier 1988, le Comité consultatif national du statut de l'artiste entamait la deuxième année de son mandat triennal en vertu duquel il doit conseiller le gouvernement quant à la meilleure façon d'améliorer la situation socio-économique des artistes canadiens. Le Comité permanent des communications et de la culture s'est également penché sur cette question et a déposé un rapport intitulé *La fiscalité relative aux artistes et aux arts*. Dans sa réponse à ce document, le gouvernement a réitéré sa ferme intention d'assurer aux artistes canadiens un traitement juste et équitable au chapitre de la fiscalité et de reconnaître concrètement le caractère unique de leur condition et de leurs problèmes. Plus particulièrement, le gouvernement s'est engagé à accorder aux organisations de service nationales du monde des arts le statut d'organismes enregistrés aux fins de l'impôt.

AMENDEMENTS À LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR (PROJET DE LOI C-60)

Les modifications tant attendues à la *Loi sur le droit d'auteur* ont reçu l'assentiment royal le 8 juin 1988. Première étape d'une refonte qui en comportera deux, ces modifications mettent à jour une loi désuète qui avait été adoptée en 1924, soit bien avant l'arrivée des technologies aujourd'hui si familières : télévision, photocopieurs, magnétophones et magnétoscopes, satellites et ordinateurs personnels.

La nouvelle législation protège mieux les droits des créateurs du secteur des arts et de celui de l'informatique, tout en assurant aux utilisateurs un accès plus rapide et plus facile aux créations assujetties au droit d'auteur. Entre autres choses, elle abolit le régime de licence obligatoire pour la réalisation d'enregistrements sonores, assure une protection explicite aux programmes informatiques ainsi qu'aux œuvres chorégraphiques et instaure un nouveau droit de diffusion pour les auteurs d'œuvres visuelles. En outre, elle précise la relation entre dessins industriels et protection du droit d'auteur tout en prévoyant des mesures plus énergiques pour faire échec au piratage commercial.

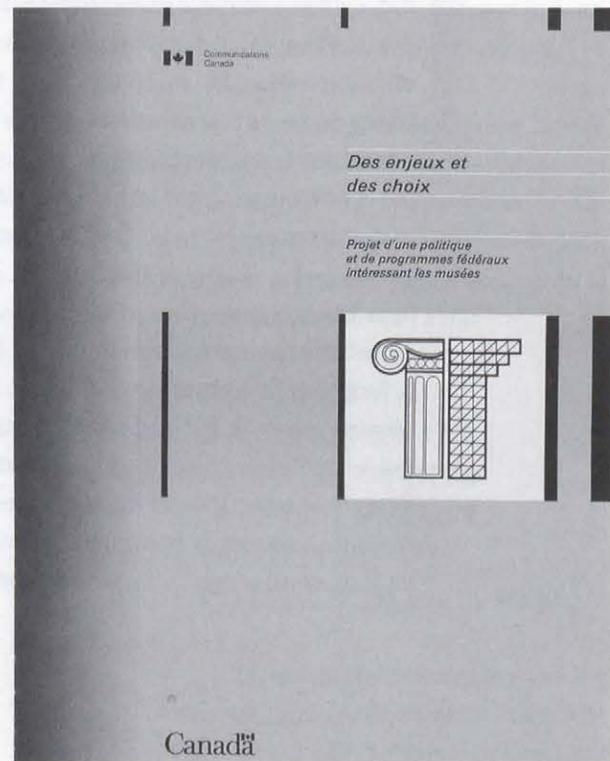
On estime souhaitable que l'administration du droit d'auteur soit confiée à des sociétés de perception, parfois dénommées sociétés de gestion collective. La loi prévoit en outre la création d'une Commission du droit d'auteur chargée notamment de veiller à ce que le barème des redevances établi par ces sociétés soit raisonnable.

Par ailleurs, on entend apporter d'autres améliorations à la loi. C'est pourquoi des comités de créateurs et d'utilisateurs (dont des enseignants et des bibliothécaires) se réunissent fréquemment pour mieux cerner les dossiers auxquels s'attaque la deuxième étape de la révision. Les résultats de leurs travaux seront d'une grande utilité pour déterminer l'économie de la législation présentement en voie d'élaboration.

POLITIQUE ET LÉGISLATION MUSÉALES

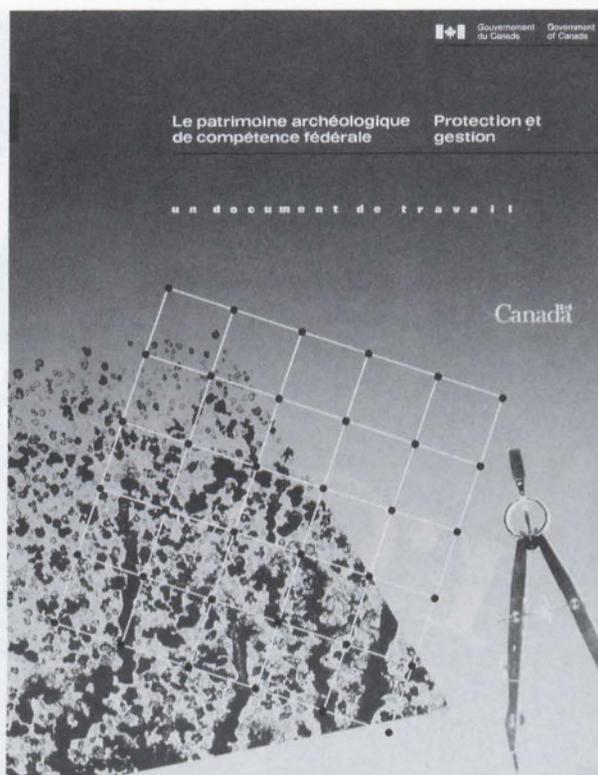
Dans le cadre du processus permanent de réexamen de sa politique et de ses programmes intéressant les musées, le ministère des Communications a publié en mai 1988 un document de travail intitulé *Des enjeux et des choix*. Son propos était de susciter un vaste débat sur l'avenir de nos musées. Aussi traite-t-il tout à la fois de la vocation sociale de ces établissements, de la préservation des collections, des efforts concurrentiels pour accroître la fréquentation des musées ainsi que des technologies en constante évolution. Ce document a également alimenté les échanges de vues qui ont eu lieu par la suite avec le milieu muséologique et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

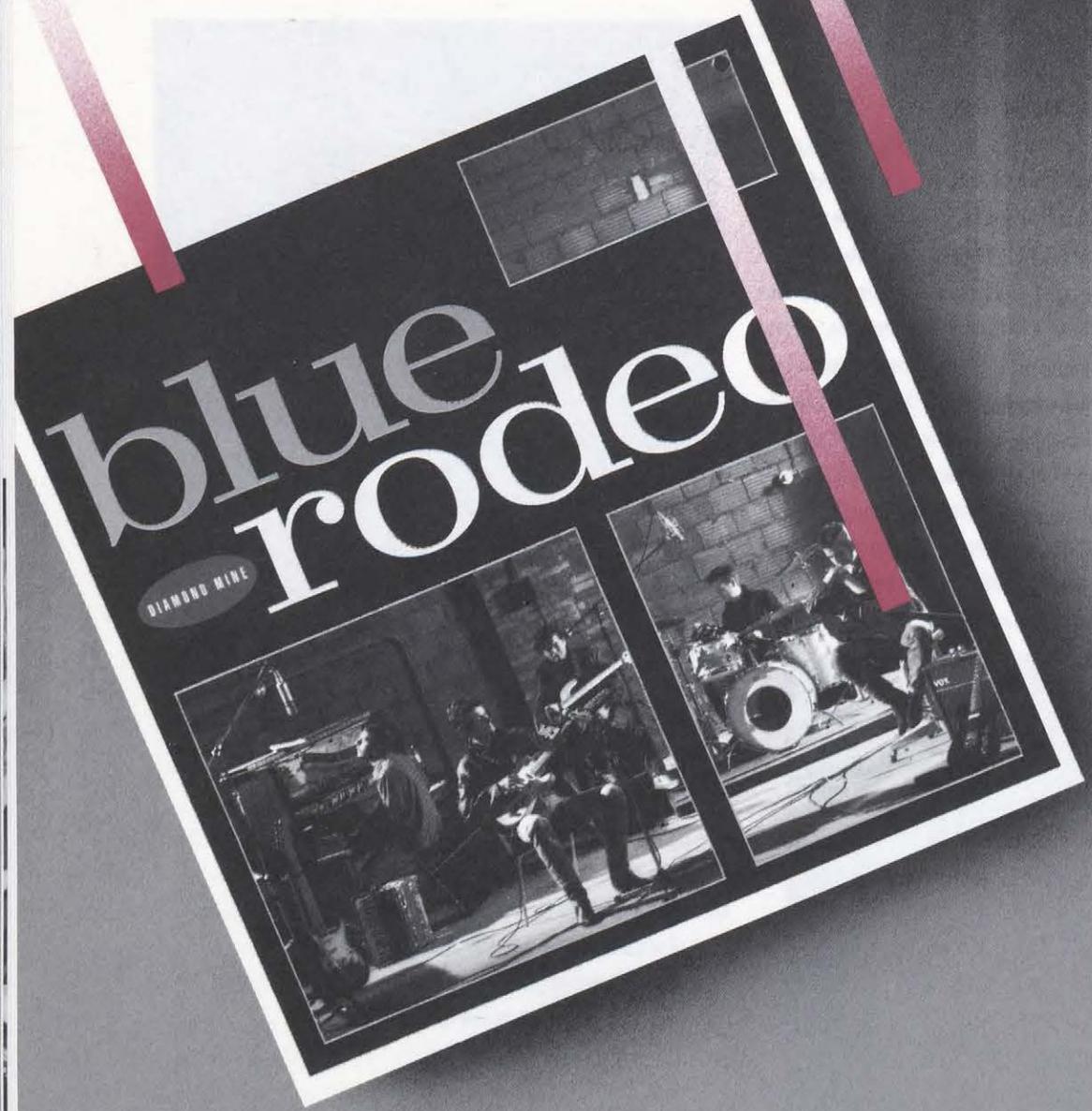
Parallèlement, le Ministère a travaillé à des propositions législatives qui officialiseraient son intention d'abolir la Société des musées nationaux du Canada et feraient des quatre musées nationaux des entités autonomes. Les établissements en question sont le Musée des beaux-arts du Canada (qui englobe le Musée canadien de la photographie contemporaine); le Musée canadien des civilisations (auquel est rattaché le Musée canadien de la guerre); le Musée national des sciences naturelles; et le Musée national des sciences et de la technologie (dont dépend le Musée national de l'aviation). La gestion des programmes des Musées nationaux du Canada — dont celle du Programme d'appui aux musées — relève d'ailleurs du ministère des Communications depuis septembre 1987.



LA POLITIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Publié en mai 1988 sous le titre *Le patrimoine archéologique de compétence fédérale : protection et gestion*, ce document de travail a été préparé conjointement par le Musée canadien des civilisations et les ministères des Communications, de l'Environnement, et des Affaires indiennes et du Nord. Appel à la participation des Canadiens dans la révision de la politique gouvernementale en matière d'archéologie, ce document sollicitait les vues de tous les intéressés sur la meilleure façon de protéger et de gérer nos richesses archéologiques et les invitait tout particulièrement à proposer des solutions novatrices à divers problèmes d'ordre technique.





A C T I V I T É S
E P T A N S C E R N A V I C I E N S

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET RÉALISATION DES PROGRAMMES

Le ministère des Communications continue d'accroître la participation des bureaux régionaux et de district à toutes ses activités.

L'objectif est de renforcer la présence du Ministère à travers le pays, de favoriser le partenariat avec le secteur privé et les milieux universitaires, de mieux répartir entre les régions les crédits affectés aux contrats discrétionnaires et de voir à ce que les attentes et les perspectives



« White Hyacinths », vers 1940, du peintre canadien Edwin Healey Holgate (1893-1977). Don de la succession de M. Max Stern au Musée des beaux-arts de Montréal en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. (Photo : gracieuseté du Musée des beaux-arts de Montréal.)

◁ Grâce à l'apport financier du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore, « Diamond Mine » du groupe Blue Rodeo (FACTOR) s'est mérité le disque de platine en 1988-1989 pour des ventes dépassant les 100 000 exemplaires.

régionales soient pleinement prises en considération lors de l'élaboration des lignes de conduite du Ministère et dans l'exécution des programmes.

C'est d'ailleurs dans cette optique que l'on a transféré en 1988-1989 la responsabilité du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore aux bureaux régionaux, tandis que le Programme d'initiatives culturelles inaugurerait un système de gestion conjointe avec les représentants régionaux. Toutefois, la coordination de la politique nationale relève toujours de l'administration centrale.

GESTION DU SPECTRE

Automatisation de l'exploitation

En 1988-1989, l'automatisation de la gestion du spectre est restée prioritaire; des progrès sensibles ont été accomplis dans la rationalisation des systèmes et services en vue d'atteindre à une plus grande efficacité et à une meilleure rentabilité. L'autorisation de procéder à la Phase II du réseau régional de micro-ordinateurs et la création d'un réseau interconnecté de postes de travail informatisés ont été des facteurs déterminants de ces progrès.

Attribution de licences et contrôle

La mise en œuvre réussie, en 1987, d'un régime d'attribution de licences aux usagers des radiocommunications cellulaires s'est traduite par une diminution marquée du fardeau réglementaire au cours de l'exercice financier. En l'absence d'un tel régime, le Ministère se serait vu dans l'obligation de délivrer 200 000 licences supplémentaires de radiocommunications cellulaires. Les usagers ont salué ce changement, qui n'a pas eu d'effets néfastes sur la gestion de l'environnement radioélectrique.



Grâce à l'automatisation des services du Ministère, les délais d'émission ou de renouvellement des licences sont aujourd'hui très courts.

Par ailleurs, le nombre total de licences radio délivrées par le Ministère a augmenté de 14 p. 100 durant le présent exercice, ce qui reflète bien la demande croissante d'utilisation du spectre des radiofréquences. Les licences nouvelles et modifiées se sont chiffrées à 145 080 cette année, tandis que 871 110 stations de radio voyaient leur licence renouvelée. Le Ministère a recueilli quelque 58 millions de dollars en frais de licences. D'autre part, le Programme de raccordement des terminaux et l'homologation des catégories de matériels radio ont rapporté un million et demi.

Indicateur de la qualité du spectre

Un « indicateur de la qualité du spectre » a récemment été mis au point par le Ministère afin d'aider les gestionnaires du spectre à mesurer l'efficacité de l'usage des radiofréquences dans différentes localités. L'indicateur

constituera également un précieux instrument pour évaluer l'efficacité des nouvelles technologies et des nouveaux systèmes eu égard au spectre radioélectrique.

Le Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) s'intéresse vivement à cette technique, et tout porte à croire qu'elle aura un effet majeur sur la gestion internationale du spectre.

Projet de surveillance du spectre à distance

La demande croissante d'utilisation du spectre, conjuguée aux restrictions budgétaires, rend nécessaire la recherche constante de méthodes originales en vue d'utiliser judicieusement les ressources humaines et financières tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité du

service offert au public. Recourant à une approche novatrice pour relever ce défi, le Ministère a mis au point des matériels et logiciels de contrôle qui autoriseront l'exploitation d'une station de surveillance du spectre depuis un point éloigné. Ce système est présentement à l'essai à la station de surveillance de Fort Smith, dans le nord de l'Alberta.

Sécurité du service radiomaritime

Cette année, la Garde côtière canadienne a fait état d'une situation potentiellement dangereuse dans les eaux côtières de la région du Pacifique après avoir reçu un afflux de plaintes relatives à la mauvaise utilisation des canaux du service radiomaritime. Le problème venait de ce que les pêcheurs d'expression vietnamienne qui naviguent dans ces eaux ne sont pas très familiers avec la radiocommunication maritime. Après consultation des intéressés, le Ministère a publié et distribué des brochures en vietnamien sur les procédures relatives à la radiocommunication et sur les exigences en matière d'homologation. Par cette initiative, conjuguée à d'autres mesures normalisées, le Ministère a pu aider les pêcheurs à améliorer leur aptitude à communiquer en mer et à réduire considérablement les risques aussi bien pour eux-mêmes que pour les autres.

Délégation en matière d'examen des opérateurs radio

Avec l'aide d'Escadrilles canadiennes de plaisance, le nombre d'opérateurs de radio maritime examinés et jugés compétents par des examinateurs bénévoles continue d'augmenter de manière significative, en particulier en Ontario, au Québec et dans la région du Pacifique. Conséquence directe de ce programme, la Garde côtière rapporte une diminution sensible du nombre d'incidents signalés par ses gestionnaires de stations de radio; un succès qu'elle attribue au nombre croissant d'opérateurs qualifiés.



Les bureaux régionaux du Ministère reçoivent chaque année des milliers de plaintes relatives au brouillage des signaux de radio et de télévision.

La réussite de cette initiative a donné lieu à un programme similaire visant le service d'amateur. En collaboration avec Radio-amateur du Québec inc., le bureau régional du Québec a conduit avec succès un projet pilote. La prochaine étape consistera à établir des critères qui permettront de déléguer entièrement le processus d'examen à des clubs de radioamateurs et à des établissements d'enseignement.

COMMUNICATIONS D'URGENCE

Saint-Basile-le-Grand

Le 23 août 1988, l'incendie d'un entrepôt de BPC toxiques a forcé l'évacuation de plus de 5 000 habitants de Saint-Basile-le-Grand et des environs, au Québec. Le Ministère, avec le concours de Bell Canada, de Bell Cellulaire et des Télécommunications CNCP, a pu établir en l'espace de quelques heures tout un réseau de télécommunications d'urgence, comportant de nouvelles lignes téléphoniques, des téléphones cellulaires, des téléavertisseurs et des télécopieurs. Par ailleurs, une équipe fut chargée d'établir des liaisons radio, de mettre en place des voies de transmission par ondes métriques et de

former des opérateurs radio. Le réseau est resté en service pendant plus de trois semaines, jusqu'à ce que les résidants réintègrent leurs foyers.

Plan d'urgence pour les tremblements de terre

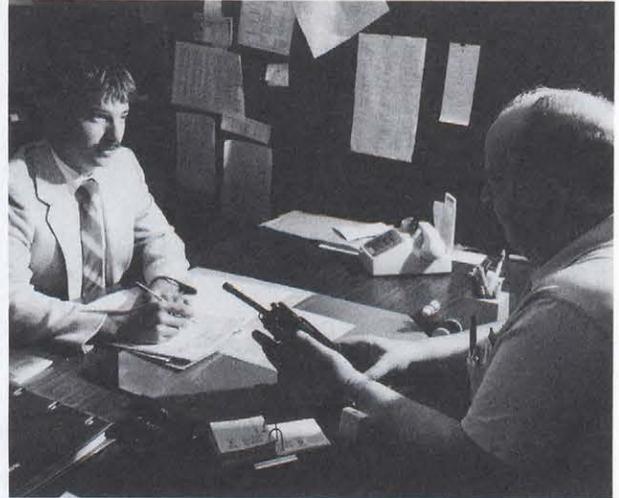
À la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, Protection civile Canada a procédé, en septembre 1988, à l'élaboration d'un vaste plan d'action au cas où un cataclysme sismique frapperait la province. Dans cette éventualité, le ministère des Communications fournirait les services de télécommunications alors que ses fonctionnaires de la région du Pacifique et de l'administration centrale en assureraient la planification.

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Les réseaux et services de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG), qui planifient, établissent et gèrent les systèmes et installations de télécommunications utilisés par les organisations fédérales, traversent présentement une période de croissance exceptionnelle.

Réseau téléphonique du gouvernement

La modernisation du Réseau téléphonique du gouvernement se poursuit. Cette année, un nouveau service téléphonique unifié, utilisant des circuits centrex, a été mis en place à Sudbury et London (Ontario). En outre, les villes de Vernon, Chilliwack, Kamloops et Kelowna, en Colombie-Britannique, et de Prince Albert, en Saskatchewan, ont été dotées d'un accès direct



Les techniciens du Ministère s'assurent que les matériels de télécommunications satisfont aux normes en vigueur.

au service interurbain. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées au service de télécommunications de l'ambassade du Canada à Washington.

L'ATG examine actuellement les propositions qu'elle a sollicitées auprès de l'industrie pour l'installation d'un service numérique de transmission de données à grande vitesse pour les liaisons à fort trafic du réseau.

Réseau gouvernemental de commutation par paquets (RGCP)

Le RGCP relie entre eux plus de 100 endroits au Canada, assurant la transmission de données aux ministères et aux agences du gouvernement fédéral. Les utilisateurs du réseau s'abonnent à un service partagé plutôt que personnalisé, ce qui réduit sensiblement leurs frais.

En étroite collaboration avec les ministères, l'ATG travaille à l'établissement d'un service pangouvernemental. Avant la fin de sa première année d'exploitation, le RGCP avait gagné quelque 40 abonnés. Plusieurs autres ministères sont à examiner des propositions pour se joindre au réseau.

Le volume des activités a été suffisamment élevé cette année pour permettre aux usagers du réseau de se prévaloir des meilleurs rabais offerts. Ainsi, les abonnés ont pu réduire de 20 p. 100 et plus leurs dépenses à ce chapitre.

RGT-2000

Le Réseau gouvernemental de télécommunications 2000 est un programme de modernisation lancé par l'ATG pour transformer les réseaux actuels en une infrastructure commune de transmission numérique intelligente intégrant voix, données et images. On prévoit que ce programme se traduira par une réduction des frais de télécommunications, une meilleure qualité de service et de nouvelles fonctions de communication qui amélioreront la réalisation des programmes gouvernementaux.

En décembre 1988 fut lancée une demande d'information touchant la constitution d'un réseau intelligent pour le RGT-2000 auquel tous les fournisseurs clés ont donné suite. Le compte rendu de l'évaluation des réponses reçues sera rendu public lors du prochain exercice financier.

Nouveaux services

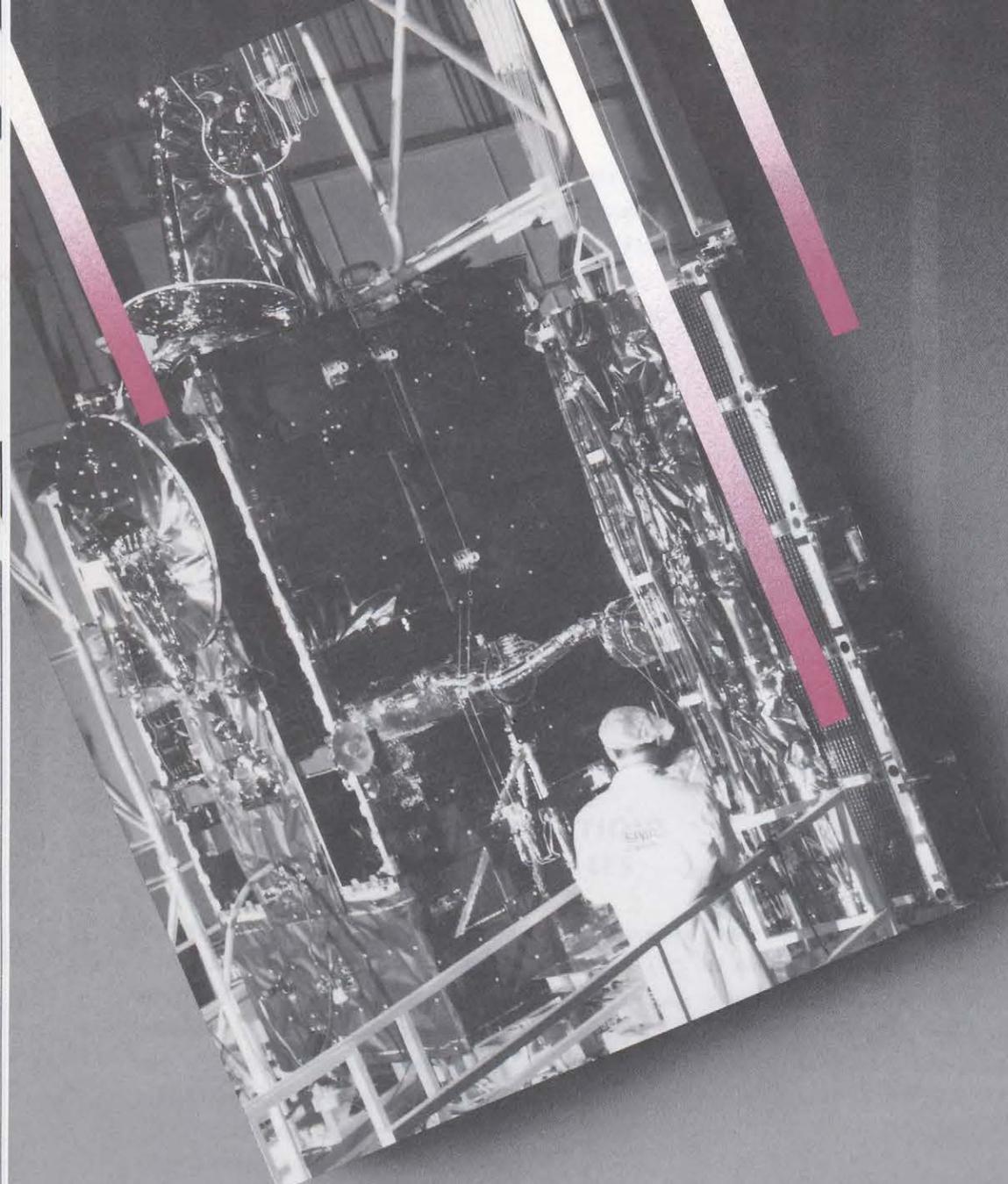
Les travaux préparatoires entrepris en 1988-1989 aboutiront bientôt à la mise en œuvre de plusieurs nouveaux services de télécommunications.

En février 1989, l'ATG a signé un contrat avec Télésat Canada pour la mise en place du Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite (RGTS) qui rejoindra les régions éloignées et mal desservies du Canada tout en permettant de réaliser des économies additionnelles pour certaines applications courantes utilisant les réseaux terrestres. Premier gros client, le

ministère de la Défense nationale a déjà commandé 17 emplacements pour les trois premières années à un prix d'environ 500 000 \$; avec l'adhésion d'autres ministères, on s'attend que les recettes du RGTS atteignent 7,6 millions de dollars pour la durée du contrat quinquennal.

L'évaluation des propositions pour le nouveau Réseau gouvernemental d'audio-messagerie est terminée, si bien que les contrats sont en cours de négociation et que la mise en œuvre du service est imminente. L'ATG a coordonné des engagements du Ministère de l'ordre de 1,5 million de dollars prévoyant 13 000 boîtes aux lettres électroniques pour répondre aux besoins actuellement connus. Des négociations sont également en cours pour assurer des services semblables dans d'autres régions du pays.

Le Service fédéral de commutation électronique des messages et documents (SFCEMD), issu du Service fédéral de messagerie électronique, comportera les plus récentes fonctions actuellement offertes, dont l'accentuation des caractères français, le transfert binaire des fichiers et l'échange électronique de données. D'autres améliorations seront apportées après approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), améliorations qui permettront l'interexploitation de différents systèmes de messagerie par la fourniture de passerelles vers les autres réseaux publics et gouvernementaux. Ce service a été recommandé comme moyen d'accès au Système automatisé de diffusion des avis (SADA) de la Commission de la Fonction publique, au Centre des communications du Conseil du Trésor et au Système automatisé des imprimés d'Approvisionnement et Services Canada. La fonction de conversion des documents du SFCEMD sera introduite plus tard si des crédits sont disponibles.



A C T I V I T É S

D
R

E
E

C
C

H
H

E
E

R
R

C
C

H
H

E
E

Le ministère des Communications possède trois grands centres de recherche : le Centre de recherches sur les communications (CRC) situé à Shirleys Bay, près d'Ottawa; l'Institut canadien de conservation (ICC), à Ottawa; et le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) situé à Laval, au Québec.

Le CRC fait de la recherche-développement en technologies des télécommunications, notamment dans les domaines de la radiocommunication, des communications par satellite, des dispositifs et composants de micro et d'optoélectronique, de la vidéo et de la radiodiffusion. Le CCRIT se spécialise dans l'automatisation des lieux de travail et l'informatique. Quant à l'ICC, il s'attache à la préservation des œuvres d'art et des objets façonnés tout en prodiguant conseils et informations sur la conservation aux organismes canadiens et étrangers. Les réalisations de ces trois centres sont reconnues à l'échelle mondiale.

Désireux de promouvoir un partenariat efficace avec l'industrie en recherche-développement, le Ministère a créé cette année quatre centres d'applications régionales : le Centre de soins de santé télématique canadien, à Winnipeg; la Telemedicine and Tele-Education Resources Agency (TETRA), à Saint-Jean; le Centre canadien des communications maritimes (CCCM), également à Saint-Jean; et l'Institut Champlain, à Fredericton.

CENTRE DE RECHERCHES SUR LES COMMUNICATIONS (CRC)

L'activité de recherche-développement (R-D) du Centre de recherches sur les communications a pour objet d'aider le Ministère à élaborer et mettre en œuvre sa politique, ses règlements et ses normes touchant les télécommunications. À ce titre, le CRC joue un rôle déterminant en établissant un pont entre la R-D universitaire et la R-D industrielle; par le biais du partenariat et d'activités conjointes, le CRC cherche à promouvoir le développement, l'application et la commercialisation des technologies novatrices de communication et d'information.



Démonstration d'un appareil de raccord et de contrôle utilisé pour les systèmes spatiaux.

◁ Ci-contre, déploiement partiel du panneau solaire d'Olympus.

Comités consultatifs de recherche

Au cours de l'exercice 1988-1989, plusieurs comités consultatifs ont vu le jour au sein du CRC; leurs sphères d'activités comprennent entre autres les technologies de la radiocommunication, les dispositifs et composants de communication et les technologies de radiodiffusion. La première réunion plénière des comités s'est tenue en novembre 1988.



À l'Université Queen's, des scientifiques du CRC préparent une expérience sur les effets de la radiation dans les circuits d'arséniure de gallium.

Recherche conjointe sur l'arséniure de gallium

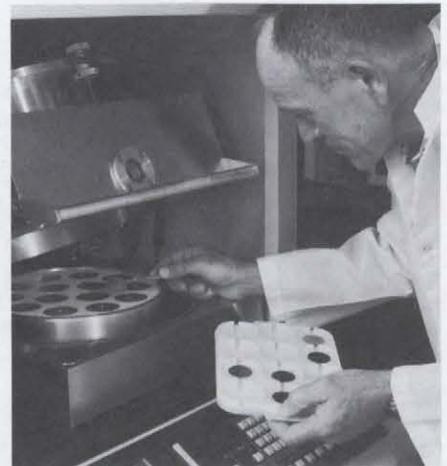
Les circuits intégrés fabriqués avec des semiconducteurs d'arséniure de gallium occuperont une place de première importance au cours de la prochaine vague de progrès techniques en microélectronique, car ils permettent l'utilisation des ondes décimétriques et la commutation à

grande vitesse — jusqu'à six fois plus rapide que la transmission à l'aide des puces de silicium. Dans certaines conditions, les dispositifs à l'arséniure de gallium permettent l'émission de lumière et, par conséquent, peuvent être utilisés dans la fabrication de mini-lasers pour les systèmes optiques de télécommunications.

Chef de file mondial en recherche sur l'arséniure de gallium, le CRC a conclu une série d'ententes avec des entreprises canadiennes de haute technologie pour effectuer une recherche-développement plus poussée au chapitre des applications; d'autres accords sont en cours de négociation. La recherche conjointe officialisée par ces ententes a débouché sur des progrès décisifs, en particulier dans le domaine des dispositifs et composants de communication et dans celui des systèmes d'atterrissage à hyperfréquences.

Télévision haute définition (TVHD)

L'an passé, le Ministère a publié les résultats du premier sondage jamais mené sur les réactions des téléspectateurs face à la TVHD. Les téléspectateurs ont été impressionnés par la qualité de l'image, mais on note que le facteur prix pèsera lourd dans la décision des consommateurs d'acheter un poste de TVHD.



Le traitement des tranches d'arséniure de gallium dans les installations de microélectronique.

Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement de normes internationales pour la réalisation en studio de productions en TVHD et l'échange d'émissions. Le Ministère est à évaluer diverses normes à cet égard afin d'en extraire les éléments qui pourraient servir de base commune à une norme mondiale. La proposition du Canada pour l'adoption d'une structure commune de l'image s'est assortie d'une technique suggérée pour parvenir à la compatibilité de la structure de l'image-écran des téléviseurs et des ordinateurs.

Olympus

Olympus est un projet entrepris conjointement par le Canada et sept pays européens : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni. Développé sous les auspices de l'Agence spatiale européenne, *Olympus* est l'un des plus gros et des plus puissants satellites de télécommunications commerciales dans le monde.

C'est au Laboratoire David Florida (LDF) du Ministère qu'on a procédé à l'assemblage, à l'intégration et à la mise à l'épreuve de l'engin spatial. La majeure partie de cette année a été consacrée à la conduite d'essais en milieu ambiant : le satellite a été soumis à une batterie de tests visant à éprouver sa capacité de résistance aux sévères conditions atmosphériques qu'il aura à subir une fois satellisé. Peu avant la fin de l'exercice, *Olympus* avait réussi ces tests rigoureux et était en préparation pour le lancement.

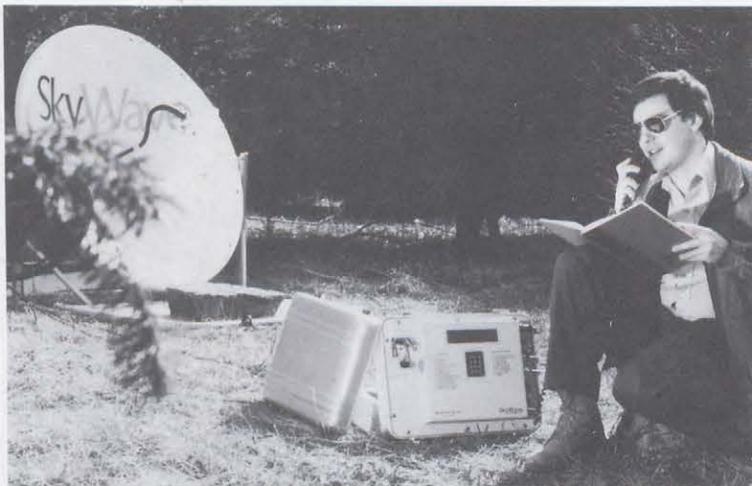


Le puissant satellite de télécommunications Olympus doit être lancé en 1990. Les derniers tests sur le prototype se sont déroulés en 1988-1989 au Laboratoire David Florida.

MSAT

Le concept du *MSAT*, le premier satellite de télécommunications du service mobile au monde, a été élaboré par le ministère des Communications pour répondre au besoin de meilleures communications publiques et gouvernementales dans les diverses régions isolées et faiblement peuplées du Canada.

MSAT servira de station de retransmission dans l'espace, résolvant ainsi les problèmes auxquels se heurtent les utilisateurs de radios et de téléphones bidirectionnels dans les régions reculées, à savoir : portée limitée, distorsion, brouillage et bruit. Grâce à la puissance considérable du satellite, le recours aux antennes de grande dimension ne sera plus nécessaire — les appareils de radiocommunication et téléphoniques utilisés en combinaison avec *MSAT* ne seront pas plus gros qu'un téléphone cellulaire.



Ce prototype d'un terminal portatif pour voix et données a été conçu par la SkyWave Electronics Ltd. de Kanata (Ontario), dans le cadre du programme MSAT.



La puissance exceptionnelle du MSAT rend inutile le recours à de grandes antennes. Les appareils de téléphone et de radio reliés au MSAT ne sont pas plus gros qu'un téléphone cellulaire.

Des études de marché ont révélé qu'il existait une forte demande pour un tel service; aussi Télésat Canada s'est-elle chargée du projet à titre commercial. Le ministère des Communications a signé un accord de louage d'une partie de la capacité du MSAT aux fins d'utilisation gouvernementale. L'accord porte sur une période de 10 ans à partir de la date de lancement du

satellite, prévue pour 1992. On s'attend que le gouvernement fédéral ne requerra que 10 p. 100 de la capacité du MSAT pour ses diverses activités, lesquelles intéressent entre autres la Garde côtière, l'application des lois, la lutte contre les incendies, les urgences médicales et le contrôle de la pollution. Le gros de la capacité du satellite sera consacré à des usages commerciaux destinés notamment aux fermiers, aux pêcheurs, aux compagnies aériennes, aux sociétés de télécommunications, aux entreprises de transport, aux sociétés d'exploration pétrolière et aux entrepreneurs de construction.

SHARP

Le vol inaugural, exécuté en 1987, par le prototype du répéteur fixe de haute altitude (SHARP) du ministère des Communications s'est déroulé avec un succès éclatant. Premier aéronef au monde à être propulsé à distance, le SHARP est alimenté par des faisceaux hertziens qui, transmis à partir du sol, sont captés par les antennes redresseuses fixées sur l'engin. Le prototype réduit au huitième s'est comporté au-delà de toute espérance. Les répéteurs fixes de haute altitude constitueront, estime-t-on, une solution de remplacement économique aux satellites de télécommunications exécutant certaines fonctions comme la retransmission de signaux sonores et télévisuels ou le contrôle de la pollution par exemple.

En 1988-1989, le Ministère a sollicité les suggestions de l'industrie quant à l'exploitation commerciale du répéteur SHARP, et les 34 réponses qu'il a reçues témoignent de l'intérêt certain de l'industrie. Toutes prônaient une plus grande participation du gouvernement jusqu'à ce que le projet soit commercialement réalisable.

Dans le cadre d'un programme triennal de développement et de mise à l'essai d'un modèle de démonstration du SHARP réduit de moitié, un plan détaillé de collaboration gouvernement-industrie a été élaboré. Des groupes industriels de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique effectuent présentement leurs propres études de marché. Une décision quant à la forme que revêtira toute entreprise conjointe de développement du SHARP est attendue en 1990. En outre, des études ont été amorcées pour déterminer les exigences en matière de fréquences d'un répéteur opérationnel.

Transfert des technologies spatiales

L'année 1988-1989 a été marquée par un changement organisationnel d'envergure: la mutation du personnel et le transfert des ressources de la Direction des technologies spatiales à la nouvelle Agence spatiale canadienne. Autorisé par une ordonnance du Conseil privé en date du 1^{er} mars 1989, cette décision touchait le Laboratoire David Florida et la Division de la mécanique spatiale. Cependant, le ministère des Communications gardera la responsabilité du projet MSAT et d'autres programmes de communications utilisant les technologies spatiales.

INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION (ICC)

L'Institut canadien de conservation du ministère des Communications est un chef de file mondial en techniques de conservation. Les conservateurs de l'ICC travaillent à la restauration et à la conservation d'un très large éventail d'œuvres d'art et d'objets façonnés d'importance. Ses spécialistes étudient les réactions des matériaux et artefacts dans divers environnements muséologiques et mettent au point des techniques améliorées de conservation. Totems

et sculptures miniatures, objets exhumés d'anciens naufrages et sites archéologiques, manuscrits et documents précieux, vêtements et tissus historiques, peintures et sculptures ne sont que quelques-uns des objets traités.



Une antenne parabolique de 4,2 mètres ayant servi aux expériences du programme Olympus.

L'ICC offre en outre des services de consultation aux différents musées du Canada. Les conservateurs de l'ICC se rendent régulièrement dans des établissements afin d'y présider des ateliers et séminaires et par ailleurs dispensent, sur place, des programmes de formation de niveau intermédiaire ou avancé à des conservateurs canadiens et étrangers.

L'ICC figure parmi les organismes cofondateurs du RIC, le Réseau d'information sur la conservation qui exploite les bases de données les plus complètes en existence, et auxquelles on peut accéder de partout dans le monde. Voilà un exemple notable de l'emploi d'une nouvelle technologie dans la poursuite d'un objectif culturel. Par le biais d'un vaste programme



L'honorable Marcel Masse en discussion avec un conservateur en arts textiles de l'ICC au sujet de la restauration du drapeau de Carillon.



Un conservateur en orfèvrerie du Victoria and Albert Museum de Londres et un conservateur de l'ICC travaillent de concert lors d'un atelier organisé par l'Institut canadien de conservation.

de publications, l'ICC transmet au Canada et à l'étranger des informations sur des thèmes tels que la recherche, les techniques et les matériaux intéressant la conservation.

Un événement marquant de l'exercice financier a été « Symposium 88 : Conservation des œuvres historiques et artistiques sur papier », organisé par l'ICC et qui s'est déroulé au nouveau Musée des beaux-arts du Canada, en octobre 1988. Quelque trois cents délégués représentant les principaux établissements mondiaux ont participé à cette réunion de cinq jours.

Parmi les principales réalisations de l'ICC en cours en 1988-1989, mentionnons la restauration des statues de la colline parlementaire, les études de conservation sur le site fossile forestier de l'île Axel Heiberg située dans le haut Arctique, un recensement des totems de la vallée de la rivière Skeena en Colombie-Britannique, et le traitement de conservation du Drapeau du Carillon du Québec ainsi que d'une coiffure en pis de bisonne du site patrimonial mondial de Head-Smashed-in-Buffalo-Jump, en Alberta.

CENTRE CANADIEN DE RECHERCHE SUR L'INFORMATISATION DU TRAVAIL (CCRIT)

Eu égard à la volonté du gouvernement de favoriser un partenariat intersectoriel au chapitre des priorités nationales en matière de recherche-développement, le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail collabore étroitement avec le secteur privé, les universités et le gouvernement pour favoriser l'essor d'une saine industrie canadienne de la conception, de la mise à l'essai et de l'application des nouveaux concepts et technologies intéressant la bureautique et la télématique.



Deux chercheurs de la Direction de la recherche organisationnelle du CCRIT discutent d'un projet en cours de réalisation.

Centre d'évaluation de logiciels

Deux études ont été entreprises pour déterminer l'opportunité de créer un centre d'évaluation et de mise en valeur des logiciels canadiens. L'une d'elle est consacrée aux besoins en logiciels de l'appareil fédéral et des autres ordres de gouvernement tandis que l'autre porte sur la définition des critères et stratégies d'établissement du centre proposé.

Traduction assistée par ordinateur

Jusqu'à ce que des progrès notables soient réalisés dans le développement de l'intelligence artificielle, les systèmes de traduction automatisée ne pourront produire des traductions de qualité que dans des sous-langages hautement restreints. Beaucoup de chemin reste à parcourir avant de pouvoir remplacer les traducteurs humains. Dans certains domaines spécialisés cependant, la traduction automatique possède un fort potentiel et le CCRIT travaille aujourd'hui sur un système qui surpasse de beaucoup tout ce que l'on peut trouver présentement sur le marché.

Le prototype CRITTER se spécialise dans la production de rapports agricoles. Il est entièrement automatisé, bidirectionnel (de l'anglais au français et vice-versa) et peut produire des paraphrases structurales et lexicales en plus d'effectuer des traductions non littérales. Une version expérimentale du système a été mise au point pour produire une traduction en voix synthétique de textes dictés à l'ordinateur.

Le CCRIT a également conçu un système qui facilitera grandement la tâche du traducteur. Le poste de travail du traducteur se compose d'un ordinateur personnel et de logiciels intégrés — traitement de texte, gestion de la terminologie, comparaison et conversion de fichiers, télécommunications et divers outils de rédaction. Les premières démonstrations se sont révélées fort prometteuses; la prochaine étape consistera en un essai sur le terrain avec le Bureau des traductions du Secrétariat d'État.



Les installations perfectionnées de téléconférence du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT).

Interconnexion des systèmes ouverts (ISO)

Au cours de la première phase de mise au point de l'ISO, le CCRIT a contribué de manière significative à l'établissement des concepts au chapitre de l'architecture de base, des protocoles et des testeurs de conformité. La deuxième phase est consacrée à l'établissement des infrastructures nécessaires à l'implantation, l'exploitation et l'harmonisation ordonnées de l'ISO au Canada. Parmi les contributions du Centre, mentionnons l'élaboration d'un plan aux fins d'un programme national d'ISO centré sur les services d'essai. Le Groupe d'intérêt canadien sur les systèmes ouverts se fonde largement sur ce plan pour la réalisation d'un programme complet de tests des systèmes ouverts canadiens à des fins commerciales.

Le CCRIT a procédé lui-même à l'introduction des protocoles d'ISO à sept niveaux. En mars 1989, le Centre a fait la démonstration, à Tokyo, de son système de dialogue entre matériels de constructeurs différents, et ce, en collaboration avec la Kokusai Denshin Denwa du Japon et l'Institut de recherche en électronique et en télécommunications de la Corée du Sud. De concert avec des partenaires industriels, le National Computing Centre de Grande-Bretagne et la British Telecom, le CCRIT travaille aussi à l'élaboration d'une fonction de vérification de conformité aux normes de formats d'échange et d'organisation de documents de bureau.

Système informatisé de lecture à haute voix (SIL)

Le CCRIT, en collaboration avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille, un centre de premier plan pour la réhabilitation des aveugles et des handicapés visuels, a terminé la mise au point du SIL. Ce système informatique évolué fait une lecture par balayage d'un texte dactylographié, en français ou en anglais, puis en lit le contenu à haute voix à l'utilisateur. Le texte peut aussi être stocké dans le système aux fins d'écoute ultérieure.

L'utilisateur peut contrôler le rythme de lecture du matériel, que ce soit une lettre, un mot, une phrase ou une page à la fois. Comme les messages d'aide sont exprimés à haute voix et que le ton indique le mouvement et la position du curseur, le SIL peut servir à la révision ou la correction de matériel dactylographié ou mémorisé dans le système.

Service d'écoute et de consultation sur la sexualité par l'informatique (SECSI)

Le SECSI est un système interactif entièrement automatisé qui fournit par téléphone des informations et conseils sur le SIDA. Ses usagers sont appelés à répondre à une série de questions sur leur mode de vie (les réponses sont enregistrées par pression du numéro approprié sur le combiné) et peuvent obtenir directement une évaluation de risque personnel basée sur leurs réponses et sur une « base de données cliniques experte ». Ils peuvent aussi poser leurs propres questions et rappeler plus tard pour prendre connaissance des messages enregistrés que les conseillers ont laissés à leur intention. Le système

est capable d'évaluer les risques encourus par le client et d'offrir des conseils sur les mesures préventives à prendre tout en garantissant une parfaite confidentialité.

Recherche organisationnelle

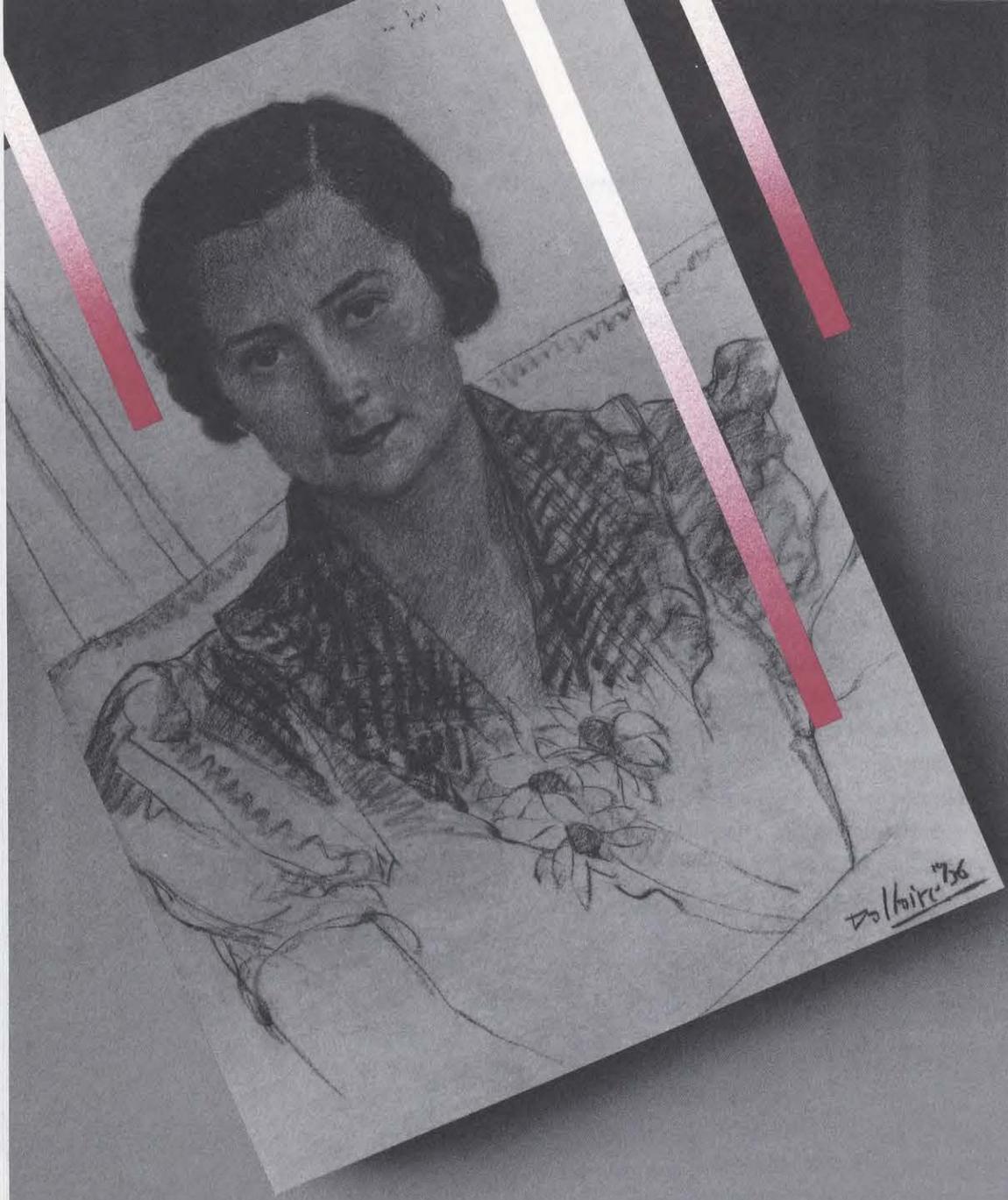
Les projets de recherche organisationnelle du CCRIT s'inscrivent dans le cadre conceptuel de la gestion des changements technologiques, ce qui comprend des thèmes de recherche comme l'évaluation, la formation et la gestion de l'information. Des projets particuliers ont trait à l'évaluation des nouvelles technologies en milieu de travail, l'élaboration d'approches nouvelles en matière de mesure des effets et l'évaluation des systèmes et technologies de formation interactive et à distance. Plus de 40 rapports ont paru durant l'exercice, dont 2 500 exemplaires ont été distribués, sur demande, aux universités, aux particuliers, aux bibliothèques et aux autres centres de recherche.

CENTRES D'APPLICATIONS RÉGIONALES

Conformément aux efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir un partenariat efficace en recherche-développement, quatre centres d'applications régionales ont été créés cette année : le Centre de soins de santé télématique canadien, à Winnipeg; la Telemedicine and Tele-Education Resources Agency (TETRA), à Saint-Jean; le Centre canadien des communications maritimes (CCCM), également à Saint-Jean; et l'Institut Champlain, à Fredericton, qui est spécialisé en géomatique (science, technologie et gestion de l'information).

Ces centres régionaux recherchent et mettent au point des applications spécialisées destinées aux technologies des télécommunications; établissent des relations avec ceux qui œuvrent dans le même domaine; offrent des services de consultation à l'industrie et aux groupes d'utilisateurs dans des domaines tels que la conception et la production; et enfin, aident à la promotion et à la mise en marché de ces applications. En bref, ils fournissent le terreau fertile nécessaire à la croissance dynamique de leurs champs d'activité.

Les centres d'applications régionales jouent aussi un rôle capital en favorisant l'essor des industries de haute technologie dans des régions où l'économie repose traditionnellement sur les ressources naturelles. Terre-Neuve, par exemple, devient rapidement un chef de file mondial dans plusieurs domaines comme la télé-médecine, le télé-enseignement et les communications maritimes. TETRA et CCCM aideront cette province à prendre rang de façon permanente parmi les leaders en ces domaines.



P R O G R A M M E S

D

'

A

P

P

U

I

Le ministère des Communications favorise toutes les manifestations possibles de la culture canadienne au moyen d'un large éventail de programmes qui viennent appuyer les artistes et les organisations culturelles, celles-ci étant le lien essentiel entre le créateur et son public.

ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL (EDER)

Établies en 1984, les Ententes de développement économique et régional visent à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux financent conjointement, entre autres, des projets culturels et de communication dont les objectifs sont de :

- stimuler le développement économique dans les secteurs culturel et communicationnel;
- établir des objectifs et des plans qui répondent aux priorités économiques provinciales et nationales; et
- cerner les secteurs culturels et communicationnels clés qui répondent à ces priorités.

Le ministère des Communications est responsable des ententes auxiliaires suivantes :

- Entente auxiliaire de développement de la culture entre le Canada et l'Ontario;
- Entente auxiliaire de développement des industries des communications et de la culture entre le Canada et le Manitoba;
- Entente auxiliaire de développement des entreprises de communications entre le Canada et le Québec;
- Entente auxiliaire de développement de l'infrastructure culturelle entre le Canada et le Québec.



Karen Kaine et Owen Montague dans « La ronde », produit par le Ballet national du Canada. En vertu de l'Entente auxiliaire de développement de la culture entre le Canada et l'Ontario, la compagnie a reçu en 1988-1989 une subvention pour la mise en oeuvre d'une stratégie de développement régional. (Photo : David Street, gracieuseté du Ballet national du Canada.)

◁ « Portrait de Madame Lévesque », 1936, du peintre canadien Jean-Philippe Dallaire (1916-1965). Fusain sur papier, 64 × 48,5 cm. Don de M. Arthur Ruddy au Musée McCord d'histoire canadienne en vertu de la Loi sur l'exportation de biens culturels. (Photo : gracieuseté du Musée McCord d'histoire canadienne.)

Québec

Un total de 3,7 millions de dollars ont été affectés à 13 programmes communicationnels d'EDER en 1988-1989. Ces programmes comprenaient une aide à TV5, le réseau international de télévision de langue française, un programme de lutte contre le piratage des logiciels et, enfin, CONSORTEL, un programme pilote de prestation

de services téléphoniques et de télédistribution par câbles optiques, ainsi que le financement d'un centre de production et de post-production audiovisuelles dans la région de Montréal. Cette installation a reçu par ailleurs des crédits additionnels de 700 000 \$ du Fonds pour les initiatives de Montréal.

L'entente auxiliaire sur l'infrastructure culturelle a contribué à deux projets d'envergure. Le Musée des beaux-arts de Montréal recevra en tout 25 millions du gouvernement fédéral pour la durée de l'entente pour ses travaux d'agrandissement. La province de Québec y consacra quant à elle 25 millions, et le secteur privé 10 millions. Pour sa part, la Panavision (Canada) Ltée a reçu une subvention de 1,6 millions de dollars pour l'établissement d'un centre de production cinématographique à Montréal et une aide financière équivalente des autorités provinciales.

Ontario

L'intégralité des 50 millions de dollars alloués à l'Entente auxiliaire de développement de la culture entre le Canada et l'Ontario a servi au financement de 25 projets.

Dix-neuf projets d'une valeur de 12 millions ont été approuvés durant l'exercice 1988-1989. Parmi ces initiatives, mentionnons : des rénovations au Centre canadien des hautes études cinématographiques; la création du Musée du canal Rideau, de la Galerie canadienne de la céramique et du verre et du Owl Centre for Children's Film and Television; et l'élaboration d'une base de données par la Canadian Independent Record Production Association et le Ballet national du Canada. Deux études de faisabilité



John Vernon et Angelo Pedari dans une scène de Mob Story, une étourdissante comédie tournée à Winnipeg.

ont également été financées : l'une sur un projet de Centre scientifique des Grands lacs et l'autre sur une planification stratégique à long terme du temple de Sharon.

Toujours durant l'année, la réouverture de la Tom Thomson Memorial Art Gallery a marqué l'achèvement du premier des onze projets d'aménagement de l'infrastructure.

Manitoba

Le Bureau canado-manitobain de développement des industries culturelles (BDIC), fruit d'une importante EDER, vient en aide à la production et à la commercialisation des films, vidéos et enregistrements sonores du Manitoba. En 1988-1989, le BDIC a appuyé 217 initiatives pour un débours total de 1,8 million de dollars.

Film Manitoba, le fonds provincial consacré au cinéma, relève du BDIC. Cet organisme a affecté des crédits de 1,1 million de dollars à 17 autres films et vidéos, parmi lesquels *Mob Story*, réalisé par O'Meara, et *The Last Winter* de la John Aaron Productions.

En 1988-1989, une somme de 1,5 million a été injectée dans le secteur technologique pour financer 28 projets EDER couvrant des sujets aussi divers que l'agriculture, les soins de santé, les services publics, l'enseignement et la radio-diffusion hertzienne.

BUREAU DE CERTIFICATION DES PRODUITS AUDIOVISUELS CANADIENS

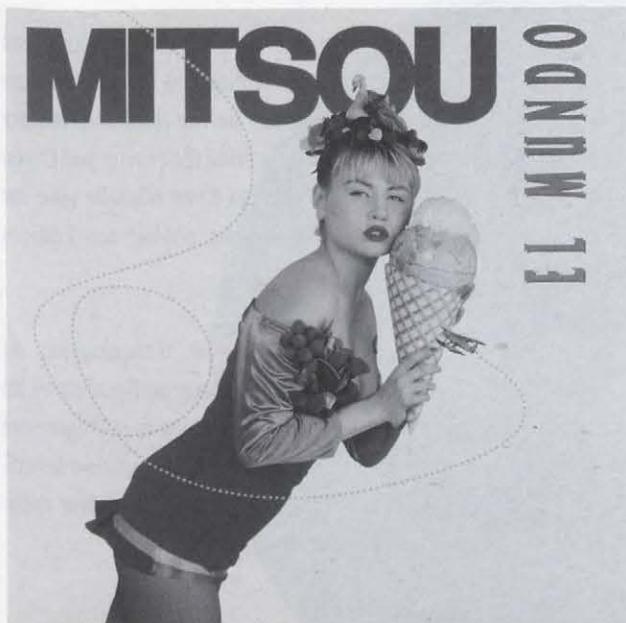
Aux investisseurs qui participent à la production de films et vidéos canadiens certifiés, le gouvernement offre une exonération fiscale sous la forme de déduction pour amortissement. Ces encouragements fiscaux ont grandement stimulé le financement et l'essor de l'industrie du

film et de la vidéo. Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens est chargé de sélectionner les productions pouvant faire l'objet de déductions pour amortissement selon des critères qui favorisent la participation et le contrôle canadiens à toutes les étapes de la production. En 1988-1989, le Bureau a certifié 146 films et vidéos pour une valeur totale de 368 millions de dollars.

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENREGISTREMENT SONORE (PADES)

Le PADES soutient et renforce l'industrie canadienne de l'enregistrement en mettant des crédits à la disposition des entreprises et organisations canadiennes pour les aider à couvrir leurs frais de réalisation d'enregistrements sonores et de vidéoclips ainsi que d'émissions radiophoniques; pour les assister dans la commercialisation et la mise sur pied de tournées internationales et pour favoriser leur essor commercial. Quelque cinq millions de dollars sont déboursés annuellement en vertu du Programme. De cette somme, environ 40 p. 100 sont affectés au secteur francophone de l'industrie, tandis que 60 p. 100 vont au secteur anglophone.

Cette année, le PADES a contribué à mettre en valeur notre industrie de l'enregistrement en appuyant financièrement la participation canadienne à de grands événements internationaux: le Marché international du disque, de la vidéo et de l'éducation (MIDEM), manifestation annuelle se déroulant à Cannes, en France; et le Ninth Annual New Music Seminar, qui a lieu à New York. En outre, le PADES a alloué des fonds à des projets novateurs conçus spécialement à l'occasion de ces deux événements, ce qui comprend entre autres la production de disques



L'album « El Mundo » (MUSICACTION), enregistré par Mitsou, a été proclamé disque d'or (pour des ventes dépassant les 50 000 exemplaires) en 1988-1989. Cette production a reçu l'appui du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore.



Ce disque compact a été réalisé pour promouvoir les talents canadiens lors de deux manifestations internationales.

audionumériques promotionnels enregistrés par des artistes canadiens. Les disques compacts ont été offerts à des dirigeants d'entreprises de production et de distribution internationales qui prenaient part à ces deux manifestations afin d'attirer leur attention sur les talents canadiens.

Parmi les enregistrements financés par le PADES en 1988-1989, neuf sont devenus disques d'or (50 000 exemplaires vendus); quatre, disques de platine (100 000 exemplaires); et un, disque double platine (200 000 exemplaires).

TARIFS POSTAUX PRÉFÉRENTIELS

Le but du Programme des tarifs postaux préférentiels est d'offrir à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, un accès économique aux livres, journaux et périodiques acheminés par courrier. Chaque année, le ministère des Communications défraye la Société canadienne des postes pour 55 millions de dollars en vertu du Programme.

Les abonnés d'environ 600 quotidiens et hebdomadaires, et de plus de 4 000 périodiques canadiens et étrangers, bénéficient de ces tarifs préférentiels. Pendant plusieurs années, les crédits consacrés au Programme ont été de 219,5 millions de dollars. À la fin de l'exercice financier, le gouvernement revoyait ses engagements à cet égard à la lumière de ses priorités budgétaires.

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION (PADIÉ)

Le PADIÉ vise à assister les éditeurs canadiens dans les efforts qu'ils déploient pour accroître la rentabilité et l'efficacité de leur industrie. En 1988-1989, 2,8 millions de dollars ont été affectés à des projets intéressants notamment la commercialisation, la promotion et l'informatisation, tandis que 3,5 millions ont déjà été alloués au Fonds d'aide à l'édition pédagogique qui a pour objet d'aider les maisons d'édition canadiennes à augmenter leur part du marché intérieur du livre scolaire.

Parmi les initiatives ayant bénéficié d'une aide financière, mentionnons : la mise en marché et la promotion de *The Illustrated History of Canada*, ouvrage édité chez Lester and Orpen Dennys; et la création d'une nouvelle série sur le droit civil québécois, publiée aux Éditions Yvon Blais.

Le développement technologique de l'industrie de l'édition a toujours figuré parmi les priorités du PADIÉ. À cet égard, le Programme n'a pas ménagé ses ressources pour aider les éditeurs à s'informatiser et à accroître leur capacité de production.

Un autre volet du Programme, l'aide aux associations professionnelles, appuie l'organisation de séminaires de perfectionnement axés sur les besoins de l'industrie de l'édition. Une série d'enquêtes portant sur un large éventail de dossiers intéressant l'édition ont également reçu une aide pécuniaire.

En vertu d'un autre volet du Programme, soit l'aide à la commercialisation à l'étranger, des éditeurs individuels reçoivent un soutien financier pour des projets d'achat et de vente de droits à l'étranger, ainsi que d'exportation d'ouvrages rédigés par des auteurs canadiens. Cette année, 1,25 million de dollars sont allés à ce sous-programme.

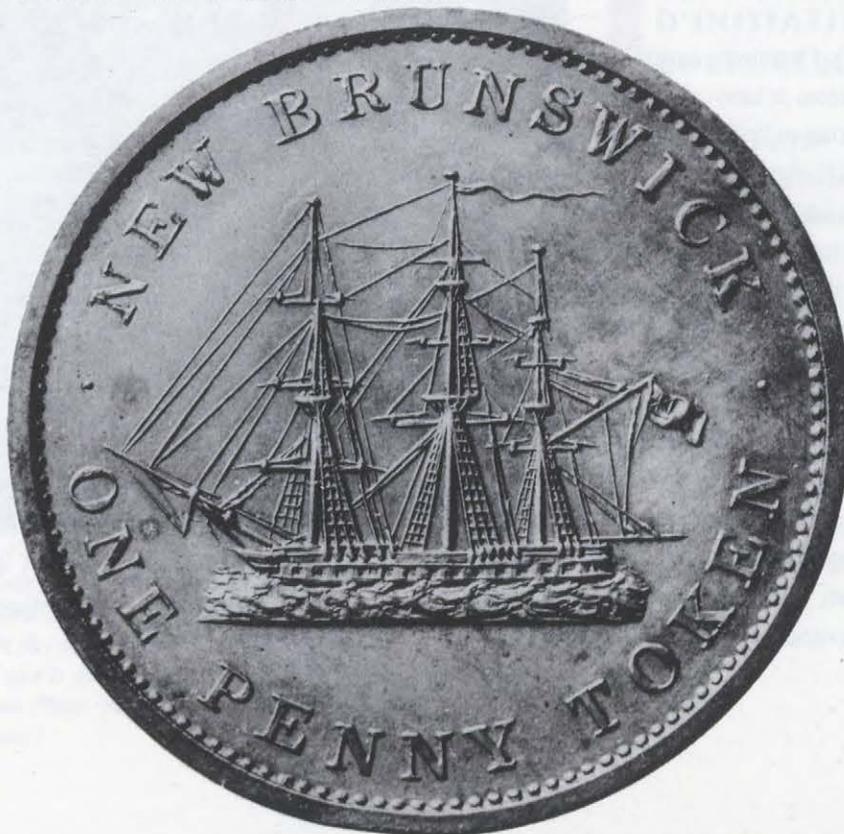
RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE (RCIP)

Grâce à la gamme étendue de services offerts par le RCIP, les musées peuvent documenter, gérer et partager les données relatives à leurs collections. Plus de 150 établissements

muséologiques, au Canada, utilisent des micro-ordinateurs et des terminaux afin d'avoir accès aux bases de données du RCIP, qui contiennent des informations sur divers sujets allant des techniques de conservation à une liste exhaustive des œuvres d'art volées.

En 1985, le RCIP a participé, de concert avec l'Institut canadien de conservation et le Getty Conservation Institute, des États-Unis, à la création du Réseau d'information sur la conservation (RIC). À l'aide de l'ordinateur central du RCIP, le RIC regroupe de très riches banques de données relatives aux références bibliographiques et aux matériels, produits et fournisseurs du domaine de la conservation. Depuis 1987, le RIC offre aux centres de conservation du monde entier un accès à ses bases de données.

Actuellement, le RCIP collabore avec l'Association des musées de l'Ontario à la réalisation du projet Trillium visant à relier 150 musées ontariens de taille moyenne ou petite. Les bases de données comprendront des descriptions d'objets d'art et de spécimens de



Un jeton d'un penny du Nouveau-Brunswick (XIX^e siècle). Don de M. William J.C. White au Musée royal de l'Ontario en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. (Photo : gracieuseté du Musée royal de l'Ontario.)

sciences naturelles conservés dans les musées de l'Ontario et du Canada. À terme, Trillium offrira aussi des renseignements sur les fournisseurs de matériels muséologiques, la liste des œuvres exposées ainsi que des espaces d'exposition disponibles, et des biographies d'artistes.

PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* de 1977 protège les objets ayant une valeur culturelle pour le Canada en régissant l'exportation; cette loi est administrée par le Programme des biens culturels mobiliers dont le Ministère est responsable. Le Programme aide également les établissements muséologiques canadiens à constituer leurs collections : il offre des encouragements fiscaux aux particuliers qui font don d'objets culturels ou qui les vendent à certains établissements; il accorde des subventions ou des prêts au rapatriement d'œuvres importantes conservées à l'étranger ou à l'achat de ces œuvres lorsque les permis d'exportation n'ont pas été accordés.

La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels s'est réunie à quatre reprises en 1988-1989. Ses membres ont examiné 535 demandes de certification d'objets estimés à quelque 28 millions de dollars, entendu quatre appels pour l'obtention de permis d'exportation de biens culturels, et approuvé 46 demandes de subvention intéressant des biens culturels valant 1,2 million.

Parmi les subventions affectées à l'achat d'œuvres ou de collections de l'étranger, certaines revêtaient un intérêt particulier, comme : le rapatriement, par le Royal British Columbia Museum, d'une toile de fond nootka pour manifestations chorégraphiques; l'achat, par la

Thomas Fisher Rare Book Library de l'Université de Toronto, d'une édition de 1754 du poème de Thomas Gray, *An Elegy Written in a Country Church Yard*, annotée par le général James Wolfe; et l'acquisition d'une peinture de Jack Bush par la Winnipeg Art Gallery.

PROGRAMME D'ASSURANCE DES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Le Ministère aide les musées d'art, les archives et les bibliothèques du Canada à accueillir des expositions itinérantes canadiennes et internationales en participant aux frais d'assurance de ces expositions, qu'elles soient en transit ou présentées dans un musée. Le Programme ne s'applique qu'aux expositions dont la valeur des œuvres est d'au moins un million de dollars. Au cours de l'exercice 1988-1989, onze expositions ont été assurées pour une somme de plus de 266 millions.

PROGRAMME D'APPUI AUX MUSÉES (PAM)

Le Programme d'appui aux musées apporte son contingent à la communauté muséologique canadienne en fournissant conseils, subventions et services techniques aux musées canadiens et établissements apparentés. Grâce au financement et à l'assistance technique du PAM, les musées peuvent préserver et présenter des objets d'importance culturelle appartenant au patrimoine canadien.

Au cours de l'exercice 1988-1989, 218 demandes de subventions, totalisant 12,5 millions de dollars, ont été adressées au Programme qui a distribué en tout 8,5 millions

de dollars à des musées et galeries de l'ensemble du Canada. Parmi les initiatives d'envergure financées cette année, mentionnons la modernisation des équipements de la Collection McMichael d'art canadien, à Kleinburg (Ontario), au coût de 184 400 \$; les 300 000 \$ affectés à l'achat de matériel de conservation des collections pour l'Insectarium de Montréal; les 87 600 \$ consacrés à l'exposition itinérante nationale « Africville : A Spirit That Lives On », montée par le musée d'art de l'Université Mont Saint-Vincent en collaboration avec le Black Cultural Centre for Nova Scotia, la Africville Genealogy Society et le Centre de l'Atlantique de l'Office national



Le ténor Jerry Hadley et la soprano Constance Häuman dans les Contes d'Hoffmann, une production de la Canadian Opera Company présentée au O'Keefe Centre de Toronto du 15 au 25 juin 1988. La compagnie a bénéficié d'une subvention de plus de 3,8 millions de dollars du Programme d'initiatives culturelles pour la rénovation du Joey et Toby Tanenbaum Opera Centre de Toronto. (Photo : Robert C. Ragsdale, gracieuseté de la Canadian Opera Company.)

du film, à Halifax (Nouvelle-Écosse); la documentation de la collection archéologique du Prince of Wales Northern Heritage Centre situé à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) au prix de 93 500 \$; et les 75 000 \$ versés à l'Association des musées canadiens pour un programme de bourse national destiné aux professionnels des musées.

Citons en outre une aide financière à la prestation de services techniques en matière d'incendie, de sécurité, de protection environnementale et de planification à plus de 90 musées et organismes connexes durant l'année. La circulation, au Canada, de plus de 30 expositions internationales fut rendue possible grâce aux services d'Expositions internationales et avec le concours de divers gouvernements étrangers et agences culturelles. Avec l'assistance des Services de transport d'expositions, plus de 80 musées ont pu veiller au déplacement sécuritaire d'œuvres et d'objets pour une valeur totale d'un milliard trois cents millions.

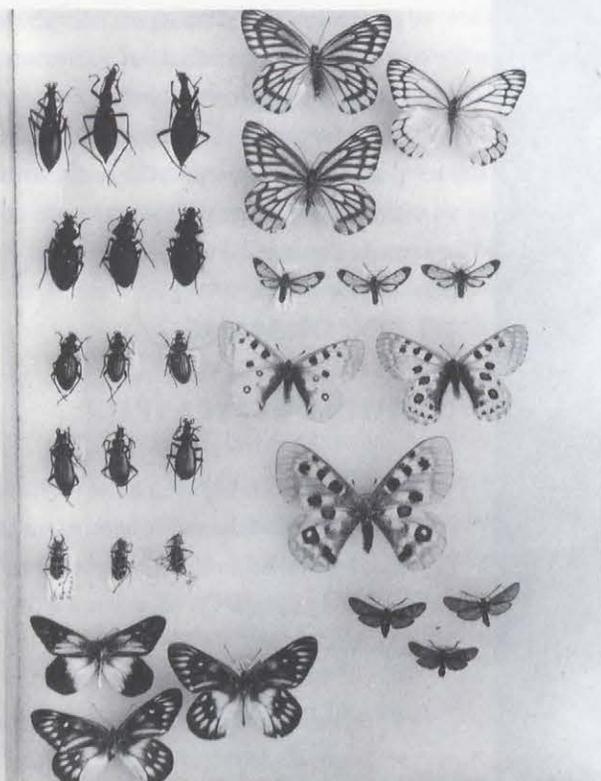
PROGRAMME D'INITIATIVES CULTURELLES (PIC)

Depuis 1984, le Programme d'initiatives culturelles apporte un soutien financier aux organisations professionnelles culturelles sans but lucratif du Canada. Cet appui vise à aider ces organisations à :

- perfectionner leurs compétences en gestion;
- trouver des façons novatrices d'appliquer les technologies de communication à leurs travaux;
- intéresser les publics canadiens aux artistes professionnels de la scène et des arts visuels;

- créer un réseau canadien de musées, de collections patrimoniales et d'établissements culturels;
- appuyer les festivals et manifestations de grande ampleur ou à caractère national.

Parmi les crédits affectés à des projets de construction en 1988-1989, mentionnons : 956 656 \$ au Nova Scotia Museum of Industry and Transportation; 1 728 000 \$ pour les installations du Festival d'été de Lanaudière qui s'est tenu à Joliette (Québec); 753 581 \$ au Ballet Opera House de Toronto; 605 000 \$ pour les installations musicales de l'Université Brandon, au Manitoba; et 4 000 000 \$ à l'achèvement du British Columbia Science Centre de Vancouver.



Quelques spécimens de la collection d'insectes de l'ordre des coléoptères de la famille des carabidés. Don de M. Guenter Plath au Musée royal de l'Ontario en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. (Photo : gracieuseté du Musée royal de l'Ontario.)

Cette année, le Programme a contribué à la réalisation de 273 projets et distribué 19,7 millions de dollars en tout.

PROGRAMME DE PAIEMENT D'UTILISATION PUBLIQUE

Les auteurs, traducteurs, éditeurs et illustrateurs canadiens tirent désormais des bénéfices non seulement de la vente de leurs livres, mais aussi de l'utilisation de leurs œuvres dans les bibliothèques publiques. 1988-1989 fut la deuxième année d'existence du Programme de paiement d'utilisation publique. La Commission du droit de prêt public, formée de représentants de bibliothèques canadiennes, d'associations d'auteurs et d'associations d'éditeurs, distribue les fonds du Programme en se basant sur un calcul estimatif de l'utilisation des œuvres de chaque auteur. Cette année, 5 718 individus ont reçu chacun des redevances de 592 \$ en moyenne, pour un total de 3,4 millions.

APPUI AUX ORGANISATIONS NATIONALES DE SERVICE ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DES ARTS

Depuis plusieurs années, le Ministère contribue financièrement à la Conférence canadienne des arts et au Conseil canadien de l'artisanat, pour couvrir leurs dépenses d'exploitation et leurs frais de réalisation de projets. Au cours du présent exercice, la Conférence a reçu 155 000 \$ et le Conseil, 140 000 \$.



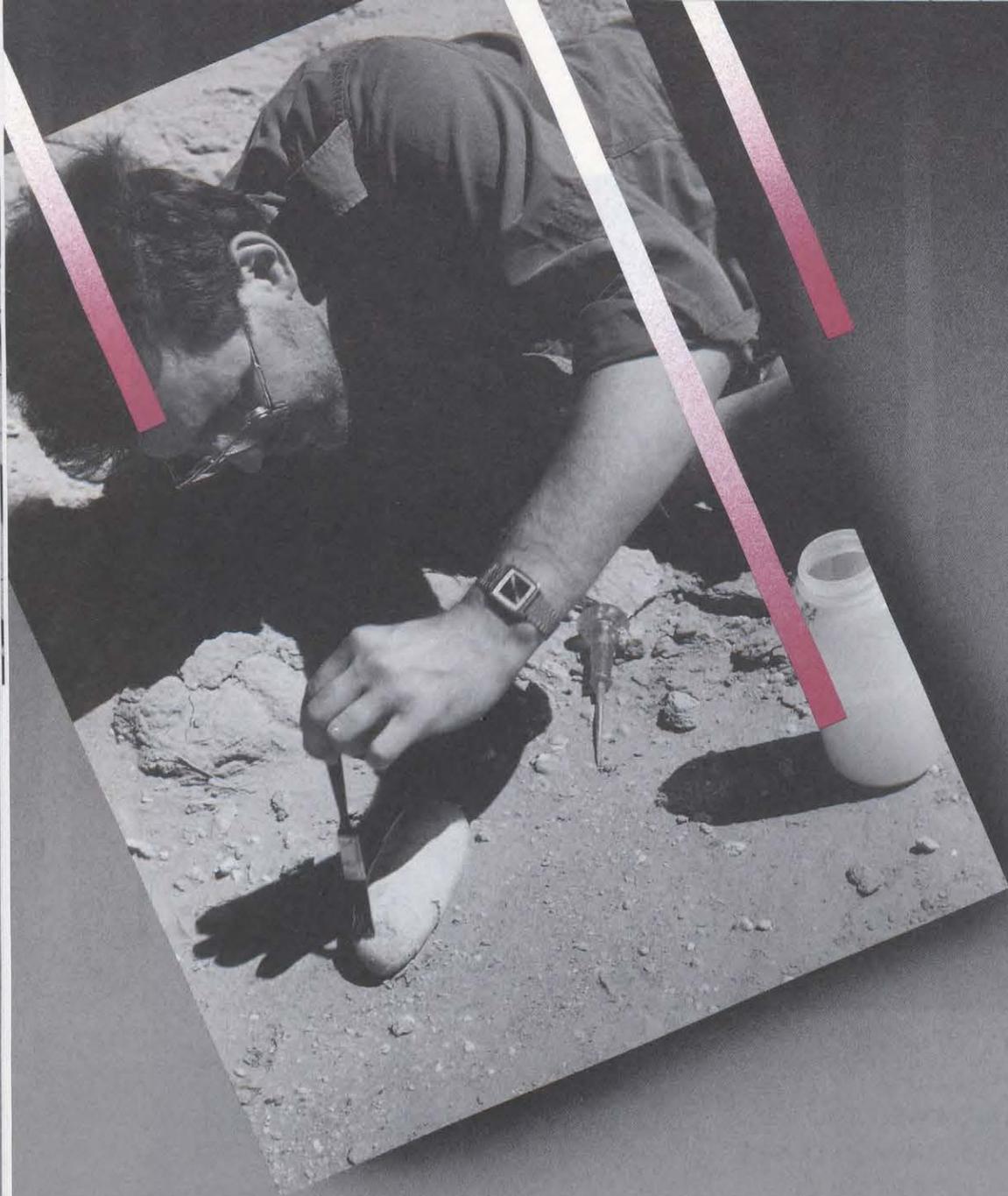
L'Or et le Papier, une téléserie signée Jean Beaudin et Nino Monti, mettant en vedette Marina Orsini, Louise Turcot, Marc-André Coallier, Raymond Bouchard, Fanny Lauzier et Lionel Villeneuve. (Photo : gracieuseté de Téléfilm Canada.)

PROGRAMME DES CENTRES D'EXCELLENCE

Le Programme de développement et de promotion des centres d'excellence de langue française poursuit deux objectifs : accroître la représentation des francophones dans les catégories « spécialistes », « scientifiques » et « techniciens » ; et favoriser un climat de travail propice à l'usage égal du français et de l'anglais. En vertu de ce programme, des subventions de recherche sont accordées aux universités francophones et

bilingues afin de créer des centres d'excellence qui œuvrent dans des domaines relevant du mandat du Ministère. Cette année, un nouveau volet a été créé, qui permet d'accorder des contrats aux chercheurs diplômés afin qu'ils viennent participer, au sein du Ministère, à des programmes de recherche.

En 1988-1989, le Ministère a passé 13 contrats au titre du Programme, pour une valeur totale de 277 800 \$.



A C T I V I T É S

I
N

N
A

T
T

E
I

R
O

-
N

A

L

E

S

UNE NOUVELLE DIVISION ADMINISTRATIVE

Le ministère des Communications a créé cette année un sixième Secteur, Sommets et développement, qui se consacrera à la préparation et à la coordination des activités ministérielles relatives au Commonwealth et à la francophonie ainsi qu'aux ententes de développement économique conclues avec le Québec dans les domaines de la culture et des communications.

Parallèlement, il assurera la réalisation de tous les projets culturels et communicationnels approuvés par les chefs d'État et de gouvernement lors des sommets de la francophonie.



Le premier ministre Brian Mulroney en compagnie du premier ministre du Québec Robert Bourassa lors de l'inauguration de TV5 Québec-Canada en août 1988. (Photo : Bill McCarthy, photographe du Bureau du premier ministre.)

◁ Un technicien canadien, associé au projet international d'étude des dinosaures, examine un œuf de protoceratops trouvé dans le désert de Gobi en Mongolie intérieure. C'est au Canada et en République populaire de Chine qu'on trouve les plus importants dépôts de fossiles de dinosaures. (Photo : Brian Noble, gracieuseté de la Ex Terra Foundation.)

LA FRANCOPHONIE

Le Canada prend une part active à plusieurs initiatives internationales qui ont reçu l'aval des chefs d'État de la francophonie.

La radio en régions rurales

Ce programme entend favoriser la création de réseaux radiophoniques en régions rurales dans les pays en développement. De concert avec le Secrétariat d'État, le Ministère en assure la gestion et met sa compétence au service des collectivités qui sollicitent l'aide de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). En l'occurrence, les spécialistes offrent conseils, services administratifs et matériels destinés à divers projets.

TV5 Québec-Canada

Le service international de télévision francophone TV5 diffuse depuis 1984 des émissions en provenance du Canada, de la Belgique, de la France et de la Suisse. L'apport du Canada à TV5 Europe a débuté en 1986.

TV5 Québec-Canada est exploité par un consortium formé de quatre partenaires du secteur public (Radio-Canada, Radio-Québec, TVOntario et l'Office national du film) et quatre du secteur privé (Télé-Métropole, Quatre Saisons, COGÉCO et Film Sat). Lancé le 31 août 1988, le service est en ondes neuf heures par jour, sept jours par semaine. Le signal peut être capté par quelque 1,5 million d'abonnés de la télévision par câble, principalement au Québec.

Projet d'extension de TV5 en Amérique du Nord, dans les Antilles et en Afrique

En collaboration avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le Ministère a réalisé une étude de faisabilité sur la possibilité d'étendre la diffusion de TV5 aux États-Unis et aux Antilles. On s'est ainsi penché sur les aspects techniques, juridiques, culturels et politiques de ce projet avant de formuler des recommandations touchant sa mise en œuvre.

Le Ministère et l'ACCT ont mené une autre étude du genre visant cette fois-là l'Afrique. Leurs recommandations, qui préconisent la création de TV5 Afrique, doivent être présentées au Sommet de Dakar en 1989. Tout en tenant compte de l'expérience acquise depuis l'établissement de TV5 Québec-Canada et TV5 Europe, les auteurs du rapport se sont surtout penchés sur les besoins propres des télédiffuseurs de ce continent.

Télé-enseignement

Le CIFFAD, Consortium international francophone de formation à distance, a été créé afin de promouvoir le télé-enseignement dans les pays de la francophonie en songeant plus particulièrement aux pays en développement. Les mécanismes de fonctionnement du consortium ont été mis au point et un certain nombre d'activités ont déjà été entreprises.

La Commission internationale du théâtre francophone (CITF)

La CITF a été fondée à Montréal, en juin 1987, par les gouvernements du Canada, du Québec, de la France et de la communauté francophone de la Belgique; le Sénégal s'est joint à eux

depuis lors. La CITF fait la promotion du théâtre contemporain de langue française en encourageant les échanges, les collaborations et les coproductions entre les groupes théâtraux de tous les pays de la francophonie et en accordant son soutien aux tournées internationales.

Parmi les initiatives qui reçoivent présentement l'aide de la CITF, citons : *Le théâtre expérimental des femmes*, œuvre dramatique écrite par des auteures francophones d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Afrique; *Rencontres d'artistes francophones en théâtre jeunes publics*, œuvre présentée par une comédienne montréalaise; et Franco-Forum, entreprise parrainée par Théâtre Contact International de Paris et qui réunit des compagnies théâtrales de divers pays à Ouagadougou, au Burkina, afin de les amener à collaborer à la création d'une production de grande envergure.

LE COMMONWEALTH

Le Centre de télé-enseignement du Commonwealth (CTEC)

Le Canada joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'une vaste initiative du Commonwealth en matière d'enseignement à distance. Créé en octobre 1987 à Vancouver par les chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth, le CTEC vise à promouvoir le développement des services de télé-enseignement dans les pays de cette fédération. Doté d'une administration centrale à Vancouver et de bureaux régionaux à travers le monde, le Centre est le premier organisme du Commonwealth dont le siège se trouve à l'extérieur du Royaume-Uni.

L'EUROPE DE 1992

En 1988-1989, le Ministère a consacré d'importants efforts à assurer la capacité concurrentielle du Canada dans le « marché unique » que la Communauté économique européenne (CEE) instaurera en 1992. Dans le cadre de l'examen des activités de la CEE qu'effectue en ce moment le ministère des Affaires extérieures, le ministère des Communications dirige un groupe de travail interministériel qui s'intéresse aux conséquences éventuelles du marché européen de 1992 sur les secteurs des télécommunications et de l'informatique au Canada. Entre autres dossiers, le groupe a abordé celui de la coopération technique avec la CEE et examiné les lignes de conduite et les pratiques de cette dernière en matière de marchés publics, de normes, de structure industrielle, d'économie, de réglementation et de commerce. Son rapport est attendu en 1989.

Le Ministère préside aussi un autre groupe de travail interministériel qui examine les incidences éventuelles sur nos industries culturelles de la création de cet immense marché. Cette année, le groupe s'est avant tout penché sur un projet de directive émanant de la CEE touchant la télévision transfrontière.

Le Ministère représente également le Canada aux réunions du Comité pour la coopération culturelle du Conseil de l'Europe. Détenant le statut d'observateur, notre pays est le seul État non européen invité à assister aux séances. En novembre 1988, le ministère des Communications, en coopération avec le gouvernement du Québec, a dépêché une délégation à Bruxelles pour prendre part à une rencontre informelle des ministres de la culture réunis pour discuter des aspects culturels de la télévision transfrontière. La délégation canadienne a fait



L'ancre du Tasmania (vers 1871) qui, retirée de l'épave du navire dans les eaux du lac Érié en 1988, avait été exportée aux États-Unis contrairement aux dispositions de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. Elle a été rapatriée au Canada en février 1989 avec la collaboration de la Save Ontario Shipwrecks, association qui se consacre à la préservation du patrimoine maritime. (Photo : gracieuseté de la Save Ontario Shipwrecks.)

part de l'intérêt marqué du Canada pour la coopération au chapitre de la culture et de l'audiovisuel, et de son désir d'accroître ses activités de coproduction avec ses partenaires européens à l'heure de l'Europe de 1992.

UNESCO

Le Canada participe activement aux programmes et commissions de l'UNESCO intéressant la culture, les communications et l'informatique. La Commission canadienne pour l'UNESCO, qui a créé un comité national chargé de coordonner la participation du Canada à la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997), a demandé au Ministère de joindre ses efforts aux siens à cet égard. De plus, le Canada est un membre important du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale; il est d'ailleurs le premier pays à avoir adopté une loi sur la protection du patrimoine culturel.

L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

L'UIT est un organisme spécialisé des Nations-Unis qui coordonne la réglementation internationale des télécommunications dans 166 administrations et pays du monde. Le Canada joue un rôle de premier plan au sein de l'UIT en raison de son expertise technologique et diplomatique. Représentant du Canada auprès de l'UIT, le ministère des Communications coordonne et dirige les délégations de l'industrie canadienne aux réunions et aux conférences de l'organisme.

Conférence administrative régionale des radiocommunications (CARR)

En 1988, la CARR tenue à Rio de Janeiro a convenu d'élargir de 1605 à 1705 KHz la bande de radiofréquences consacrée à la radiodiffusion à modulation d'amplitude (MA), ce qui a permis la création de dix nouvelles voies. Par ailleurs, la conférence a adopté les propositions canadiennes touchant la méthode de planification en matière d'attribution ainsi que plusieurs règlements. Dans les régions frontalières, le Canada a obtenu l'utilisation intégrale de cinq nouvelles voies et l'accès limité à cinq autres; hors de ces régions, il peut utiliser pleinement les dix voies.

Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR-ORB)

La deuxième séance de la CAMR portant sur l'orbite des satellites géostationnaires s'est tenue à Genève du 29 août au 6 octobre 1988. La délégation canadienne y a joué un rôle actif en présidant d'importants comités et groupes de travail de même qu'en collaborant avec d'autres

délégations pour que les mesures prises au sortir de la Conférence le soient aussi bien à la satisfaction des nations industrialisées qu'à celle des pays en développement. Tous les participants ont manifesté leur adhésion aux nouveaux règlements visant les systèmes spatiaux et le plan d'attribution des fréquences/orbites établi pour la Conférence.

Une délégation canadienne bien préparée a su obtenir l'assurance que le développement des satellites de télécommunications canadiens se poursuivra. Le plan d'attribution final accorde au Canada trois positions orbitales, qui coïncident avec trois des quatre positions destinées au Canada par l'accord tripartite du mois d'août 1988 entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Conférence administrative mondiale sur le service télégraphique et téléphonique (CAMTT)

La délégation du Canada à la CAMTT de 1988, qui s'est tenue à Melbourne en Australie, a joué un rôle déterminant dans la signature, par plus de cent pays, d'un traité actualisant les règlements internationaux en matière de télécommunications. Elle a, en effet, réussi à concilier deux clans opposés dont l'un préconisait la réglementation de toutes les activités, depuis le service téléphonique de base jusqu'au courrier électronique, et l'autre la déréglementation tous azimuts. Le compromis canadien prévoit la réglementation des services de base et un encadrement minimal des services spécialisés. Le traité prendra effet le 1^{er} juillet 1990.

Recherche sur la propagation radioélectrique

Une série de réunions intérimaires du Groupe « B » du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR), qui ont eu lieu cette année à Genève, ont permis l'adoption d'une technique servant à prédire la répartition de l'évanouissement dû à la propagation par trajets multiples sur les liaisons terrestres par ondes décimétriques, centimétriques et millimétriques à travers le monde. La mise au point de cette technique est principalement due à des scientifiques du Canada, de la Norvège et de la France, qui ont travaillé sous la supervision d'experts canadiens.

Préparatifs pour la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT

Au cours de l'exercice, le Ministère s'est préparé à son rôle de coordinateur et de chef de file de la délégation canadienne à la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT de 1989. Il a collaboré avec des représentants de l'industrie et d'autres ministères afin d'élaborer les orientations et les propositions du Canada, d'assurer une forte présence canadienne à la Conférence et de défendre efficacement les intérêts du pays.

ACCORD TRIPARTITE SUR LE PARTAGE DES ORBITES

En août 1988, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé une nouvelle entente tripartite sur le partage des orbites des satellites géostationnaires, laquelle remplaçait celle de 1982. En vertu de cet accord, le Canada obtient quatre emplacements orbitaux qui recevront les satellites *Anik-E* et la prochaine génération de satellites de télécommunications.

INMARSAT/INTELSAT

Le Ministère est le représentant du Canada auprès de deux organismes internationaux d'exploitation de satellites : l'Organisation internationale de télécommunications par satellite (INTELSAT) et l'Organisation internationale pour les communications maritimes par satellite (INMARSAT). En sa qualité d'entreprise de télécommunications internationales du Canada, Téléglobe Canada inc. participe au financement et aux activités des deux organismes.

En octobre 1988, une Assemblée des parties de l'INTELSAT a réussi à coordonner l'utilisation d'une douzaine de systèmes satellisés qui pourront rivaliser avec le réseau INTELSAT. On a aussi adopté des procédures qui auront pour effet d'accélérer les consultations futures au sujet des systèmes « distincts ».

En janvier dernier, une Assemblée des parties de l'INMARSAT a adopté des amendements à la convention de l'INMARSAT qui aideront l'organisme à offrir, à l'avenir, des services de télécommunications par satellite aussi bien que terrestres pour le service mobile. On s'attend que ces amendements soient ratifiés par la partie canadienne durant l'exercice financier 1989-1990.

EXPOCOMM

Le ministère des Communications a collaboré avec les Affaires extérieures afin de coordonner et encourager la participation de 19 entreprises canadiennes à l'EXPOCOMM qui s'est déroulée en République populaire de Chine en novembre 1988. Le Ministère a également apporté son soutien à six séminaires techniques qui ont eu lieu dans l'annexe commerciale de l'ambassade. Animées par des spécialistes

d'entreprises canadiennes, les réunions ont permis de couvrir une large gamme de technologies des télécommunications et ont connu un franc succès.

Sur le plan commercial, la manifestation EXPOCOMM s'est révélée fructueuse pour le Canada : comme conséquence directe de l'exposition, les compagnies qui y ont participé prévoient des ventes de l'ordre de 65 millions de dollars pour l'an prochain.

Après EXPOCOMM, le personnel du Ministère a profité de l'occasion pour élargir le marché du matériel canadien de télécommunications en sondant le terrain à Shanghai, Nanjing et Wuxi. C'est ainsi qu'on a pu repérer plusieurs clients éventuels et qu'on a transmis les renseignements pertinents aux fournisseurs canadiens.

ACCORDS SUR LA COPRODUCTION DE FILMS ET D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

En septembre 1988, le Canada a signé avec l'Argentine sa première entente de coproduction de films avec un pays de l'Amérique du



Catherine Wilkening, Lothaire Bluteau et Johanne-Marie Tremblay dans une scène de Jésus de Montréal. Ce film de Denis Arcand a été le fruit d'une coproduction avec la France. (Photo : gracieuseté de Téléfilm Canada.)

Sud. L'industrie cinématographique argentine est florissante et jouit d'une grande renommée à travers le monde avec ses 173 prix internationaux.

Actuellement, le Canada est signataire d'ententes de coproduction avec 16 pays. Les bénéfices de ces ententes sont nombreux : partage des risques et des coûts; ouverture de nouveaux marchés; élargissement de la distribution internationale; accès plus facile de nos équipes de production et de nos films aux marchés des pays signataires. De surcroît, la mise en commun des ressources accroît les chances d'un succès international, comme on l'a vu avec *Le déclin de l'empire américain*.

ICGET

L'Institut canadien de gestion en télécommunications (ICGET) est une initiative conjointe des secteurs public et privé lancée en 1986 par le ministère des Communications. L'Institut offre une formation complète aux dirigeants et aux cadres supérieurs de pays en développement. Durant l'année 1988-1989, 50 cadres supérieurs de 35 pays ont participé à trois sessions au Canada, deux en anglais et une en français, qui leur ont permis de se familiariser avec l'évolution et le fonctionnement des systèmes de télécommunications canadiens.

LE PROJET INTERNATIONAL D'ÉTUDE DES DINOSAURES

Les bad-lands de l'Alberta et le désert de Gobi, en Chine, offrent les plus riches gisements de fossiles de dinosaures au monde. Le projet d'étude des dinosaures cherche présentement à réunir certains des plus fascinants trésors naturels des deux pays en vue d'une exposition de grande envergure qui circulera dans le monde entier.

Les gouvernements de l'Alberta et du Canada sont convenus de verser conjointement jusqu'à 3,65 millions de dollars à la Fondation Ex Terra, organisme sans but lucratif créé à Edmonton en 1984 pour monter l'exposition. Ex Terra travaille en étroite collaboration avec l'Académie des sciences de la Chine, le Tyrrell Museum of Paleontology à Drumheller en Alberta et le Musée national des sciences naturelles à Ottawa.

Il s'agira vraisemblablement de la plus grande exposition itinérante de son genre depuis l'exposition Toutankhamon de la fin des années 1970. À cause du vif intérêt que le public porte aux dinosaures, les organisateurs prévoient attirer 12 millions de visiteurs ou plus à travers le monde; le Tyrrell Museum reçoit déjà chaque année plus d'un demi-million de visiteurs canadiens et étrangers. La Fondation Ex Terra s'attend à pouvoir rembourser entièrement les gouvernements albertain et canadien grâce aux recettes provenant des entrées et de la vente de publications et de produits assimilés.

PROTOCOLE D'ENTENTE CANADA-MAROC

La troisième séance de la Commission bilatérale Canada-Maroc s'est tenue à Ottawa en mars 1989. Après avoir passé en revue les progrès de leurs travaux en matière de télécommunications et de technologies connexes, les participants se sont entendus pour accentuer et étendre leur coopération technique. Cette décision a fait l'objet d'un protocole d'entente signé par l'honorable Marcel Masse, ministre des Communications, au nom du Canada, et par M. Ahmed Cherkaoui, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à la Coopération, au nom du Royaume du Maroc.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à la Coopération du Maroc, M. Ahmed Cherkaoui, et le ministre des Communications, M. Marcel Masse, signent le protocole d'entente entre le Maroc et le Canada.

Le Maroc, qui procède actuellement à la première phase de son ambitieux projet de développement des télécommunications, est aujourd'hui le seul pays africain doté d'un système de télécommunications par commutation entièrement numérique. Bell Canada International ayant obtenu le contrat pour l'installation des 300 000 premières lignes téléphoniques, le Canada est devenu un partenaire actif dans ce programme de modernisation. Le gouvernement marocain a informé le gouvernement du Canada qu'il prévoit, au total, l'installation de 1,2 million de nouvelles lignes téléphoniques d'ici l'an 2000. Les contrats seront accordés au pays qui pourra le mieux, et dans les plus brefs délais, assurer les transferts technologiques nécessaires et l'intégration avec les systèmes existants.



G E S T I O N

D
M

U
I

N
I

I
S

T
È

R
E

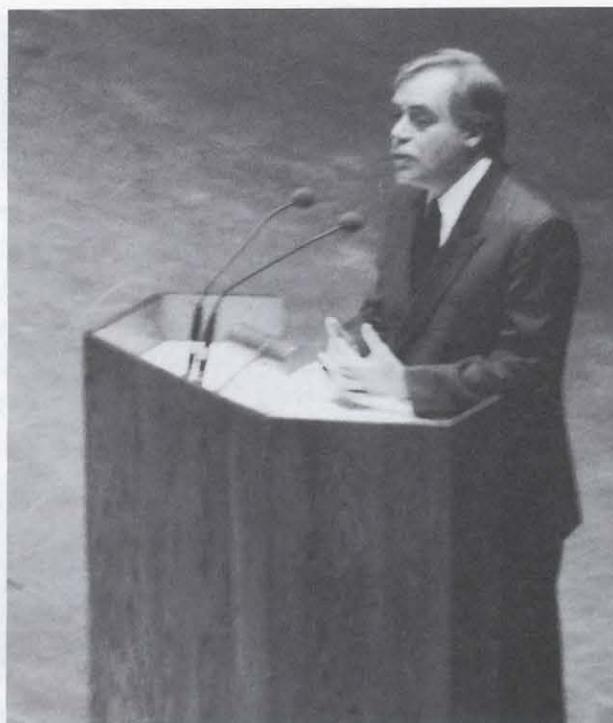
LE DÉFI DU CHANGEMENT

A l'instar de la plupart des organisations fédérales, le ministère des Communications est exhorté à maintenir ou améliorer la qualité de ses services tout en réduisant ses dépenses et son personnel.

Pour tenir cette gageure, la direction et les fonctionnaires du Ministère se sont livrés l'année durant à un examen approfondi non seulement de sa structure opérationnelle et administrative, mais aussi des relations de travail entre tous les intéressés.

L'objectif ultime est d'établir des conditions qui fourniraient à chacune et à chacun les directives, le soutien et l'autonomie nécessaires pour s'acquitter au mieux de leurs charges. À l'ère de l'information, ce sont les êtres humains qui constituent la ressource la plus précieuse des organismes, car sans leur engagement et leur dévouement le succès est loin d'être assuré. Comme l'indiquent de nombreuses études et expériences menées au sein d'organismes publics et privés, c'est en favorisant le respect mutuel et en inspirant un sentiment de fierté et d'appartenance à tous les employés de tous les échelons que l'on peut susciter motivation et loyauté.

L'examen de conscience collectif a débuté par une série de rencontres, de sessions d'études et d'évaluations ainsi qu'un vaste sondage auprès de l'ensemble de l'effectif afin de déterminer l'« état de santé de l'organisation ». On a pu ainsi jauger les humeurs, les attitudes et les vues des fonctionnaires de tous les échelons, de tous les secteurs et de toutes les régions. Chacun a eu l'occasion de s'exprimer au sujet de ses visées propres et des objectifs du



Le Ministère attache une grande importance aux communications internes. Le ministre des Communications, M. Marcel Masse, s'adresse ici à un groupe de fonctionnaires.

Ministère, de ses aspirations et de ses difficultés. Ensemble, ils ont cherché à définir le rôle du Ministère au service des Canadiens et à dégager une conception d'ensemble de la façon dont le Ministère pourrait remplir son mandat. Il en est résulté un énoncé officiel de la mission du Ministère et des principes qui devraient guider son cheminement.

Depuis, le Ministère et son personnel ont changé à maints égards, repensant les vieilles attitudes, revoyant les approches et s'employant à améliorer ce qui doit l'être. Le document intitulé *Les changements qui s'imposent*, qui a été distribué à tous les membres du personnel, constitue en vérité un plan d'action visant le plein épanouissement des ressources humaines — condition *sine qua non* de la réussite du Ministère. La section ci-après esquisse quelques-uns des changements envisagés.

Les cadres

Du sondage effectué auprès de l'ensemble des fonctionnaires, il faut conclure que la plupart entretiennent une opinion défavorable à l'endroit des cadres, et particulièrement des cadres supérieurs. D'aucuns considèrent que la direction ne manifeste que peu d'intérêt à l'activité quotidienne du Ministère, et ont le sentiment que leurs superviseurs ne fournissent pas un encadrement adéquat et ne communiquent pas assez leurs réactions; insatisfaction qui croissait en proportion du nombre d'échelons qui séparaient le fonctionnaire du supérieur.

Les changements qui s'imposent insiste sur le fait que les gestionnaires, et surtout les hauts-fonctionnaires, doivent diriger des personnes et pas seulement des activités. Cela suppose qu'ils fassent preuve de leadership, qu'ils sachent communiquer avec leurs subordonnés et superviser un personnel. Le plan d'action exige que les gestionnaires sortent de leurs bureaux et de leurs salles de conseil pour apprendre à connaître les gens qui travaillent sous leurs ordres — ce qu'ils font, ce qu'ils pensent et ce qu'ils éprouvent. Pour y parvenir, il leur faudra tenir des réunions régulières et favoriser des échanges quotidiens. De la sorte, tout un chacun pourra se familiariser avec les exigences de la gestion et les priorités ministérielles tout en ayant l'occasion d'exprimer ses idées et ses préoccupations.

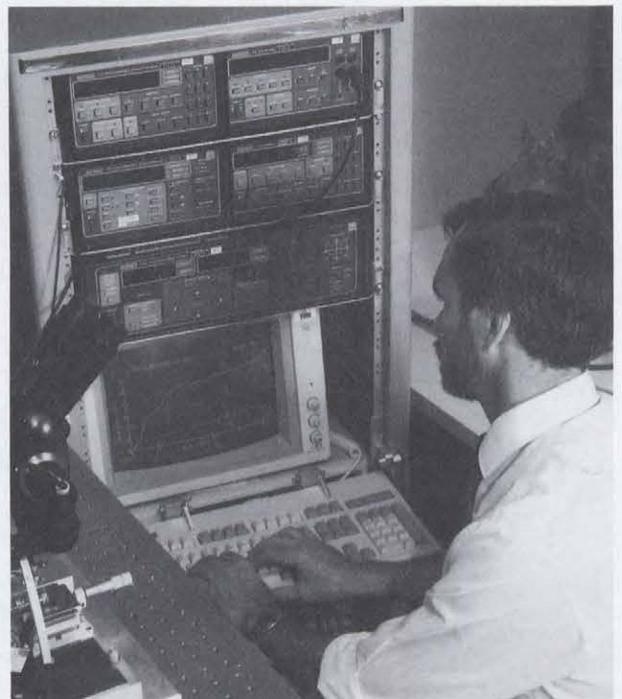
La fierté

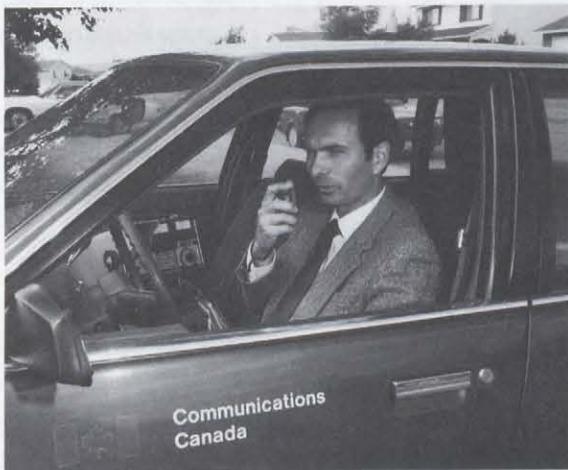
Cinquante-six pour cent des fonctionnaires interrogés ont dit leur fierté d'être au service du Ministère. Cette proportion peut et doit être plus élevée, car la fierté incite les gens à bien faire leur travail. La tâche du ministère des Communications étant d'une importance vitale pour le Canada et ses citoyens, il s'est avéré essentiel de mieux sensibiliser le personnel et le grand

public à cette réalité. De nouveaux prix d'excellence ont été créés afin de récompenser les fonctionnaires et les groupes de fonctionnaires dont l'apport fut des plus précieux. De plus, on fera visiter au plus grand nombre d'entre eux quelques-unes des installations ministérielles qui jouissent d'une renommée mondiale. Enfin, à l'approche du vingtième anniversaire du ministère des Communications, on s'affaire à mettre sur pied un programme d'activités qui soulignera ses réalisations passées et présentes.

Le bien-être des fonctionnaires

Seulement onze pour cent des fonctionnaires estimaient que le Ministère se préoccupait réellement de leur bien-être et de leur satisfaction générale au travail. Pour bien marquer l'engagement du Ministère à cet égard, diverses mesures seront prises pour améliorer les lieux de travail à l'échelle du Ministère; accroître le nombre d'années-personnes à la section de la rémunération et des avantages sociaux, qui manque de personnel; reconnaître, par l'octroi de récompenses monétaires, les services exceptionnels; et

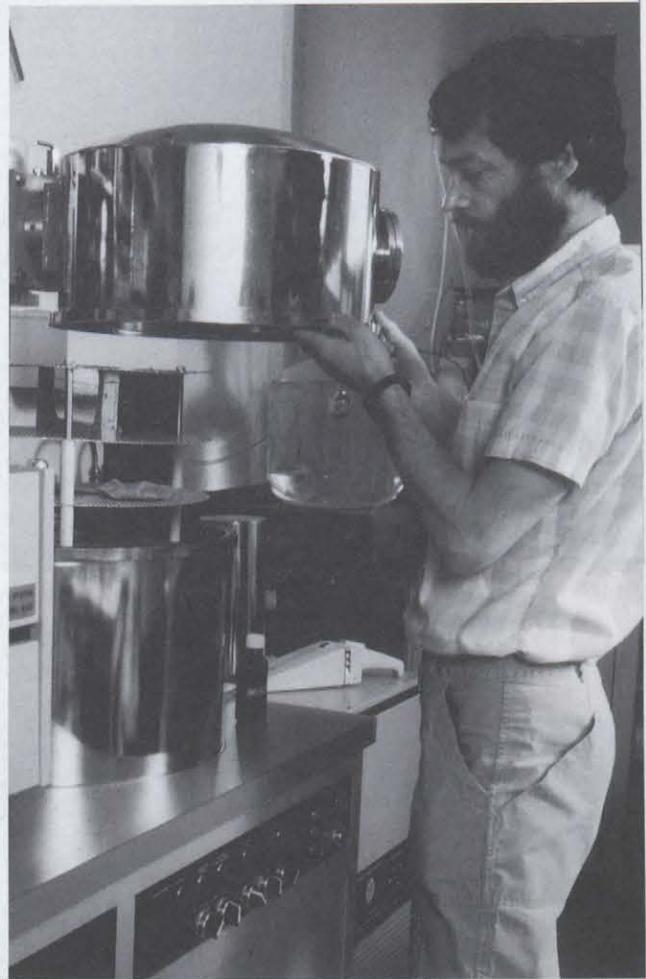




inciter les superviseurs à utiliser leurs pouvoirs discrétionnaires au bénéfice de leurs subordonnés.

Les communications

De façon générale, les fonctionnaires ne sont guère impressionnés par la qualité des communications internes, autant sur le plan personnel qu'à l'échelle du Ministère. Ils souhaitent être mieux informés de ce qui se passe au sein de leur direction, dans les autres secteurs et régions comme dans l'ensemble de l'organisation. Ils



réclament en outre plus d'occasions de faire connaître leurs opinions. Face à ces doléances, plusieurs initiatives seront prises en ce qui a trait aux publications et aux activités, notamment : des sondages suivis auprès du personnel, des rencontres informelles à l'heure du déjeuner, des échanges de postes pour une journée entre fonctionnaires d'un même secteur et l'amélioration des bulletins d'information et autres outils de communication interne.

Le personnel de soutien

C'est dans la catégorie du soutien administratif qu'on note le plus haut taux d'insatisfaction. Que le moral y soit si bas, cela tient, au dire des intéressés, à une très lourde charge de

travail, au manque d'encadrement et à l'absence de réaction de la part des supérieurs, au manque d'autonomie dans l'accomplissement de leurs tâches, à l'absence de possibilités de perfectionnement professionnel et, pour tout dire, au sentiment qu'ils éprouvent d'être laissés pour compte par le Ministère.

On s'emploie actuellement à réduire leur charge de travail en les invitant, par exemple, à participer au choix des aides techniques — dont les ordinateurs reliés à un réseau et les répondeurs téléphoniques — afin qu'ils puissent se consacrer à des tâches plus stimulantes. Ils sont également incités à participer sur un pied d'égalité aux réunions du personnel. Diverses autres mesures sont également à l'étude, dont la création de garderies en milieu de travail et

l'organisation, par le personnel de soutien, de rencontres destinées à sensibiliser les superviseurs et les autres personnes qui utilisent ses services à son vécu et à ses besoins.

Les possibilités d'avancement

Le mécontentement au chapitre de l'avancement professionnel est généralisé, et cette situation risque de se prolonger pendant un certain temps en raison des contraintes budgétaires qui sont imposées à tous les ministères et organismes fédéraux. Comme les chances de promotion sont rarissimes, on invite les fonctionnaires à explorer des solutions de rechange, par exemple les mutations horizontales, le recyclage et les affectations temporaires. Le Ministère a l'intention d'établir, à l'administration centrale, un centre de renseignements sur la gestion des carrières qui offrira à tous les employés des conseils en matière d'avancement professionnel et des renseignements sur les services de consultation offerts par le Ministère.

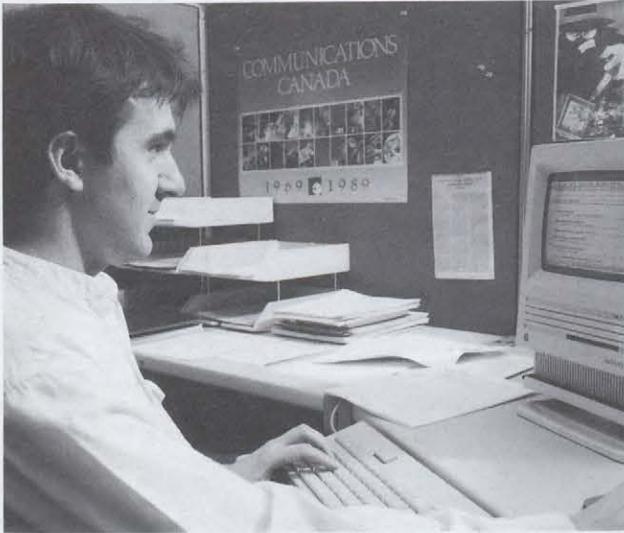
La formation

De manière générale, les employés sont insatisfaits de la quantité, de la qualité et de la pertinence de la formation offerte. Le Ministère a l'intention d'augmenter tant la qualité que le nombre des cours offerts, et de voir à ce que la formation corresponde mieux aux intérêts professionnels des participants.

Les attitudes

Dans *Les changements qui s'imposent*, diverses mesures étaient envisagées qui reflètent les nouveaux principes de gestion du Ministère. Tous reposent sur l'idée que pour donner un plein rendement, nous avons tous besoin de sentir que notre apport est vraiment significatif, qu'il



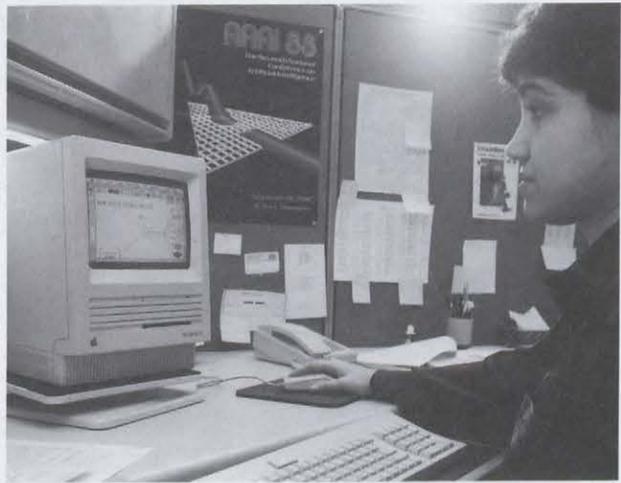
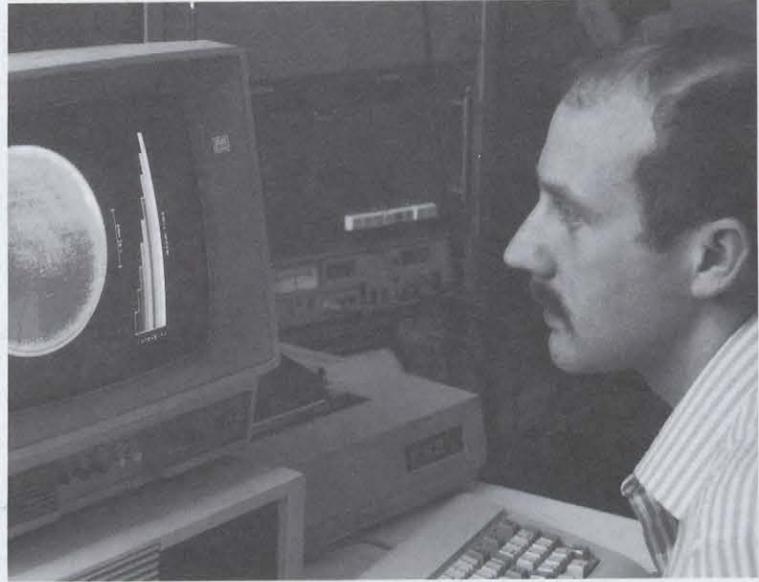


nous est possible d'œuvrer à l'abri des frustrations inutiles et de garder un bon moral. Ces principes favorisent un style de gestion plus ouvert en encourageant les cadres à manifester leur leadership tout en cherchant à connaître les vues et les idées de leur personnel. Ils visent en outre à créer un environnement où tous et chacun pourront jouir d'un meilleur crédit et tirer plus grande satisfaction de leur contingent au succès du Ministère.

L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS ET DES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES (APRM)

Le Conseil du Trésor entend déléguer plus de pouvoirs aux ministres et aux ministères et organismes dont ils ont la responsabilité, afin de leur laisser une plus grande marge de manoeuvre dans l'accomplissement de leur tâche tout en augmentant leur imputabilité à l'égard des organismes centraux.

Après avoir pesé les avantages et les désavantages de cette délégation accrue à la lumière de ses nouveaux principes de gestion, le Ministère a décidé de passer un nouvel accord avec



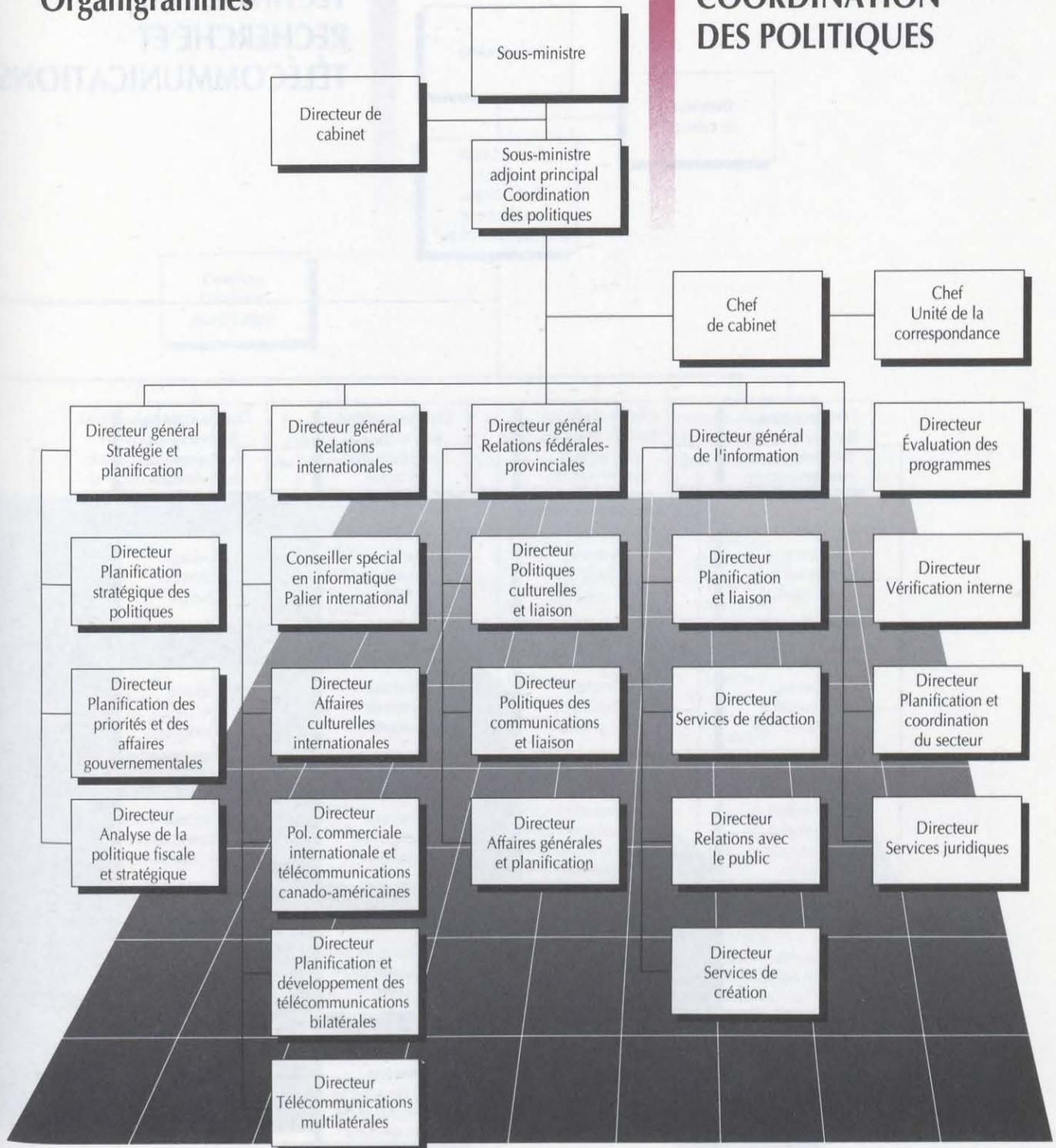
le Conseil du Trésor. L'entente, qui est en voie de négociation, comportera la délégation de nouveaux pouvoirs en matière d'administration et de gestion de ressources humaines et financières. Parallèlement, on s'emploie à clarifier le régime d'imputabilité afin qu'il reflète les changements structurels et l'énoncé de mission du Ministère. Il y est également prévu que d'autres pouvoirs pourront éventuellement être accordés au Ministère. À la fin de l'exercice, on s'apprêtait à signer le protocole d'entente officiel.

A N N E X E S

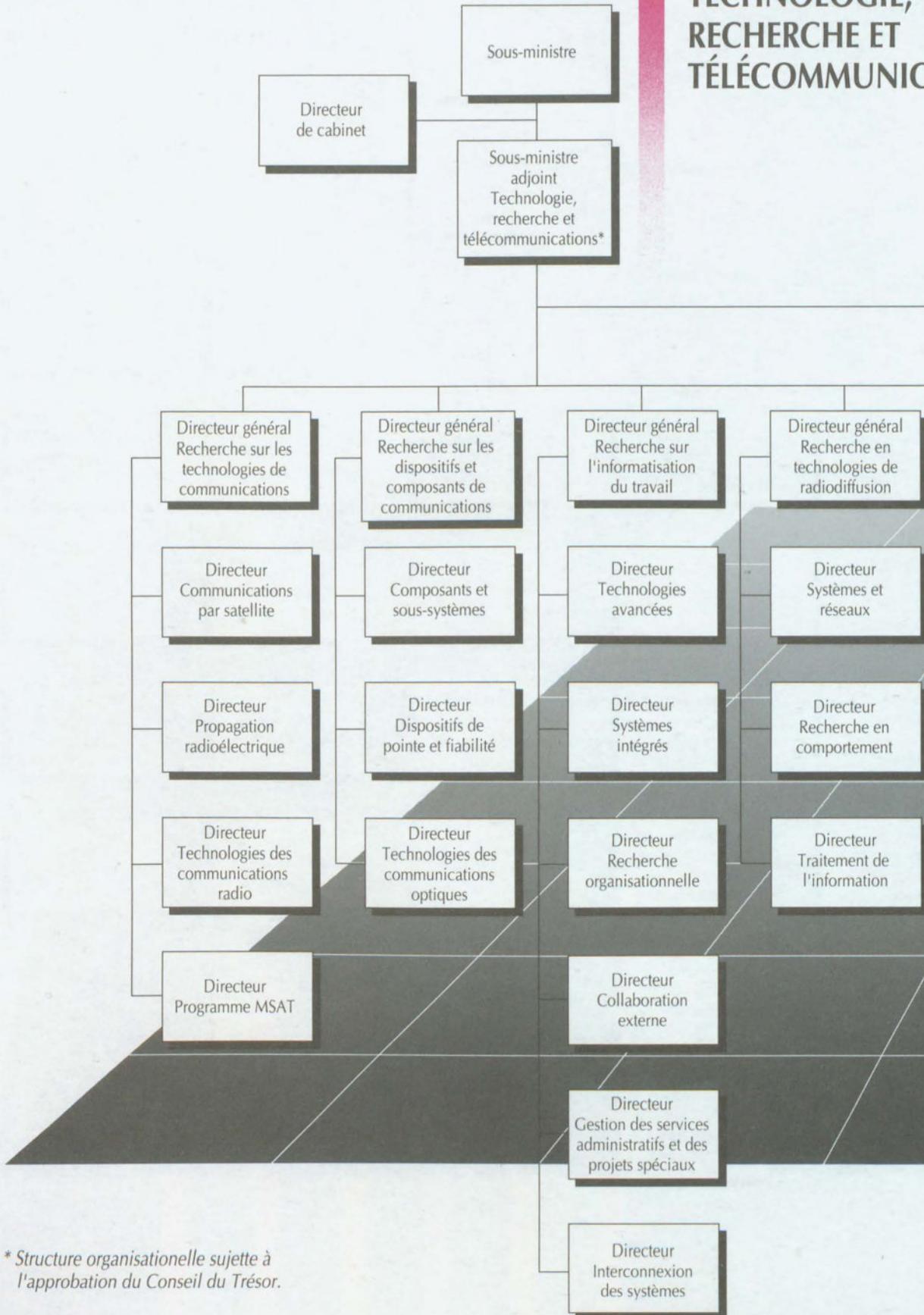
ANNEXE 1

Organigrammes

SECTEUR COORDINATION DES POLITIQUES



SECTEUR TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS



* Structure organisationnelle sujette à l'approbation du Conseil du Trésor.

au 31 mars 1989

Directeur
Gestion et
planification

Directeur général
Politique et
planification de
la technologie

Directeur général
Développement
des communications

Directeur général
Politique des
télécommunications

Directeur général
Télécommunications
gouvernementales

Directeur
Évaluation et
planification
stratégique

Directeur
Opérations de la
commercialisation
technique

Directeur
Politique des
réseaux et gestion
des normes

Directeur
Développement
et programmes
techniques

Directeur
Politique et
planification
de la recherche

Directeur
Programmes
économiques

Directeur
Politique du
spectre et de
l'orbite

Directeur
Conception et
gestion des
systèmes

Conseiller
principal des
communications

Directeur
Industries des
communications et
élaboration de
politique

Directeur
Politique des
finances et de la
réglementation

Directeur
Finance et
administration

Directeur
Applications des
communications

Directeur
Organisation et
services industriels

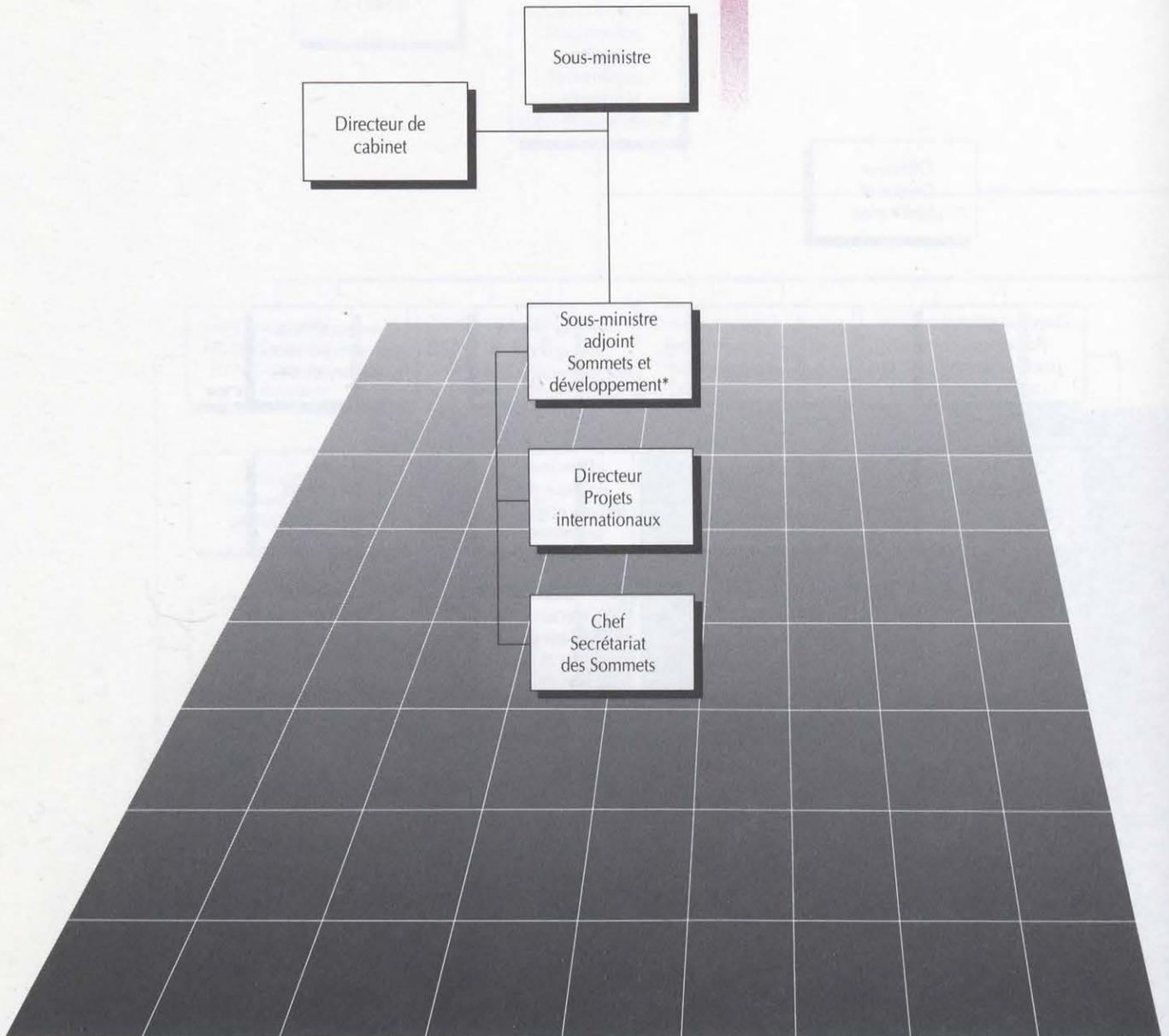
Directeur
Planification et
coordination des
télécommunications

Directeur
Applications de
l'informatique

Directeur
Services à la
clientèle

SECTEUR SOMMETS ET DÉVELOPPEMENT

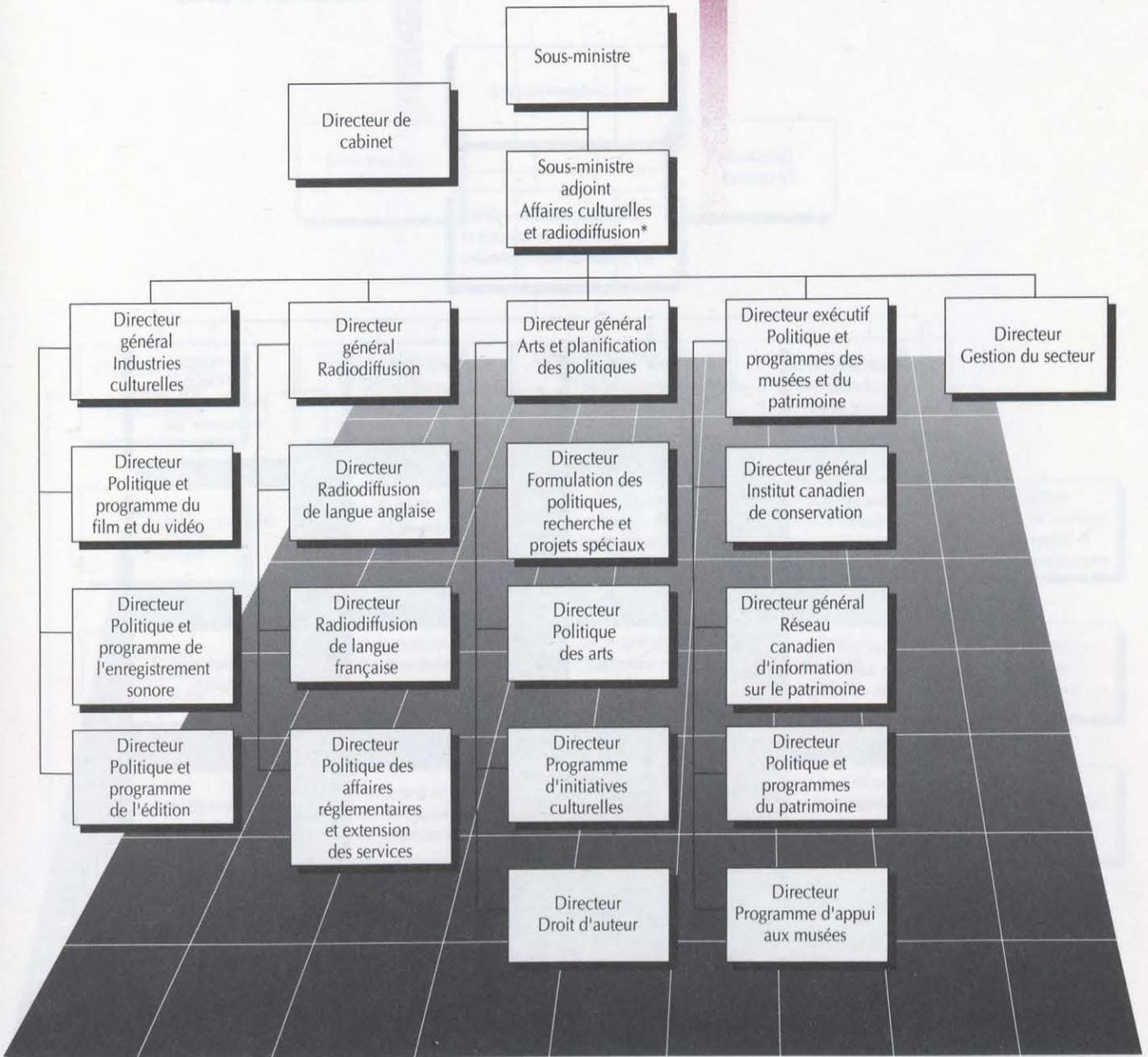
TÉLÉCOMMUNICATIONS



* Structure organisationnelle sujette à l'approbation
du Conseil du Trésor.

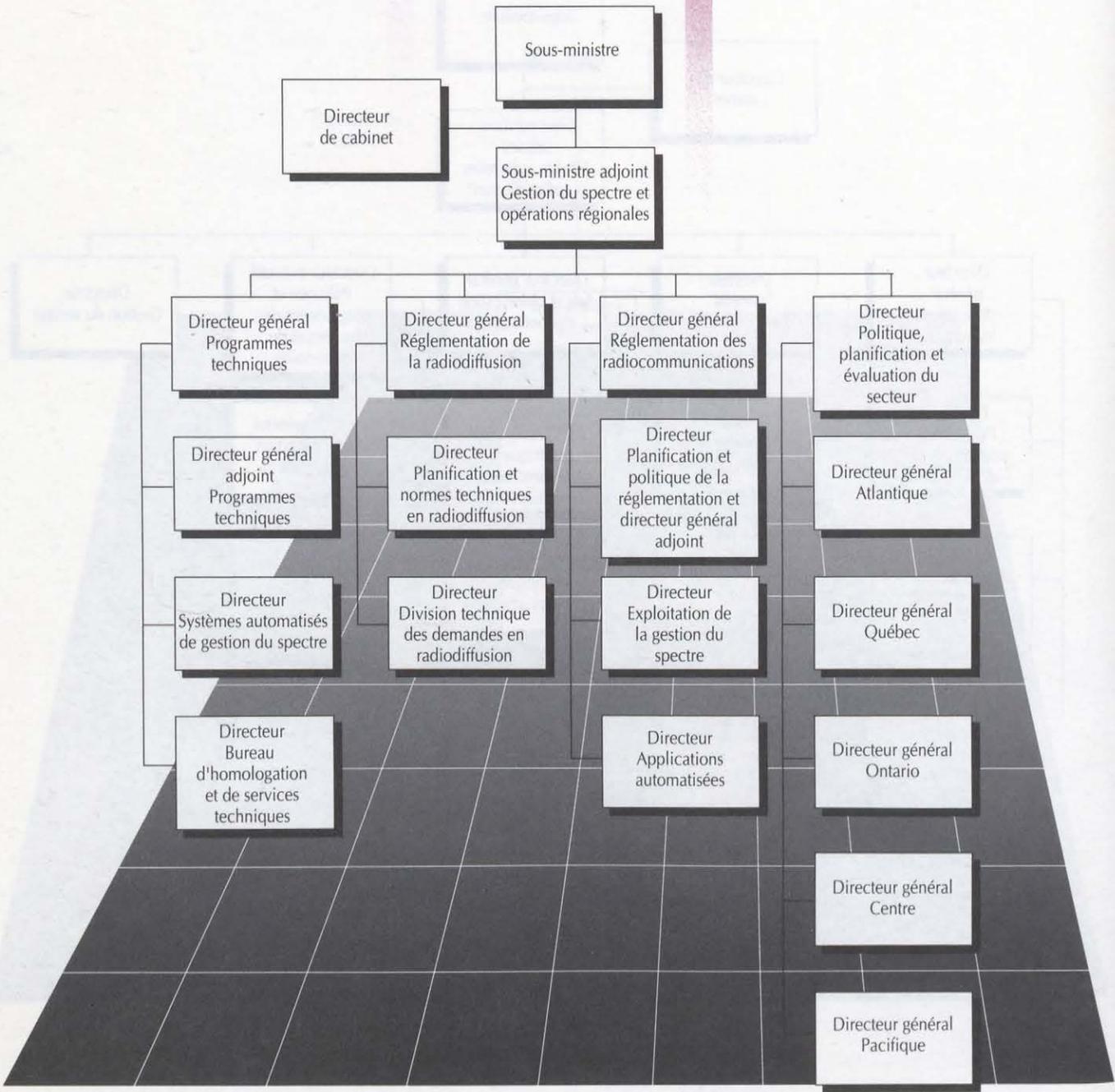
au 31 mars 1989

SECTEUR AFFAIRES CULTURELLES ET RADIODIFFUSION

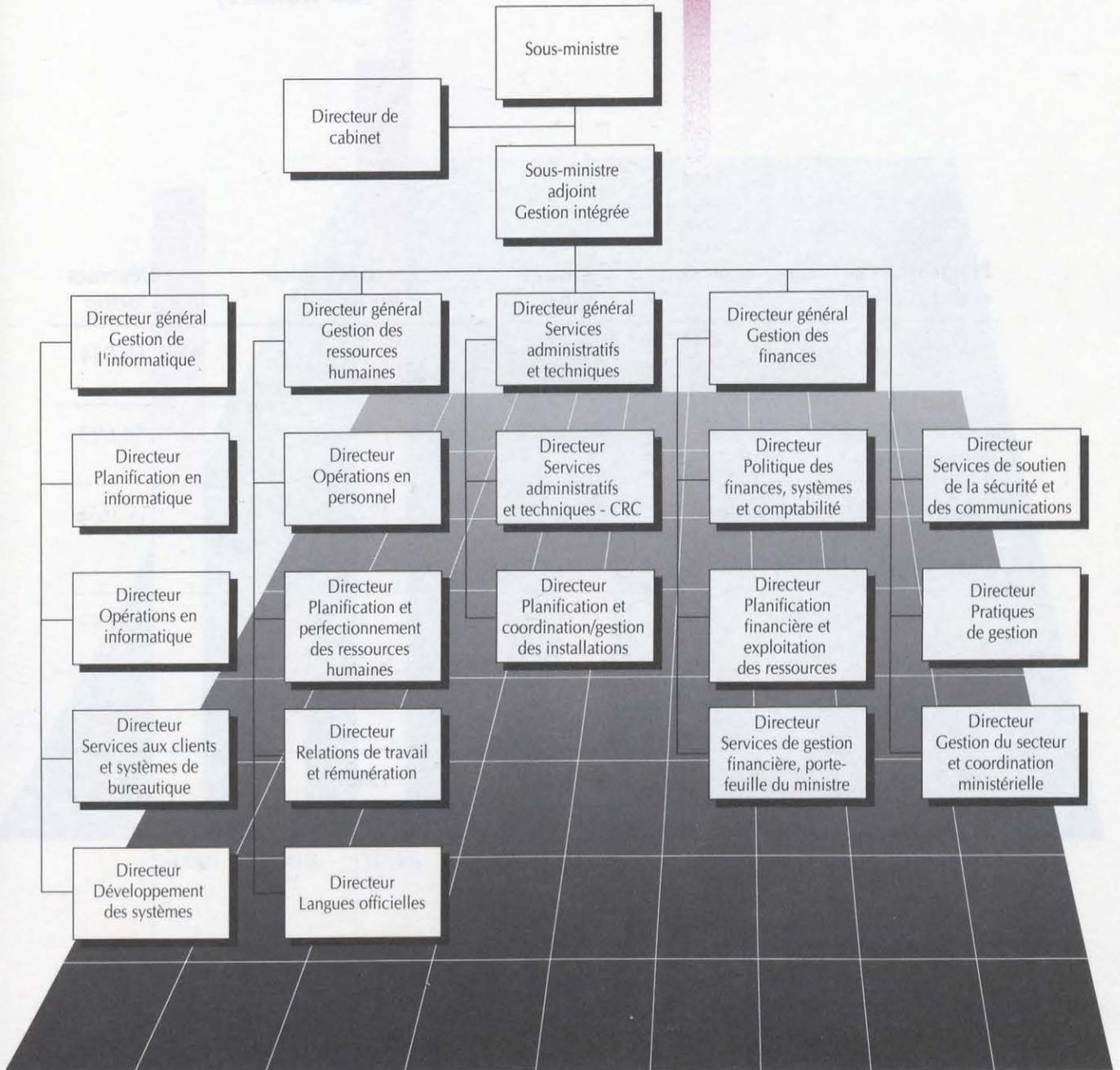


* Structure organisationnelle sujette à l'approbation
du Conseil du Trésor.

SECTEUR GESTION DU SPECTRE ET OPÉRATIONS RÉGIONALES



SECTEUR GESTION INTÉGRÉE



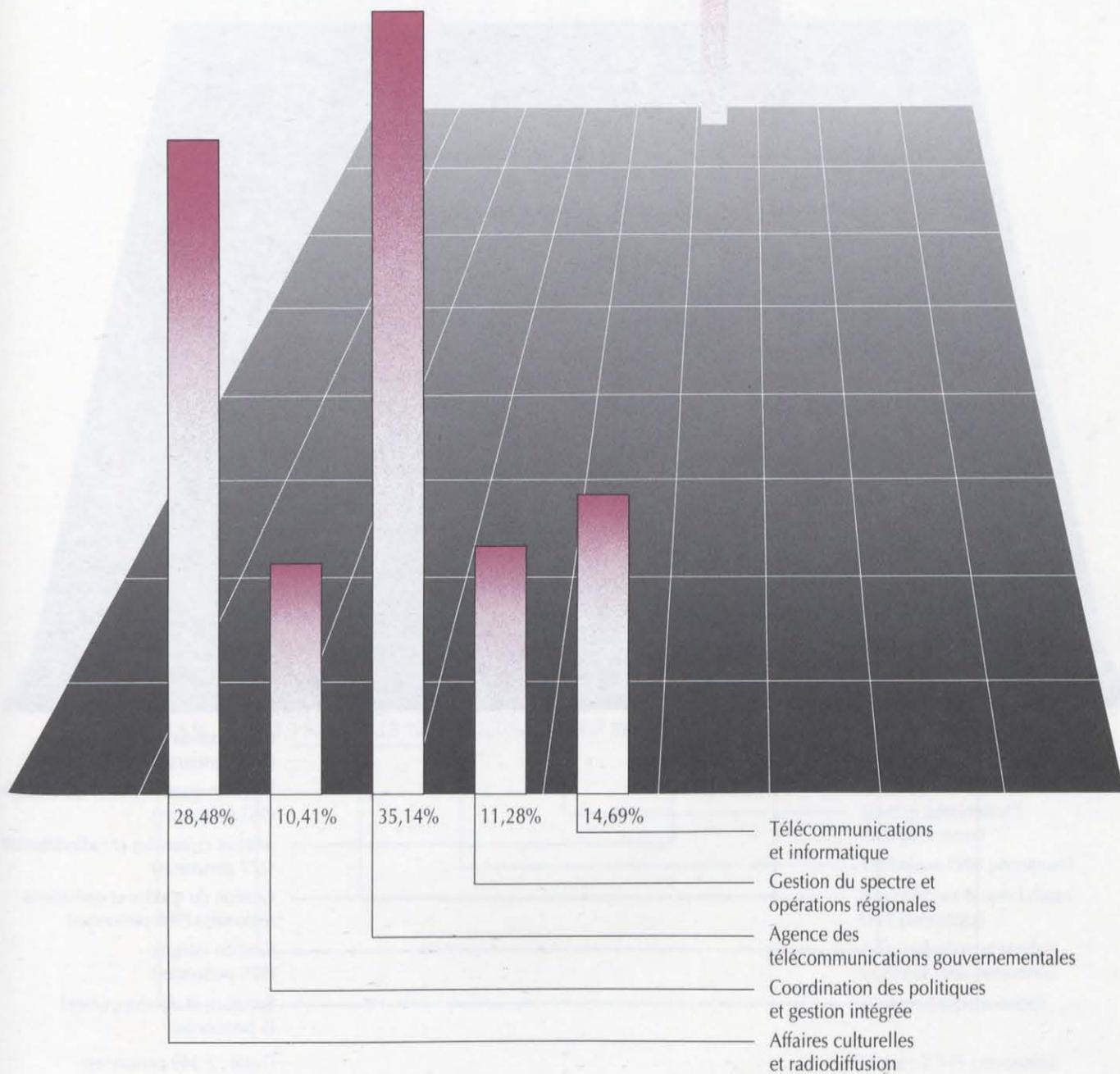
ANNEXE 2

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ EN 1988-1989 (en milliers de dollars)

Programme des Communications et de la Culture	Dépenses brutes	Recettes à valoir sur les fonds	Dépenses nettes
Télécommunications et informatique	72 022	2 988	69 034
Gestion du spectre et opérations régionales	55 309	610	54 699
Agence des télécommunications gouvernementales (Fonds renouvelable)	172 272	177 637	(5 365)
Coordination des politiques et Gestion intégrée	51 026	1 977	49 049
Affaires culturelles et radiodiffusion	139 634	870	138 764
Total	490 263	184 082	306 181

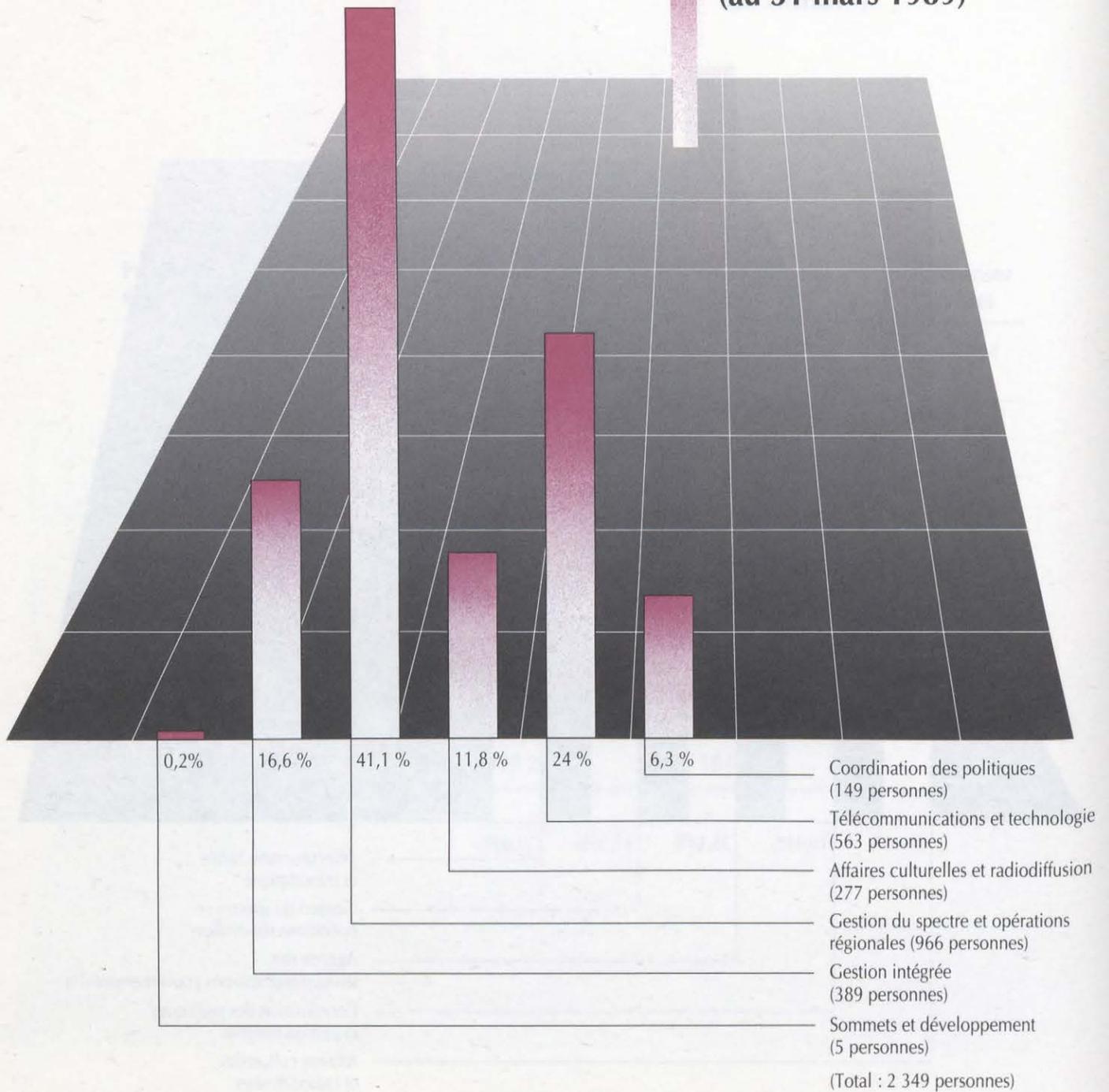
ANNEXE 3

DÉPENSES BRUTES PAR ACTIVITÉ EN 1988-1989



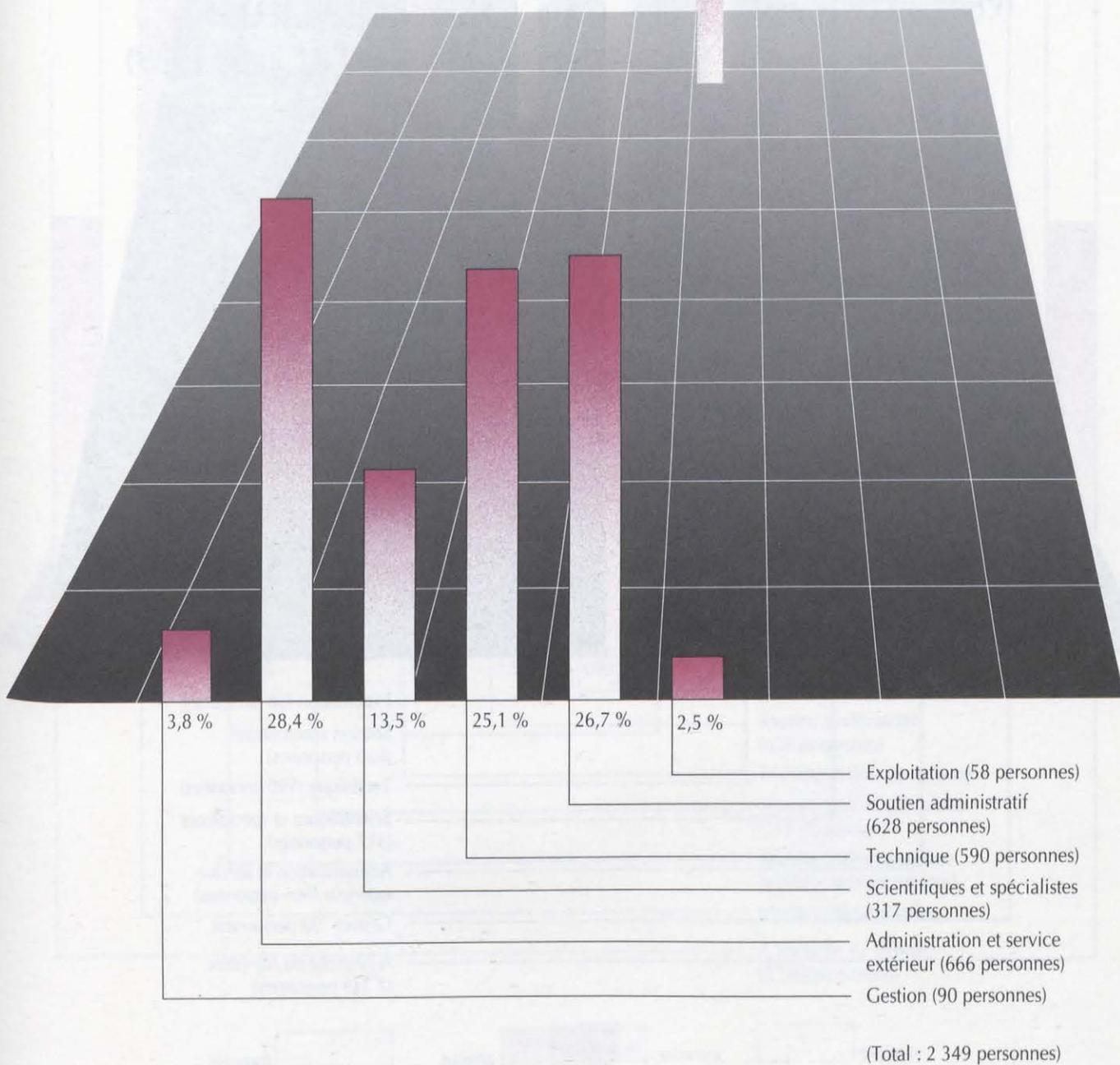
ANNEXE 4

PERSONNEL MINISTÉRIEL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS (au 31 mars 1989)



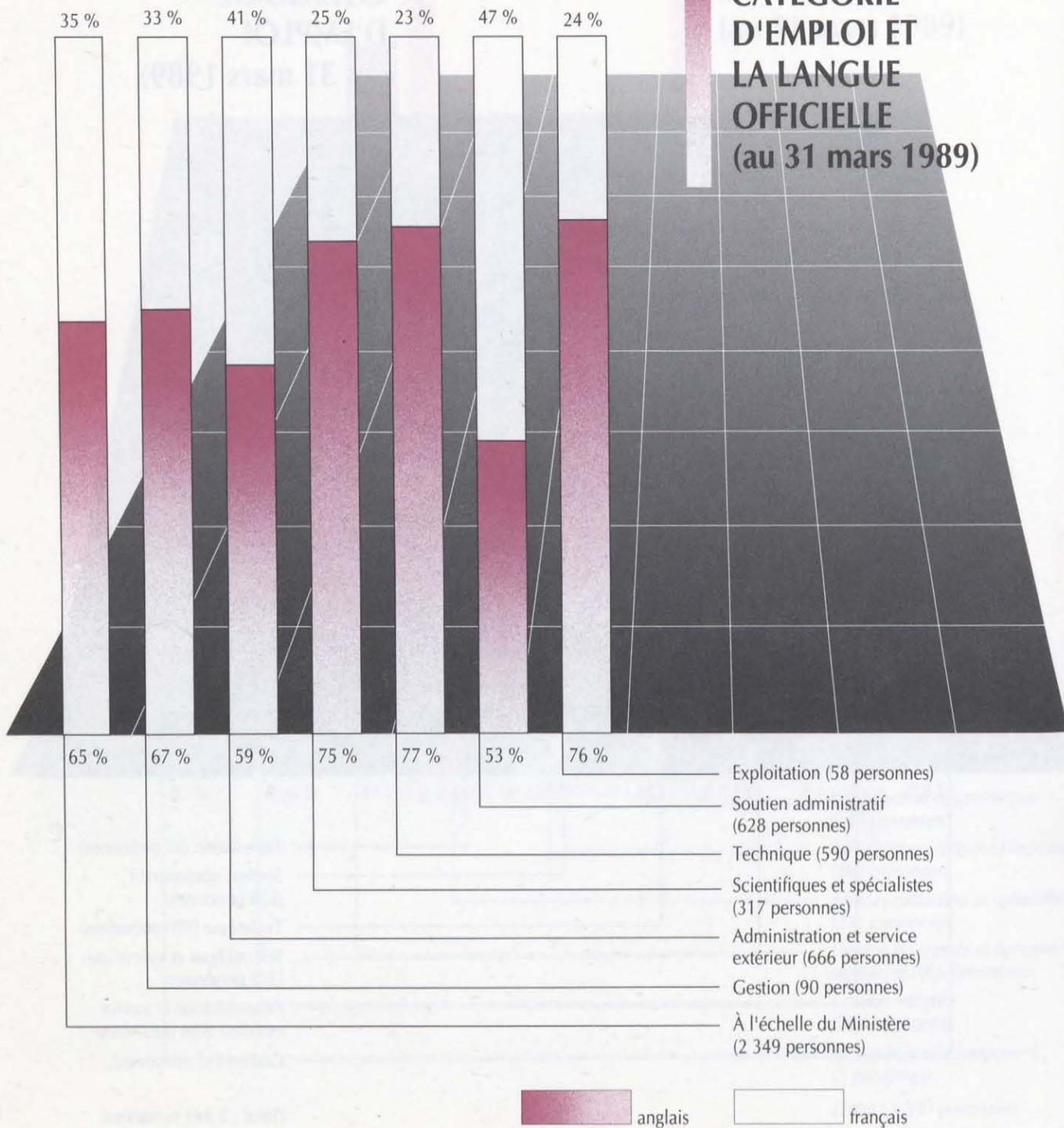
ANNEXE 5

PERSONNEL MINISTÉRIEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI (au 31 mars 1989)



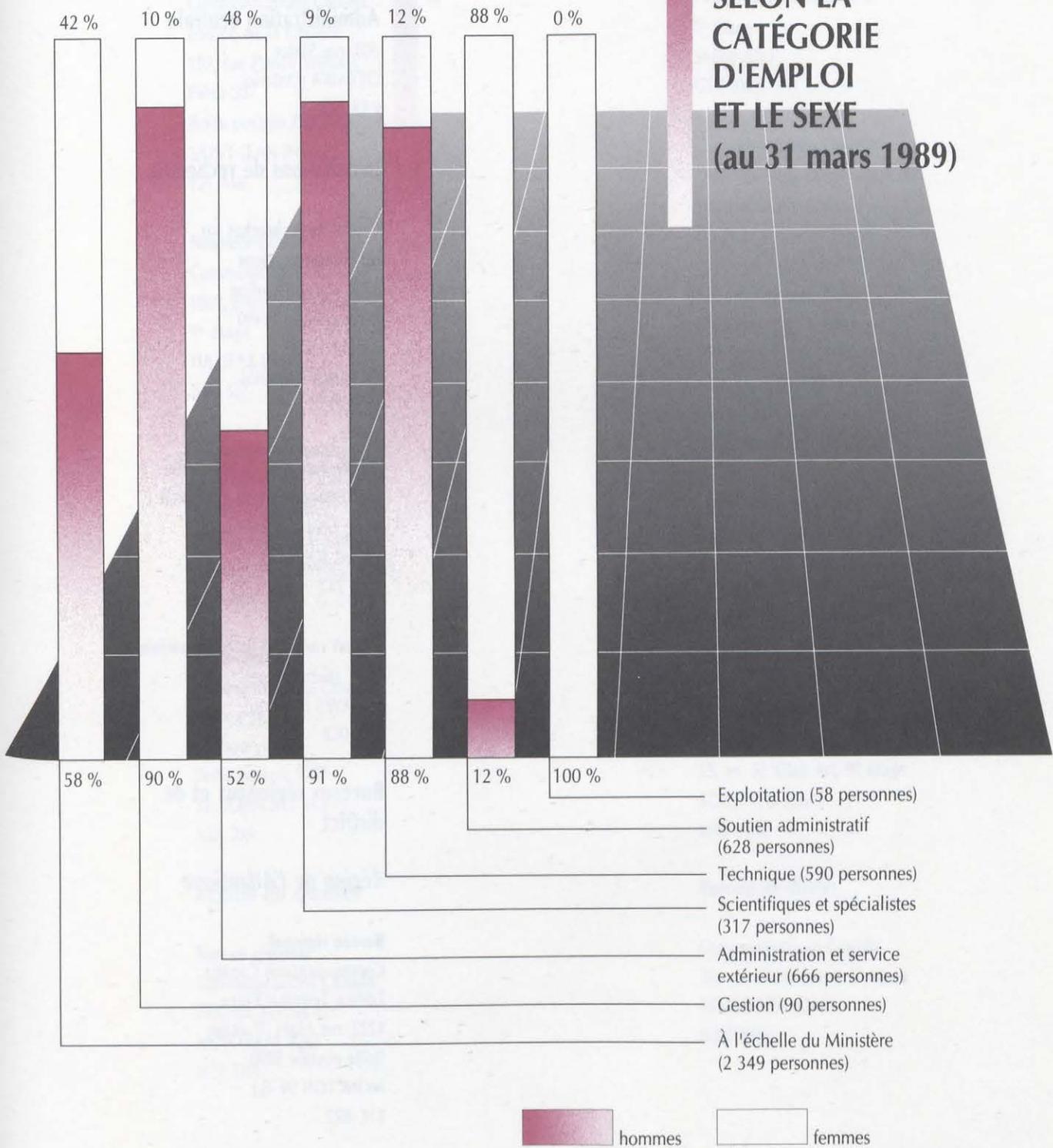
ANNEXE 6

PERSONNEL MINISTÉRIEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI ET LA LANGUE OFFICIELLE (au 31 mars 1989)



ANNEXE 7

PERSONNEL MINISTÉRIEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI ET LE SEXE (au 31 mars 1989)



ANNEXE 8

ADRESSES

Communications Canada Administration centrale

300, rue Slater
OTTAWA (Ontario)
K1A 0C8

Installations de recherche

Centre de recherches sur les communications

3701, avenue Carling
Boîte postale 11490
Succursale H
OTTAWA (Ontario)
K1N 8T5

Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail

1575, boul. Chomedey
LAVAL (Québec)
H7V 2X2

Institut canadien de conservation

1030, chemin Innes
OTTAWA (Ontario)
K1A 0C8

Bureaux régionaux et de district

Région de l'Atlantique

Bureau régional

Communications Canada
Édifce Terminal Plaza
1222, rue Main, 7^e étage
Boîte postale 5090
MONCTON (N.-B.)
E1C 8R2

Bureaux de district

Nouveau-Brunswick

Communications Canada
Édifice de la Douane
189, rue Prince William
Pièce 337
Boîte postale 7285, succ. A
SAINT-JEAN (N.-B.)
E2L 4S6

Nouvelle-Écosse

Communications Canada
6009, chemin Quinpool
9^e étage
HALIFAX (N.-É.)
B3K 5J7

Île-du-Prince-Édouard

Communications Canada
Édifice Dominion
97, rue Queen, 3^e étage
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)
C1A 4A9

Terre-Neuve

Communications Canada
Édifice 302
Pleasantville
Boîte postale 9277
ST. JOHN'S (T.-N.)
A1A 2X9

Région du Québec

Bureau régional

Communications Canada
295, rue St-Paul est
MONTRÉAL (Qc)
H2Y 1H1

Bureaux de district

Communications Canada
1141, route de l'Église
5^e étage
St-Foy (Qc)
G1V 3W5

Communications Canada
1650, rue King ouest, pièce 401
SHERBROOKE (Qc)
J1J 2C3

Communications Canada
Complexe Guy Favreau
200, boul. René Lévesque
Tour est, pièce 1214
MONTRÉAL (Qc)
H2Z 1X4

Communications Canada
942, rue Chabanel, 2^e étage
CHICOUTIMI (Qc)
G7H 5W2

Région de l'Ontario

Bureau régional

Communications Canada
55, av. St. Clair est, 9^e étage
TORONTO (Ont.)
M4T 1M2

Bureaux de district

Communications Canada
30, rue Duke ouest, 5^e étage
KITCHENER (Ont.)
N2H 3W5

Communications Canada
55, av. St. Clair est, 9^e étage
TORONTO (Ont.)
M4T 1M2

Communications Canada
Édifce Trebla
473, rue Albert, pièce 100B
OTTAWA (Ont.)
K1R 5B4

Communications Canada
135, rue James sud, pièce 210
HAMILTON (Ont.)
L8P 2Z6

Communications Canada
451, rue Talbot, pièce 1112
LONDON (Ont.)
N6A 5C9

Communications Canada
280, rue Pinnacle
3^e étage, pièce 2
Boîte postale 380
BELLEVILLE (Ont.)
K8N 5A5

Communications Canada
Station Tower
421, rue Bay, 2^e étage
Boîte postale 727
SAULT-SAINTE-MARIE (Ont.)
P6A 5N3

Région du Centre

Bureau régional
Communications Canada
386, avenue Broadway
Pièce 200
WINNIPEG (Man.)
R3C 3Y9

Bureaux de district

Manitoba
Communications Canada
386, avenue Broadway
Pièce 200
WINNIPEG (Man.)
R3C 3Y9

Saskatchewan
Communications Canada
606, Spadina Crescent est
Pièce 1220
SASKATOON (Sask.)
S7K 3H1

Communications Canada
1020 - 2002, av. Victoria
REGINA (Sask.)
S4P 0R7

Alberta
Communications Canada
9700, av. Jasper, 16^e étage
EDMONTON (Alb.)
T5J 4C3

Communications Canada
220, 4^e Av. sud-est, pièce 820
Boîte postale 2905, succ. M
CALGARY (Alb.)
T2P 2M7

Communications Canada
9909, 102^e Rue, 8^e étage
GRANDE PRAIRIE (Alb.)
T8V 2V4

Territoires du Nord-Ouest

Communications Canada
Édifice Precambrian
10^e étage
Boîte postale 2700
YELLOWKNIFE (T.-N.-O.)
X1A 2R1

Région du Pacifique

Bureau régional

Communications Canada
800, rue Burrard, pièce 1700
VANCOUVER (C.-B.)
V6Z 2J7

Bureaux de district

Colombie-Britannique

Communications Canada
816, rue Government
Pièce 224
VICTORIA (C.-B.)
V8W 1W9

Communications Canada
Édifice Fédéral
471, av. Queensway, pièce 304
KELOWNA (C.-B.)
V1Y 6S5

Communications Canada
309, 2^e Av. ouest, pièce 583
PRINCE RUPERT (C.-B.)
V8J 3T1

Communications Canada
800, rue Burrard, pièce 1700
VANCOUVER (C.-B.)
V6Z 2J7

Communications Canada
299, rue Victoria, pièce 707
PRINCE GEORGE (C.-B.)
V2L 5B8

Communications Canada
101, 10^e Av. sud, pièce 203
CRANBROOK (C.-B.)
V1C 2N1

Yukon

Communications Canada
Édifice Polaris
4133, 4^e Avenue, pièce 201
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1H8